

LA FORMATION DE L'ESPRIT ENTREPRENEUR

Évaluation du plan PEPITE en faveur de l'entrepreneuriat étudiant
Recommandations pour un passage à l'échelle



Rapport n°2018-108
Janvier 2019

Rapport à
Madame la ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation
établi par :

Albert Meige

CEO & Enchanteur, Presans
Directeur académique, HEC Paris

Cristelle Gillard

Inspecteurs généraux de l'administration de
l'éducation nationale et de la recherche

Philippe Perrey



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LE JEUNESSE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

La formation de l'esprit entrepreneur

Évaluation du plan PEPITE
en faveur de l'entrepreneuriat étudiant
Recommandations pour un passage à l'échelle



Janvier 2019

Albert MEIGE

*CEO & Enchanteur, Presans
Directeur académique, HEC Paris*

Cristelle GILLARD

Philippe PERREY

*Inspecteurs généraux de l'administration de
l'éducation nationale et de la recherche*

« L'élève n'est pas un vase que l'on remplit, mais un feu que l'on allume. »

Attribué à **Montaigne**

« Pour les millennials, il s'agira moins de "chercher un emploi" que de "créer une activité", moins d'avoir un "job" qu'un "rôle" ».

Joël de Rosnay

Je cherche à comprendre (2016)

Préambule d'Albert Meige

Octobre 2018

Pour que le monde dystopique du travail que je décrivais dans un article paru en 2016¹ ne devienne pas une triste réalité, nous devons former des entrepreneurs. Des personnes capables de chercher à comprendre l'environnement compétitif dans lequel elles se trouvent. Des personnes capables d'y détecter les opportunités qui s'y cachent. Des personnes qui ont des rêves. Des aspirations. Du jugement. Des personnes capables de prendre des décisions et d'agir quand tout bouge autour d'elles. Des personnes qui ont envie de comprendre. Des personnes qui ont envie d'apprendre – toute leur vie. Pour cela, nous devons développer, depuis la plus tendre enfance, ce que j'appelle l'esprit entrepreneur.

¹ En 2033, je ne travaille plus... je transfère, **Harvard Business Review France** (2016). Plume d'Or de l'Économie et du Droit 2018.

SOMMAIRE

Synthèse	1
Tableau récapitulatif des recommandations.....	4
Introduction	7
1. Pourquoi l'esprit entrepreneur est (re)devenu une condition existentielle des entreprises	9
1.1. Tendance #1 – entreprises : comment être aussi agile qu'une start-up ?.....	9
1.1.1. Facteur #1, inflation, fragmentation des connaissances et Open Innovation.....	9
1.1.2. Facteur #2, accélération sans précédent des cycles d'innovation et de « servicisation »	10
1.1.3. Facteur #3, disruption et transformation digitale.....	10
1.2. Tendance #2 – talents : une recherche de sens et de flexibilité	10
1.3. Tendance #3 – plateformes numériques : exacerber le travail (et la formation) à la demande	11
1.4. Futur du travail : de la nécessité de l'esprit entrepreneur	12
1.4.1. Les compétences du XXI ^{ème} siècle	12
1.4.2. L'esprit entrepreneur comme condition existentielle des entreprises.....	13
2. Le concept de PEPITE est conforté par les constats effectués mais le dispositif, inégal selon les territoires, doit impérativement passer à l'échelle	14
2.1. Les constats réalisés valident le concept de PEPITE.....	14
2.1.1. Les trente PEPITE couvrent l'ensemble du territoire	14
2.1.2. Les premiers résultats obtenus par les PEPITE sont très encourageants	16
2.1.3. Les acteurs de l'entrepreneuriat se sont mobilisés autour des PEPITE.....	20
2.1.4. L'intérêt pour l'entrepreneuriat progresse au sein des universités.....	22
2.1.5. L'animation du réseau des PEPITE par PEPITE France.....	23
2.1.6. Les relations inter PEPITE se développent.....	23
2.1.7. La formation des étudiants à l'entrepreneuriat s'appuie sur des méthodes pédagogiques innovantes	23
2.2. Des faiblesses du dispositif national en fragilisent le développement.....	25
2.2.1. L'insuffisance du portage politique affaiblit la gouvernance du plan PEPITE	25
2.2.2. Beaucoup d'étudiants ne sont pas touchés par les actions des PEPITE dont la notoriété reste limitée.	27
2.2.3. Les financements de l'État ne sont pas à la hauteur de l'ambition du plan.....	29
2.2.4. Les ressources humaines des PEPITE sont fragiles	31
2.2.5. L'organisation du prix PEPITE n'est pas optimale et sa notoriété est insuffisante.....	32
2.2.6. Plus d'étudiants que d'étudiantes-entrepreneurs	34
2.3. L'efficacité des trente PEPITE est variable	35
2.3.1. Les résultats des PEPITE sont très variables.....	35
2.3.2. L'accompagnement des EE s'avère disparate selon les sites et parfois inadapté.....	39
2.3.3. La faible implication de certains établissements prive les PEPITE des moyens de leur action	41

2.3.4.	<i>Les interrogations sur le devenir de certaines COMUE fragilisent l'action des PEPITE</i>	42
2.3.5.	<i>Un manque d'ouverture de certains PEPITE sur leur écosystème</i>	42
2.3.6.	<i>Les éventuelles divergences entre les partenaires d'un PEPITE fragilisent le cofinancement des projets</i>	42
2.4.	Dispositif PEPITE : forces, faiblesses, opportunités, menaces	43
3.	Les conditions du passage à l'échelle du dispositif PEPITE	44
3.1.	Une vision et des principes d'action réaffirmés	44
3.1.1.	<i>Développer l'esprit entrepreneur chez les étudiants pour consolider l'entrepreneuriat et accroître l'employabilité tout en accélérant la transformation de l'enseignement supérieur</i>	44
3.1.2.	<i>Les principes d'action adoptés doivent permettre de communiquer une vision claire et inspirante de l'esprit entrepreneur</i>	44
3.2.	L'État définit la stratégie, met en place les conditions du développement et confie le pilotage du dispositif aux opérateurs.....	45
3.2.1.	<i>La définition de la stratégie nationale, responsabilité du MESRI, doit impliquer les principaux acteurs concernés par l'entrepreneuriat étudiant</i>	45
3.2.2.	<i>Le pilotage national doit être confié aux opérateurs</i>	46
3.2.3.	<i>L'animation du réseau des PEPITE doit être consolidée et s'appuyer sur l'interaction entre les établissements d'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise</i>	46
3.2.4.	<i>L'occasion de concrétiser le concept « d'État plateforme »</i>	48
3.2.5.	<i>L'élaboration de la stratégie et le pilotage de sa mise en œuvre doit s'appuyer sur une analyse des résultats obtenus par les politiques menées</i>	49
3.3.	Le portage politique est pris en compte au plus haut niveau de l'État et des établissements, et il associe les partenaires de l'écosystème	49
3.3.1.	<i>La faible notoriété des PEPITE doit être renforcée par une communication nationale et locale forte</i>	49
3.3.2.	<i>Le ministère doit doter sa politique des moyens à la hauteur de son ambition</i>	50
3.3.3.	<i>Le pilotage territorial doit être partenarial, largement ouvert aux acteurs de l'écosystème entrepreneurial</i>	50
3.3.4.	<i>Les compétences acquises par les permanents des PEPITE doivent être capitalisées et exploitées...</i>	51
3.3.5.	<i>Le prix PEPITE doit exister indépendamment du prix I-Lab</i>	52
3.3.6.	<i>Pallier la difficulté financière de certains étudiants-entrepreneurs « pour vivre »</i>	53
3.4.	Les PEPITE sont le ferment de la transformation des établissements pour mieux répondre aux attentes des étudiants et à l'évolution des besoins de la société	53
3.4.1.	<i>Assurer un continuum de services aux étudiants</i>	54
3.4.2.	<i>Sensibiliser et former les enseignants et responsables de composante</i>	54
3.4.3.	<i>Mettre les étudiants au centre du dispositif PEPITE</i>	55
3.4.4.	<i>Développer les lieux et les communautés de coworking</i>	56
3.4.5.	<i>Valoriser et améliorer le statut national d'étudiant-entrepreneur</i>	57
3.4.6.	<i>Promouvoir une logique d'assurance qualité des PEPITE</i>	58
Annexes	59

SYNTHÈSE

Le 22 octobre 2013, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Geneviève Fioraso, lançait le plan PEPITE en faveur de l'entrepreneuriat, dans le prolongement de politiques initiées à la fin des années quatre-vingt-dix. Quatre objectifs résument l'ambition de ce plan :

- impliquer l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du territoire par la création de « pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat » (PEPITE) portés par les regroupements territoriaux ;
- sensibiliser l'ensemble des étudiants à l'entrepreneuriat ;
- proposer aux étudiants ou diplômés développant un projet entrepreneurial un statut spécifique, le statut national d'étudiant-entrepreneur et un accompagnement adapté ;
- promouvoir l'entrepreneuriat par la création d'un prix national PEPITE.

Cinq ans après son lancement, la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Frédérique Vidal, a souhaité qu'une évaluation de cette politique publique soit menée pour proposer, le cas échéant, des améliorations.

La mission a d'abord acquis la conviction que ***l'esprit entrepreneur est devenu une condition existentielle des entreprises dans le contexte de la troisième révolution industrielle*** que nous vivons actuellement, celle de l'optimisation des ressources grâce au numérique. Trois tendances sont en train de converger.

La première concerne les entreprises qui doivent sans cesse innover pour survivre. Quelle que soit leur taille, elles doivent devenir aussi agiles qu'une start-up. Pour cela, elles doivent adapter leur organisation pour s'ouvrir à l'évolution de plus en plus rapide des connaissances, et mettre en place les processus et les outils qui leur permettent de chercher au dehors, dans le monde entier, les nouvelles connaissances nécessaires pour leur innovation.

La deuxième tendance relève du rapport que les nouvelles générations entretiennent avec le travail, basé sur une recherche de sens et une grande flexibilité. De manière schématique, nous vivons le passage d'un monde où l'entreprise offrait un emploi et attendait en retour subordination et exclusivité, à un monde où les jeunes talents louent leurs compétences à de multiples entreprises, pendant la durée d'un projet donné. Pour les jeunes talents qualifiés², le barycentre de l'emploi n'est plus l'entreprise mais la personne et ses compétences.

La troisième tendance repose sur le développement de plateformes numériques telles que LinkedIn qui modifient les relations entre les entreprises et les talents. Bien connues pour des métiers faiblement qualifiés (Uber, Deliveroo...), ce type de plateformes se développe pour des métiers qualifiés (UpWork, pour les métiers de la communication) voire très qualifiés (Presans, sur l'expertise scientifique et technique). Elles répondent aux besoins issus des deux premières tendances.

Afin que la convergence de ces trois tendances soit positive pour la majorité, et pas uniquement pour une minorité de personnes qualifiées, les jeunes talents devront développer de nouvelles compétences, liées à la façon d'apprendre, de réfléchir et d'interagir, liées à un état d'esprit ouvert et agile. Tout le monde n'a pas vocation à devenir entrepreneur. En revanche, tout le monde peut – doit – développer ces compétences du XXI^{ème} siècle. Cet état d'esprit que la mission nomme *l'esprit entrepreneur* est une condition existentielle de l'entreprise et de l'épanouissement des jeunes. La responsabilité de la prise en compte de cette nécessité revient à l'enseignement supérieur – même si, au fond, la formation de *l'esprit entrepreneur* devrait commencer encore plus tôt.

² La question se pose de manière assez différente pour les jeunes talents qualifiés et pour les jeunes talents non (ou faiblement) qualifiés. L'enjeu est de rendre cela possible quel que soit le niveau de qualification.

Les constats réalisés par la mission valident le concept de PEPITE qui s'inscrit dans la continuité de ces précédentes initiatives politiques qui ont toutes en commun de développer une culture entrepreneuriale et de favoriser l'entrepreneuriat étudiant. La couverture nationale des établissements d'enseignement supérieur est assurée par l'existence de trente PEPITE sur tout le territoire français, y compris ultramarin.

La création du statut national étudiant-entrepreneur a permis à un nombre en forte croissance d'étudiants de bénéficier de facilités pour mener de front leurs études et un projet de création d'entreprises. Ils étaient 637 en 2014-2015, ils sont 3 700 en 2018. En 2016-2017, 713 entreprises avaient été créées parmi lesquelles de très belles réussites. Mais la création d'entreprises n'est pas le seul objectif des PEPITE et il faut se garder d'évaluer le dispositif sur ce seul critère. Ainsi, les employeurs montrent un intérêt grandissant pour le profil d'étudiants disposant de compétences entrepreneuriales.

Les actions d'information, les formations de sensibilisation et de spécialisation touchent un nombre croissant d'étudiants. Elles s'ajoutent aux diplômes spécifiques préparant à l'entrepreneuriat et à l'innovation. Au total, ce sont plus de 120 000 étudiants qui ont bénéficié en 2018 de ces actions. Les étudiants ont ainsi à leur disposition toute une gamme de services, un *continuum*, adaptés à leur degré de maturation dans leur parcours entrepreneurial.

Les PEPITE ont souvent réussi à mobiliser les acteurs de l'écosystème entrepreneurial de leur territoire. Cela se traduit par une participation financière conséquente au fonctionnement des PEPITE, notamment de la part des collectivités territoriales. Les anciens étudiants-entrepreneurs sont également mobilisés et participent aux actions de sensibilisation ou d'accompagnement proposées par les PEPITE. Cette mobilisation se déroule dans un contexte où les universités manifestent un intérêt grandissant pour l'entrepreneuriat, notamment étudiant.

L'animation du réseau des PEPITE est assurée par PEPITE France et le coordonnateur national Jean-Pierre Boissin. Avec le concours de la Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises (FNEGE), une série de services « clés en main » est proposée aux PEPITE et un dispositif de partage de bonnes pratiques a été mis en place.

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre par les PEPITE sont innovantes, pédagogie par projet, approche collective et pluridisciplinaire, déploiement d'espaces de travail collaboratifs (*coworking*), etc. Le plan PEPITE préfigure ainsi l'université de demain.

Mais des faiblesses du dispositif national en fragilisent le développement. L'insuffisance du portage politique du plan a affaibli sa gouvernance qui s'apparente plus à un pilotage administratif duquel sont exclus les partenaires de l'écosystème entrepreneurial. Le statut national étudiant-entrepreneur n'est pas toujours connu des services universitaires et le diplôme étudiant entrepreneur n'est pas reconnu faute d'inscription à l'inventaire de la commission nationale de la certification professionnelle (CNCP). Les données qui remontent des PEPITE manquent d'un cadrage national et sont d'une fiabilité relative.

La notoriété des PEPITE reste faible auprès des étudiants, des enseignants-chercheurs comme des entreprises. L'objectif de généraliser la sensibilisation à tous les étudiants est loin d'être atteint, sans compter les étudiants des sections de technicien supérieur qui ne sont concernés que de manière anecdotique.

Les financements de l'État ne sont manifestement pas à la hauteur de l'ambition du plan, même si dix-sept des trente PEPITE ont reçu une dotation en masse salariale parfois conséquente, mais dont l'emploi relève de la décision des établissements attributaires. Les ressources humaines qui constituent le capital des PEPITE sont fragiles avec une précarité des emplois et un fort *turn-over*.

L'organisation du prix national PEPITE n'est pas optimale, notamment dans son articulation avec l'échelon territorial, et son organisation à l'ombre du concours I-Lab ne contribue pas à sa notoriété.

Par ailleurs, **l'efficacité des trente PEPITE est disparate**, avec des résultats très variables, et leur efficience au regard des financements de l'État l'est tout autant. L'entrepreneuriat étudiant n'est pas considéré comme stratégique par certains établissements, ce qui se traduit par des dotations faibles pour le fonctionnement de leur PEPITE. Il existe aussi une disparité dans les offres aux étudiants-entrepreneurs, le *continuum* de services n'est pas toujours présent et la qualité de l'accompagnement offert n'est pas

toujours garantie. Le niveau d'exigence pour l'obtention du statut national est variable. Enfin, certains PEPITE n'arrivent pas à faire face au nombre croissant d'étudiants intéressés et envisagent de limiter le nombre d'étudiants-entrepreneurs. Pourtant, une ouverture des PEPITE sur leur écosystème, en interne aux établissements, et en externe auprès des différents acteurs présents dans les territoires, permet de gérer la croissance de la demande. Le fait que certaines Communautés d'universités et d'établissements (COMUE) qui portent des PEPITE s'interrogent sur leur propre devenir constitue également une fragilité du dispositif qui démontre qu'il peut très bien fonctionner lorsqu'il est intégré à la stratégie des établissements et de leurs composantes.

La mission en retire la conviction que **le dispositif PEPITE, qui a apporté la preuve de son bienfondé, doit maintenant passer à l'échelle pour (i) la sensibilisation à l'entrepreneuriat comme pour l'accompagnement des étudiants qui portent un projet et (ii) se traduire par un même niveau de performance et d'exigence sur tout le territoire.**

Pour cela, elle propose **quatre familles de recommandations** :

- 1 – le ministère doit réaffirmer (i) sa vision de l'entrepreneuriat étudiant, fondée sur le développement de *l'esprit entrepreneur*, et (ii) les principes qui guident son action ;
- 2 – l'État définit la stratégie, met en place les conditions du développement et confie le pilotage du dispositif aux opérateurs. C'est la gouvernance globale du dispositif qui doit être repensée ;
- 3 – le portage politique du dispositif est pris en compte au plus haut niveau (i) de l'État et (ii) des établissements, et il associe les partenaires de l'écosystème dans un système ouvert et agile ;
- 4 – les PEPITE sont le ferment de la transformation des établissements pour mieux répondre aux attentes des étudiants et à l'évolution des besoins de la société, et il convient de faciliter leur action.

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des recommandations de la mission.

Tableau récapitulatif des recommandations

#1 Une vision et des principes d'action
<p>Recommandation #1 : Réaffirmer la vision nationale de l'entrepreneuriat étudiant fondée sur le développement de l'<i>esprit entrepreneur</i> et des principes d'action adaptés, pour communiquer une vision claire et inspirante.</p>
#2 L'État définit la stratégie, met en place les conditions du développement et confie le pilotage du dispositif aux opérateurs
<p>Recommandation #2.1 : Créer un comité d'orientation stratégique au niveau national, impliquant les principaux acteurs de l'entrepreneuriat étudiant.</p> <p>Recommandation #2.2 : Confier le pilotage national de la politique en faveur de l'entrepreneuriat étudiant aux responsables du réseau des vice-présidents entrepreneuriat (CPU), en associant des représentants de la CDEFI et de la CGE.</p> <p>Recommandation #2.3 : Renforcer l'animation du réseau des PEPITE en intégrant la structure PEPITE France à Bpifrance, sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur missionné par la ministre.</p> <p>Recommandation #2.4 : Développer avec une approche type <i>Design Thinking</i>³ une plateforme nationale d'infrastructure PEPITE, en synergie avec la plateforme de Bpifrance.</p> <p>Recommandation #2.5 : Créer un observatoire national de l'entrepreneuriat étudiant s'appuyant sur les données issues des PEPITE et de leurs propres observatoires, utilisant la plateforme d'infrastructure et finançant des études confiées à des unités de recherche.</p>
#3 Le portage politique est pris en compte au plus haut niveau de l'État et des établissements, et il associe les partenaires de l'écosystème
<p>Recommandation #3.1 : Lancer une campagne de communication nationale pour valoriser l'<i>esprit entrepreneur</i> et l'entrepreneuriat étudiant ainsi que les acteurs impliqués dans cette politique, déclinée au niveau des territoires et des établissements d'enseignement supérieur.</p> <p>Recommandation #3.2 : Renforcer significativement l'accompagnement financier de l'État aux PEPITE, en cohérence avec l'ambition affichée de la politique nationale en faveur de l'entrepreneuriat étudiant.</p> <p>Recommandation #3.3 : Associer au pilotage de chaque PEPITE l'ensemble de l'écosystème entrepreneurial présent sur le territoire, y compris les étudiants et anciens étudiants-entrepreneurs, dans le cadre d'une stratégie globale définie par les établissements.</p> <p>Recommandation #3.4 : Consolider les ressources humaines des PEPITE en capitalisant les compétences acquises par les chargés de mission, en reconnaissant l'implication des enseignants-chercheurs et en tenant compte pour le déroulement de carrière des permanents, y compris les enseignants-chercheurs.</p> <p>Recommandation #3.5 : Donner l'autonomie d'organisation des prix PEPITE au niveau des territoires et promouvoir un prix national « PEPITE des PEPITE » indépendant du concours I-Lab, en travaillant les retombées médiatiques.</p> <p>Recommandation #3.6 : Étudier la création de bourses PEPITE pour compenser l'absence d'indemnités de stage touchées par les étudiants-entrepreneurs, sur des critères sociaux et de qualité des projets.</p>

³ Le *Design Thinking* est une approche du management de l'innovation qui met l'utilisateur final au cœur de la conception dans le cadre d'un processus de co-créativité qui l'implique.

#4 Les PEPITE sont le ferment de la transformation des établissements pour mieux répondre aux attentes des étudiants et à l'évolution des besoins de la société

Recommandation #4.1 : Assurer, au travers des PEPITE, un *continuum* cohérent de services aux étudiants, de l'information à l'incubation, en passant par la sensibilisation, l'approfondissement et l'accompagnement, pour s'adapter à la diversité de leurs besoins.

Recommandation #4.2 : Sensibiliser les enseignants-chercheurs à l'entrepreneuriat étudiant et mettre en place dans les composantes de formation des correspondants ou référents entrepreneuriat.

Recommandation #4.3 : Mettre les étudiants au centre du dispositif PEPITE en promouvant une approche par compétences, des pédagogies actives, une ouverture sur le monde socio-économique, une logique transdisciplinaire, l'engagement étudiant et le recours aux *alumni*.

Recommandation #4.4 : Favoriser l'émergence de communautés d'échanges et de travail en développant les espaces de *coworking* accessibles aux étudiants-entrepreneurs, quels que soient les établissements d'inscription et les cursus suivis, et permettre leur mobilité sur le territoire français avec un Pass PEPITE.

Recommandation #4.5 : Améliorer la mise en œuvre du statut national d'étudiant-entrepreneur en mobilisant le réseau des vice-présidents entrepreneuriat et en mettant l'étudiant au cœur de la conception dans une approche de *Design Thinking*.

Recommandation #4.6 : Élaborer un référentiel d'autoévaluation des PEPITE dans une logique d'assurance qualité.

Introduction

Un plan ambitieux en faveur de l'entrepreneuriat étudiant dénommé plan PEPITE (pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) a été lancé le 22 octobre 2013 par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Geneviève Fioraso. Il faisait suite au rapport Beylat-Tambourin d'avril 2013 (*l'innovation, un enjeu majeur pour la France*) qui préconisait, après avoir fait le constat que la création des Pôles entrepreneuriat étudiants (PEE)⁴ n'avait pas engendré de véritable dynamique, de « *mettre en place un programme de grande ampleur pour l'apprentissage de l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur* ».

Le plan se caractérise par quatre mesures principales :

- 1 – la création de Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) sur l'ensemble du territoire, y compris ultramarin, sur la base d'un appel à projets ;
- 2 – la création d'un statut national d'étudiant-entrepreneur (SNEE) pour les étudiants ou jeunes diplômés porteurs de projets de création d'entreprises. Le diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » (D2E), cadré nationalement par une charte⁵, complète le dispositif ;
- 3 – la diffusion d'une culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation grâce à des modules de formation intégrés dans les cursus avec pour objectif une sensibilisation généralisée à l'ensemble des étudiants ;
- 4 – la création du prix PEPITE, dispositif de soutien à la création d'entreprises par une aide financière.

Cinq ans après son lancement, la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Frédérique Vidal, souhaite qu'une évaluation de cette politique publique soit menée, et qu'en fonction des constats, des propositions soient élaborées pour développer l'esprit d'entrepreneuriat chez les étudiants et les accompagner dans la création d'entreprises.

Pour remplir cette mission, le cabinet de la ministre a sollicité⁶ le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), lequel a missionné Cristelle Gillard et Philippe Perrey, inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, et Albert Meige, fondateur et CEO de la société Presans, et directeur académique de la majeure *Leading digital transformation* de l'Executive MBA d'HEC Paris⁷.

Pour effectuer le bilan d'activité des PEPITE, la mission a demandé à chaque PEPITE de lui transmettre les documents existants relatifs à leur activité et leur financement, notamment pour l'exercice 2017.

Les documents reçus sont d'ordre et de nature divers ainsi que leur intitulé et la période visée : des bilans 2014-2016, ou 2016-2017, des bilans mi-parcours, des plans d'action, des rapports d'exécution, des documents sur les perspectives 2017-2020. Le contenu de ces documents diffère également dans leur volume, passant de quelques pages à un véritable rapport d'activité comprenant annexes et même revue de presse. Les comptes-rendus financiers couvrent parfois la période 2014-2016, sans détail annuel, sont parfois en année civile, parfois en année universitaire, quand ils ne sont pas lacunaires.

Pour compléter ces éléments de bilan, la mission s'est rendue dans quatre PEPITE : Paris CréaJ IDF, Paris-Saclay (PEIPS), Lyon Saint-Étienne (BeeLYS) et Lille Nord de France. Elle y a rencontré tous les interlocuteurs du dispositif PEPITE, à savoir : l'équipe PEPITE, les structures tutelles, les partenaires financeurs, les autres partenaires, d'autres acteurs de l'entrepreneuriat dont les incubateurs ou les sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT), ainsi que des étudiants bénéficiant du statut « d'étudiant-entrepreneur » (EE), d'anciens étudiants-entrepreneurs, etc. La mission tient à souligner la

⁴ Issus du plan en faveur du développement de l'entrepreneuriat lancé en 2009 par Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

⁵ Voir annexe 3.

⁶ Lettres de saisine et de désignation en annexe 1.

⁷ École des hautes études commerciales de Paris.

disponibilité des équipes PEPITE et la richesse des échanges avec l'ensemble des intervenants conviés lors de ces visites.

Elle a également mené de nombreux entretiens avec des acteurs nationaux de l'entrepreneuriat, des *start-uper*, des chefs d'entreprises, des investisseurs, des associations et des entreprises œuvrant en faveur de l'entrepreneuriat, des personnalités impliquées dans ces thématiques, etc. La liste de l'ensemble des personnes rencontrées figure en annexe 2 du rapport.

Plusieurs documents récents ont été publiés sur le dispositif relatif à l'entrepreneuriat étudiant et activités des PEPITE. La mission s'est également appuyée sur eux :

- le guide pratique *Université et entrepreneuriat étudiant* de la conférence des présidents d'université (CPU) de juillet 2016⁸ dresse un panorama de l'entrepreneuriat étudiant et décrit les actions mises en place par les PEPITE ;
- une étude datée de février 2018 intitulée *Le dispositif étudiant-entrepreneur en Île-de-France - État des lieux et regard de vingt-six porteurs de projets* confiée par la région Île-de-France à l'institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France⁹. Il s'agit d'une analyse des activités menées par les PEPITE franciliens mises en perspective par les retours d'expériences de vingt-six EE et par des pistes d'amélioration souhaitées ;
- deux enquêtes diligentées par PEPITE France dont l'exploitation est en cours : l'une nationale concernant les étudiants-entrepreneurs qui sont passés par le dispositif PEPITE depuis 2014 et l'autre, qui vise uniquement la promotion 2017-2018 et porte sur l'intention entrepreneuriale des EE et leur représentation¹⁰.
- un guide des bonnes pratiques des PEPITE 2018 *Retours et transferts d'expériences innovantes des PEPITE* rédigé sous la direction de Jean-Pierre Boissin, publié par PEPITE France.

Compte tenu des délais impartis à la mission, il n'a pas été possible de mener une véritable étude comparative avec les politiques d'autres États en faveur de l'entrepreneuriat étudiant. Ces politiques sont rarement des politiques nationales et sont le plus souvent menées au niveau des universités et intégrées à leur stratégie. La mission s'est néanmoins appuyée sur une note de sources documentaires établie par la responsable du centre de documentation de l'IGAENR¹¹, et a exploité une note établie à sa demande par l'ambassade de France à Berlin¹². À partir des entretiens menés et des documents rassemblés, la mission a également rédigé une note sur le rayonnement international des PEPITE, en annexe 6.

La mission s'est efforcée de traduire le plus fidèlement possible les idées avancées par ses interlocuteurs et l'esprit qui anime les personnes impliquées dans le développement de l'entrepreneuriat. Pour cela, elle a repris les termes employés lors des entretiens qu'elle a menés ou dans les écrits qu'elle a consultés. Le rapport contient donc les termes anglais ou les anglicismes qui font partie du vocabulaire courant des entrepreneurs et qu'elle s'est efforcée d'explicitier.

Le rapport met d'abord en évidence l'importance du développement de *l'esprit entrepreneur*, dans une société marquée par les tendances caractérisant la troisième révolution industrielle. Il dresse ensuite le bilan de la politique nationale menée avec les PEPITE. Il formule enfin une série de recommandations pour consolider les actions entreprises et permettre leur passage à l'échelle¹³ afin d'atteindre les objectifs de généralisation à l'ensemble des étudiants.

⁸ <http://www.cpu.fr/wp-content/uploads/2016/08/guide-CPU-entrepreneuriat-web1.pdf>

⁹ Corinne de Berny et Olivier Mandon, *Entrepreneuriat étudiants en Île-de-France*, IAU idf, 2017. https://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1430/L_entrepreneuriat_etudiant_VF.pdf

¹⁰ Source PEPITE France.

¹¹ Maïté Deroubaix, responsable du centre de documentation de l'IGAENR, note en annexe 4.

¹² Valérie Lemarquand, attachée de coopération universitaire à l'ambassade de France en Allemagne, note en annexe 5.

¹³ Le passage à l'échelle, anglicisme désignant le redimensionnement et la mise à l'échelle, est la faculté qu'a un système à pouvoir changer de taille ou de volume selon les besoins des utilisateurs.

1. Pourquoi l'*esprit entrepreneur* est (re)devenu une condition existentielle des entreprises

L'économiste Adam Smith a identifié trois facteurs clés de la croissance économique : la main d'œuvre, le capital et les ressources.

La première révolution industrielle s'est traduite par une amélioration spectaculaire des procédés de production. La machine à vapeur a remplacé les sources traditionnelles de puissance. La productivité au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Europe continentale a augmenté d'un facteur dix.

La seconde révolution industrielle a permis de construire des villes et des réseaux de transport modernes et surtout beaucoup plus denses. Outre les avancées technologiques, elle a introduit des bouleversements radicaux quant à l'organisation et la gestion des entreprises : les premières multinationales et premières banques d'affaires sont apparues pendant cette période. Les centres de recherche et développement *corporate*¹⁴ ont pris une importance critique.

La troisième révolution industrielle, que nous vivons actuellement, se concentre sur l'optimisation des ressources grâce au numérique : le numérique permet de maximiser l'utilisation d'actifs matériels et immatériels.

Toutes les révolutions industrielles suivent le même schéma : des découvertes scientifiques permettent de développer des grappes d'inventions technologiques, qui sont d'abord adoptées par une minorité, puis, par un effet d'entraînement, par la majorité. C'est à ce moment que les habitudes, les usages et les *business models*¹⁵ sont bouleversés. L'ancien monde disparaît pour laisser place au nouveau monde. C'est la fameuse destruction créatrice de Schumpeter¹⁶.

La différence principale entre la troisième révolution industrielle et les deux précédentes est sa rapidité. La première révolution industrielle a duré un siècle. Celle que nous sommes en train de vivre a commencé il y a moins de vingt ans et pourtant les transformations qu'elle a engendrées sont déjà stupéfiantes. Pour les entreprises traditionnelles, les cartes ont été complètement rebattues et les règles du jeu ont complètement changé. Comment, dans ce contexte, peut-on s'adapter rapidement ?

Comme nous allons le voir ci-dessous, trois tendances (la première concernant les entreprises, la seconde les talents et la troisième les plateformes numériques) sont en train de converger. Cette convergence est à l'origine de la nécessité de développer l'*esprit entrepreneur*.

1.1. Tendances #1 – entreprises : comment être aussi agile qu'une start-up ?

L'innovation est la clé de l'adaptation. Une entreprise innove pour se différencier par rapport à sa concurrence et pour ainsi continuer à générer des marges sur le long terme et donc à exister. L'innovation est devenue l'une des conditions *sine qua non* de l'existence, voire, de la survie de l'entreprise. L'innovation permet à l'entreprise de s'adapter à son environnement. Depuis environ quinze ans, trois facteurs¹⁷ changent fondamentalement la manière dont les entreprises innovent et s'adaptent à leur environnement.

1.1.1. Facteur #1, inflation, fragmentation des connaissances et *Open Innovation*

Les nouvelles connaissances sont le carburant du moteur de l'innovation. En quelques dizaines d'années, nous sommes passés d'un monde dans lequel les connaissances étaient une denrée relativement rare et entre les mains de très grandes entreprises à un monde dans lequel les connaissances sont complètement disponibles et entre les mains d'entreprises de plus en plus petites. Cette inflation et cette fragmentation des connaissances changent radicalement la donne pour les grandes entreprises.

¹⁴ *Corporate* : internes à l'entreprise.

¹⁵ *Business models* : modèle économique de création de valeur d'une entreprise. Se différencie du *business plan* qui en est la déclinaison opérationnelle et chiffrée.

¹⁶ Joseph Schumpeter (1883-1950) estime que l'innovation et le progrès techniques fondent la dynamique de l'économie et que, de ce fait, la croissance est un processus permanent de création, de destruction et de restructuration des activités économiques.

¹⁷ Ces trois tendances ont été décrites de manière exhaustive dans le livre *Innovation Intelligence*, Albert Meige, 2015, et sont issues de plusieurs dizaines d'entretiens avec des cadres dirigeants de grandes entreprises.

La conséquence principale en est l'*Open Innovation* (innovation ouverte) : il est devenu moins cher, moins risqué et surtout beaucoup plus rapide pour une entreprise de mettre en place l'organisation, les processus et les outils qui lui permettent de chercher à l'extérieur les connaissances adjacentes nécessaires pour son innovation. Aux États-Unis, les start-up sont devenues, d'une certaine manière, les centres de recherche et développement (R&D) des grandes entreprises.

1.1.2. Facteur #2, accélération sans précédent des cycles d'innovation et de « servicisation »

Le second facteur concerne la rapidité des cycles d'innovation. Quel que soit le secteur concerné, on innove de plus en plus vite. Cette accélération des cycles d'innovation s'accompagne d'une dérive vers le service : l'exemple fameux de Michelin qui, sur son segment professionnel, ne vend plus des pneus, mais des kilomètres. Cette tendance à la « servicisation » se retrouve dans tous les secteurs. Dans l'ancien monde, on vend la voiture. Dans l'entre-deux monde, on vend la voiture packagée avec des services additionnels pour maximiser la satisfaction de l'utilisateur. Dans le nouveau, on ne vend plus la voiture, on vend la fonctionnalité : la capacité d'aller de A à B.

La conséquence en est que les entreprises doivent non seulement aller chercher des connaissances en dehors de l'entreprise (facteur #1), mais qu'elles doivent aller les chercher de plus en plus loin (géographiquement, mais surtout thématiquement) et de plus en plus rapidement.

1.1.3. Facteur #3, disruption et transformation digitale

Depuis quinze à vingt ans, de nouveaux acteurs (GAFA¹⁸, NATU¹⁹ et BATX²⁰) ont fait leur apparition sur toutes les chaînes de valeurs établies depuis des décennies et changent complètement les règles du jeu. Tous les secteurs traditionnels se font bousculer violemment et rapidement par ces nouveaux acteurs qui n'ont pas d'héritage (*legacy*) à gérer, qui tirent profit du numérique, qui mettent la maximisation de la satisfaction de l'utilisateur au cœur de leur stratégie et, surtout, qui ont adopté des organisations et des façons de travailler très différentes des entreprises issues de la première révolution industrielle.

Quand l'environnement change vite, il faut s'adapter vite. Aujourd'hui, la question de la rapidité est absolument clé et c'est un élément qui est complètement nouveau par rapport aux précédentes révolutions industrielles.

Face à ces trois facteurs, les entreprises traditionnelles connaissent un besoin sans précédent d'agilité. La grande question que se posent toutes les grandes entreprises aujourd'hui est de savoir comment avoir l'agilité d'une start-up tout en employant 10 000 ou 100 000 collaborateurs.

Une des réponses à cette question, se trouve dans une nouvelle forme d'entreprise : l'*Organisation ouverte*²¹. Elle diffère de l'entreprise traditionnelle par son organisation, mais aussi par le type de stratégies qu'elle met en œuvre, par la façon de travailler et de collaborer.

Bref, l'*Organisation ouverte* est la forme naturelle que sont en train d'adopter les entreprises dans le cadre de leur transformation digitale. Cependant, la question de la transformation digitale ne se limite pas à l'agenda en 2018, pour que les entreprises soient ensuite tranquilles pour les décennies à venir. La transformation digitale n'est pas une vague ou un tsunami comme on l'entend souvent. La transformation digitale est au contraire une succession de disruptions et de transformations. Pour porter cette succession de transformations l'*esprit entrepreneur* est nécessaire.

1.2. Tendances #2 – talents : une recherche de sens et de flexibilité

Pour les talents des jeunes générations, le travail a déjà changé : recherche de sens, être entrepreneur de sa carrière et de sa formation, *slasher* (avoir plusieurs emplois en même temps) et *zapper* (changer rapidement d'emploi) sont de mise.

¹⁸ GAFA : Google, Amazon, Facebook et Apple.

¹⁹ NATU : Netflix, Airbnb, Tesla et Uber.

²⁰ BATX : Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi.

²¹ Organisation Ouverte : un cadre d'analyse et d'action pour la transformation digitale, White Paper publié par Presans et HEC Paris (2018), <https://presans.com/fr/whitepaper-organisation-ouverte/>

Ces générations sont de plus en plus en quête de sens dans leur travail, dans toute la polysémie du mot : elles recherchent dans le travail une signification (ce qui lui donne sa valeur aux yeux de chaque individu), une cohérence (une certaine adéquation entre les tâches remplies par un individu et ses valeurs personnelles), une orientation et un objectif. Elles ne souhaitent plus simplement être un rouage dans le système sans en comprendre le sens.

Les jeunes générations, les *slashers*, n'ont pas confiance en l'entreprise. Elles ne comptent pas sur l'entreprise pour les former. Elles changent d'emploi tous les douze à dix-huit mois pour acquérir de nouvelles expériences, pour ajouter des lignes à leur CV – ou plus précisément à leur profil LinkedIn. Les jeunes talents se vendent comme des produits. Ils ne sont plus ingénieurs télécoms ou chefs de projet. Ils sont développeur / *designer* / *DJ*²², ou bien consultant / magicien²³.

Figure 1 : Représentation schématique des générations X, Y, Z



Source : Albert Meige

De manière très schématique, dans le monde de la génération X, l'entreprise décidait à qui offrir un emploi, et en retour de l'emploi, l'employé offrait subordination et exclusivité. Dans le monde de la génération Y, l'entreprise doit d'abord montrer ce qu'elle a à offrir, et le jeune talent deviendra collaborateur si un modèle gagnant-gagnant peut être trouvé. Dans le monde de la génération Z, les jeunes talents ne sont plus intéressés par un contrat à vie. Ils vendent leurs compétences simultanément à de multiples entreprises, pendant la durée d'un projet donné. Le barycentre de l'emploi n'est plus l'entreprise, mais l'individu de la génération Z.

Les générations Y et Z deviennent entrepreneurs de leur vie professionnelle et de leur éducation. La question se pose bien entendu de manière assez différente pour les jeunes talents qualifiés et pour les jeunes talents non (ou faiblement) qualifiés. L'enjeu est de rendre ce mode de fonctionnement possible quel que soit le niveau de qualification des intéressés.

1.3. Tendances #3 – plateformes numériques : exacerber le travail (et la formation) à la demande

Ces quinze dernières années ont vu émerger des plateformes numériques qui permettent de connecter le monde des entreprises (avec leurs besoins en ressources humaines) et celui des talents. De nombreuses start-up et autres plateformes numériques qui innent sur la chaîne de valeur du recrutement, des organisations et de la formation, sont apparues et continuent d'apparaître.

S'agissant du recrutement, il existe des plateformes généralistes, que ce soient les réseaux sociaux professionnels (LinkedIn), les moteurs de recherche d'emploi (Indeed) ou les moteurs de recherche de talents (talent.io). Ces plateformes généralistes se concentrent pour l'instant sur le *sourcing*²⁴, voir le *sourcing* qualifié (on remonte progressivement la chaîne de valeur du recrutement). D'autres plateformes se focalisent sur certaines niches en mobilisant à la demande des personnes faiblement qualifiées (Uber,

²² L'abréviation *DJ* a remplacé dans le langage courant le terme *disc-jockey*, qui désigne la personne chargée de sélectionner et de diffuser la musique dans les discothèques, à la radio ou lors d'événements festifs (Encyclopaedia universalis).

²³ Le "/" (slash en anglais) est d'ailleurs la raison pour laquelle on les surnomme les *slashers*.

²⁴ Le *sourcing* utilisé dans les ressources humaines désigne le processus qui permet de trouver les correspondances entre les candidats et les profils recherchés.

Deliveroo, etc.) ou au contraire qualifiés (UpWork qui se focalise essentiellement sur les métiers de la communication), voire très qualifié (c'est le cas par exemple de l'entreprise, Presans²⁵, qui se focalise sur l'expertise scientifique et technique).

Cette focalisation permet à ces plateformes d'avoir déjà aujourd'hui une intégration verticale sur la chaîne de valeur du recrutement beaucoup plus importante : *sourcing*, contractualisation et *payement*. Ces plateformes spécialisées permettent déjà le travail à la demande. Par ailleurs, les développements et les acquisitions récentes des plateformes généralistes montrent la direction : être capables de connaître de mieux en mieux ses membres et les entreprises afin de bientôt disposer d'une intelligence artificielle (IA) à même de faire correspondre la demande des besoins d'entreprise et des talents – ce que proposeront certainement des acteurs comme LinkedIn dans un avenir proche.

S'agissant de la formation à la demande, de nombreuses plateformes ont également vu le jour (Coursera, OpenClassRooms, LearnAssembly, Fun Mooc, etc.) et permettent de se former tout au long de sa vie. Ces plateformes, notamment grâce à l'intelligence artificielle seront de plus en plus efficaces, de plus en plus personnalisées et adaptées au parcours professionnel de la personne formée.

Enfin, certaines alliances entre les plateformes de recrutement et de formation commencent à voir le jour afin de permettre le recrutement de talents « prêt à l'emploi » (au sens propre et au sens figuré).

1.4. Futur du travail : de la nécessité de l'esprit entrepreneur

La convergence entre (i) la nécessité d'agilité des entreprises, (ii) la recherche de flexibilité et de sens de la part des jeunes diplômés et (iii) l'apparition à grande échelle de plateformes numériques permettant de fluidifier les relations entre les entreprises et les talents, a pour conséquence notamment une nouvelle forme de travail – en France, le nombre d'indépendants a bondi de 25 % en cinq ans pour atteindre 2,8 millions en 2015. D'ailleurs, pour l'entrepreneur et homme politique français Michel Hervé, les entreprises du futur ressembleront de plus en plus à des coopératives d'indépendants. Et cette nouvelle forme de travail fait appel à des compétences spécifiques, en particulier à certaines compétences cognitives.

1.4.1. Les compétences du XXI^{ème} siècle

La première révolution industrielle a rendu nécessaire l'émergence d'un ensemble de compétences techniques à maîtriser et à appliquer afin de pouvoir produire à la chaîne dans le cas des ouvriers et gérer dans le cas des cadres. Elle se traduit par l'existence de beaucoup de tâches dites routinières. Les compétences clé associées sont la maîtrise d'un métier, la discipline et la rigueur²⁶. La nécessité, pour les entreprises, de s'adapter au nouveau monde qui émerge et à l'automatisation progressive des tâches routinières fait que ces compétences historiques ne sont plus suffisantes.

Depuis une vingtaine d'années de nouvelles compétences, jusqu'alors peu considérées, intéressent de plus en plus les entreprises et la communauté scientifique. Ces compétences sont liées à la façon d'apprendre, de réfléchir et d'interagir. Ce sont des compétences cognitives et ce sont les compétences du XXI^{ème} siècle. D'après Jérémy Lamri²⁷, les compétences majeures du XXI^{ème} siècle sont un « *concept visant à définir le socle des compétences indispensables pour créer de la valeur et s'épanouir dans une économie fortement digitalisée* » ; en d'autres termes dans le monde d'aujourd'hui... et de demain. Quel que soit le modèle considéré, quatre compétences reviennent systématiquement : l'esprit critique, la créativité, la communication et la coopération.

L'esprit critique (*critical thinking*), selon J. Lamri, est « *l'ensemble des processus mentaux, stratégies et représentations [...] pour résoudre des problèmes, prendre des décisions et apprendre de nouveaux concepts* ». Selon la psychologue américaine Diane Halpern, l'esprit critique est l'utilisation de capacités cognitives qui augmentent la probabilité d'un résultat souhaité. L'esprit critique rassemble un ensemble de

²⁵ Entreprise créée par Albert Meige.

²⁶ La présente section sur les compétences du XXI^{ème} siècle est largement inspirée de l'ouvrage de Jérémy Lamri, *Les compétences du XXI^{ème} siècle : trouver sa place dans le monde aujourd'hui et demain*, Dunod, octobre 2018.

²⁷ Doctorant au Laboratoire adaptations-travail-individu (LATI) qui mène des recherches fondamentales et appliquées sur des questions qui relevant de problèmes actuels et futurs au travail.

capacités telles que l'observation (collecte, analyse, preuve etc.), l'identification (création de liens logiques à partir de l'observation), la pertinence (objectiver le raisonnement), la sélection (tirer la conclusion la mieux adaptée).

La créativité, toujours selon J. Lamri, est « *un processus visant soit à transformer de manière originale ce qui existe déjà, soit à produire quelque chose d'inédit* ». Elle inclut l'originalité, l'inventivité, la pensée divergente, la capacité à penser l'échec comme une opportunité, la pensée convergente. La créativité est elle aussi essentielle pour la résolution de problème.

La communication est plus que jamais une compétence clé pour la performance collective de l'organisation et elle rassemble un ensemble de capacités telles que l'ouverture (embrasser de nouveaux concepts ou idées), l'empathie (comprendre le contexte), l'inspiration (capacité à conduire autrui), la stimulation (s'intéresser et défier les idées).

La coopération est la capacité à opérer au sein d'un collectif, d'une équipe. Elle fait appel, elle aussi, à un ensemble de qualités telles que la prise de décision, la construction d'alliance, la négociation.

1.4.2. L'esprit entrepreneur comme condition existentielle des entreprises

Pour exister, l'entreprise a besoin d'un (ou plusieurs) créateur(s) – c'est-à-dire d'un entrepreneur. Et pour continuer à exister, pour sa survie dans un environnement extrêmement mouvant, elle a besoin d'agilité et donc de collaborateurs eux même agiles – capables de comprendre leur environnement, de prendre des décisions et d'agir en milieu incertain, capables également d'apprendre et de se former en permanence. En d'autres termes d'entrepreneurs de leur vie professionnelle et de leur formation. Enfin, l'entreprise a besoin de collaborateurs engagés. Motivés. Et pour cela, il faut que le collaborateur ait trouvé son *ikigai*, sa raison d'être. Il faut être entrepreneur de sa vie.

Figure 2 : Représentation de l'*Ikigai*



Source : mission

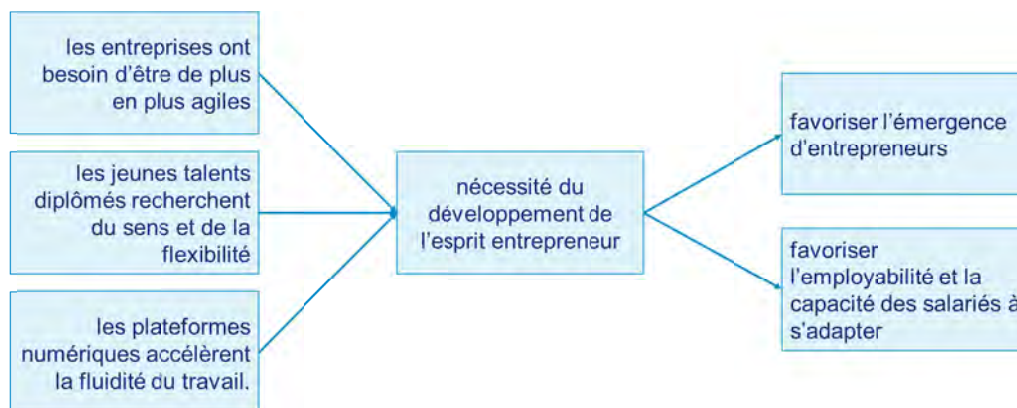
Ikigai (生き甲斐) est l'équivalent japonais de la « raison d'être ». De manière schématique et pragmatique, l'*Ikigai* est à la croisée de ce que l'on aime faire, de ce pour quoi on est doué, de ce dont le monde a besoin et de ce pour quoi on peut se faire payer.

Et ainsi, l'*esprit entrepreneur*²⁸ (re) devient une condition *sine qua non* – une condition existentielle – de l'entreprise d'aujourd'hui et de demain. Par ailleurs, l'*esprit entrepreneur* contribue à la découverte de son *ikigai*, et donc à son épanouissement personnel et professionnel. Tout le monde n'est pas entrepreneur. En revanche, tout le monde peut développer l'*esprit entrepreneur*.

²⁸ Dans la suite du rapport, l'*esprit entrepreneur* désignera l'ensemble des compétences (*soft skills* et *hard skills*) de l'entrepreneur. L'*esprit entrepreneur* inclut notamment les compétences du XXI^{ème} siècle, ainsi que d'autres compétences telles que la résilience et la persévérance.

Développer l'*esprit entrepreneur* chez les jeunes contribuera à transformer le vase que l'on remplit en un feu que l'on allume. Et ainsi, le développement de l'*esprit entrepreneur* devrait contribuer à la transformation de l'enseignement supérieur.

Figure 3 : La formation de l'*esprit entrepreneur*, présentation schématique du raisonnement



Source : mission

2. Le concept de PEPITE est conforté par les constats effectués mais le dispositif, inégal selon les territoires, doit impérativement passer à l'échelle

2.1. Les constats réalisés valident le concept de PEPITE

2.1.1. Les trente PEPITE couvrent l'ensemble du territoire

La couverture nationale des établissements d'enseignement supérieur²⁹ est assurée par l'existence de trente PEPITE sur tout le territoire français, y compris ultramarin, à la suite du lancement en octobre 2013 d'un appel à projets³⁰ porté par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Figure 4 : Tableau des PEPITE

Régions	Nom du PEPITE	Dénomination dans le rapport
Auvergne-Rhône-Alpes	Pôle entrepreneuriat étudiant Auvergne	Auvergne (PEEA)
	PEPITE oZer	Grenoble Alpes (oZer)
	BeeLYS Université de Lyon	Lyon Saint-Étienne (BeeLYS)
Bourgogne Franche-Comté	PEPITE Bourgogne Franche-Comté	Bourgogne Franche-Comté
Bretagne	PEPITE Université Bretagne Loire	Bretagne Pays de la Loire
Pays de la Loire		
Centre-Val de Loire	PEPITE Centre-Val de Loire	Centre-Val de Loire
Corse	PEPITE Corse	Corse
Grand Est	Pôle entrepreneuriat étudiant de Lorraine - PEPITE by PEEL	Lorraine (PEEL)

²⁹ Voir tableau des établissements concernés en annexe 7.

³⁰ Appel à projets lancé en partenariat avec le ministère du redressement productif (MRP) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC), doté de 4,6 M€ sur trois ans, avec une participation du ministère à hauteur de 3 M€ (contre 1,2 M€ dans le précédent appel à projets), de 1 M€ de la CDC, de 0,6 M€ du MRP.

Régions	Nom du PEPITE	Dénomination dans le rapport
	Étudiants entrepreneurs en Alsace - ETENA	Alsace (ETENA)
	PEPITE Champagne-Ardenne	Champagne-Ardenne
Guadeloupe	PEPITE Antilles-Guyane	Antilles-Guyane
Guyane		
Martinique		
Hauts-de-France	Pôle étudiants Picard pour l'innovation le transfert et l'entrepreneuriat	Picardie
	PEPITE Lille Nord de France	Lille Nord de France
Île-de-France	Pôle entrepreneuriat innovation Paris-Saclay	Paris-Saclay (PEIPS)
	Entrepreneuriat étudiant dans l'est Francilien	Paris Est (3EF)
	HeSam Entreprendre	Paris heSam Entreprendre
	Paris Ouest Nord	Paris Ouest Nord (PON)
	PEPITE Paris Centre	Paris Centre (Sorbonne U)
	PSL-PEPITE	Paris PSL
	CréaJ IDF	Paris CréaJ IDF
Normandie	PEPITE Vallée-de-Seine	Vallée-de-Seine
La Réunion	Pôle de l'entrepreneuriat étudiant de La Réunion	La Réunion (P2ER)
Nouvelle-Aquitaine	PEPITE Limousin-Poitou-Charentes	Limousin-Poitou-Charentes
	Entrepreneuriat Campus Aquitaine	Aquitaine (ECA)
Occitanie	PEPITE Languedoc-Roussillon	Languedoc-Roussillon
	Entreprendre, créer, reprendre, innover	Toulouse Midi-Pyrénées (ECRIN)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	PEPITE Aix-Marseille PACA-OUEST	PACA-Ouest
	PEPITE Cré@tude PACA-EST	PACA-Est

Source : site web du MESRI, octobre 2018

La couverture nationale en pôles a donc été réalisée. Quelques évolutions et spécificités récentes sont à mentionner :

- la fusion en 2017 des PEPITE Bretagne et CREER (Pays de la Loire) pour former le PEPITE Bretagne Pays de la Loire ;
- la scission du PEPITE Antilles-Guyane en deux entités, Antilles et Guyane en 2017 ;
- la création du PEPITE Mayotte en 2018 ;
- la création du PEPITE Nouvelle-Calédonie qui sera installé à la rentrée australe de février 2019.

La mission souligne la particularité de l'Île-de-France où sont présents sept PEPITE, plus le PEPITE Vallée-de-Seine qui relève à la fois de l'Île-de-France et de la Normandie.

Ce succès s'explique probablement par l'inscription du plan PEPITE dans la continuité des précédentes initiatives politiques qui ont toutes en commun de développer une culture entrepreneuriale et de favoriser l'entrepreneuriat étudiant. Ainsi, se sont succédé la création d'incubateurs dits « Allègre » à la fin des années quatre-vingt-dix, la création de Maisons de l'entrepreneuriat (2000-2009) et des Pôles entrepreneuriaux étudiants – PEE (2010-2013).

Un pas supplémentaire a été franchi avec la loi du 22 juillet 2013 qui intègre pour la première fois la formation à l'entrepreneuriat comme l'un des objectifs des formations de l'enseignement supérieur³¹.

Une modification importante entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019 : Bpifrance se substituera à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) dans le soutien au dispositif PEPITE³², dans le cadre plus global d'une rationalisation des interventions de l'État en faveur de l'entrepreneuriat.

2.1.2. Les premiers résultats obtenus par les PEPITE sont très encourageants

Pour évaluer la politique en faveur de l'entrepreneuriat étudiant, la mission a utilisé les données existantes : (i) nombre de PEPITE créés, (ii) nombre d'EE, (iii) nombre d'entreprises créées et (iv) nombre d'étudiants ayant suivi une formation (sensibilisation, spécialisation, diplôme).

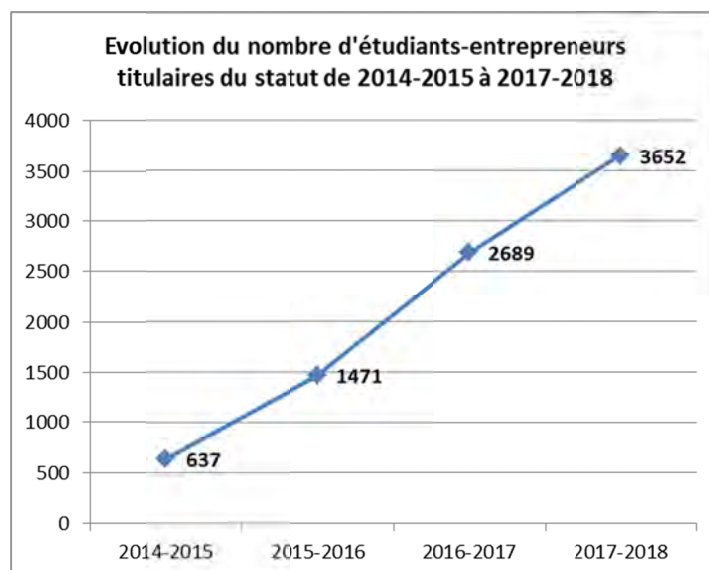
- Une forte progression du nombre d'étudiants-entrepreneurs

La création du SNEE s'inspire du statut de sportif de haut niveau conciliant études et engagement sportif. Le SNEE s'adresse, en premier lieu, aux étudiants en cours d'étude leur permettant de poursuivre leurs études tout en s'engageant dans un parcours entrepreneurial. Il permet ainsi d'aménager l'emploi du temps mais surtout de substituer au stage de fin d'études, une période de travail sur le projet entrepreneurial.

La direction générale éducation et culture de la Commission européenne (DG EAC), à qui le plan PEPITE a été présenté par Jean-Pierre Boissin en 2016, s'était montrée très intéressée par ce statut.

Les données fournies par le MESRI font état de près de 3 700 EE en 2017-2018. C'est le résultat d'une forte progression depuis 2014, d'un millier d'étudiants supplémentaires par an.

Figure 5 : Évolution du nombre d'étudiants-entrepreneurs



Source : mission, à partir des données DGESIP

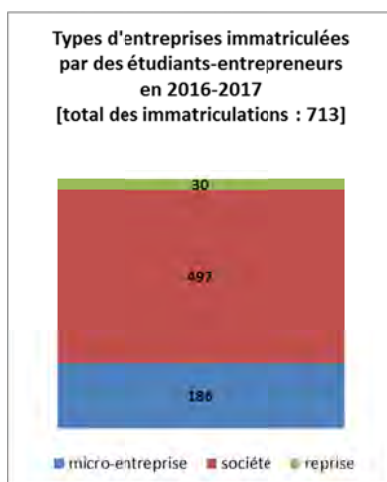
³¹ Dernière phrase du premier alinéa de l'article L. 612-1 du code de l'éducation : « Chaque cycle, selon ses objectifs propres, fait une part à l'orientation des étudiants, à leur formation générale, à l'acquisition d'éléments d'une qualification professionnelle, à la formation à l'entrepreneuriat, à la recherche, au développement de la personnalité, du sens des responsabilités et de l'aptitude au travail individuel et en équipe. »

³² Voir en annexe 8 le courrier du 24 octobre 2018 adressé par les directeurs généraux de la Caisse des dépôts et de Bpifrance et par le président de l'Agence France entrepreneur au président de la FNEGE.

- Un nombre non négligeable de créations d'entreprise

La mission n'a pas pu disposer de séries de données pour évaluer la progression du nombre de créations d'entreprise. En 2016-2017, ce sont 713 immatriculations d'entreprise qui ont été effectuées par des EE. Comme le montre la figure 6 ci-dessous, 70 % des immatriculations concernent des sociétés, 26 % des micro-entreprises. La part des reprises reste encore faible à 4 %.

Figure 6 : Types d'entreprises créées



Source : mission, à partir des données DGESIP

Parmi les créations d'entreprise issues des PEPITE, quelques belles réussites ont été soulignées lors du salon VivaTech le 26 mai 2018. Parmi les dix créations primées³³, figurent « Centiméo » qui permet d'utiliser ses pièces rouges de 1, 2 et 5 centimes dans des distributeurs automatiques dans des gares ou stations de métro ; Finoptim qui propose des cheminées à foyer ouvert à haut rendement ; Ornikar, auto-école en ligne qui propose un permis de conduire moins cher et plus rapide ; The Keepers, service de consignes pour casques de moto et vestiaires connectés dans des centres commerciaux ou salles de concert ; Yespark qui propose des places de parking souterrain sans caution ni préavis...

Mais la création d'entreprises n'est pas le seul objectif des PEPITE, comme le concept d'*esprit entrepreneur* le démontre, et il faut se garder d'évaluer le dispositif sur ce seul critère³⁴.

- L'intérêt des entreprises pour les profils des EE

Les représentants des entreprises que la mission a rencontrés ont tous marqué leur intérêt à être partenaires du dispositif. L'intérêt pour elles est de « *suivre les tendances* » et de « *développer leur marque employeur* », mais aussi de pouvoir repérer des profils d'EE qu'elles recherchent de plus en plus.

La fédération de la plasturgie et des composites indique que son secteur est confronté à de vraies problématiques de recrutement notamment de transmission d'entreprise et souffre également d'un problème d'image et d'attractivité. Le secteur a pris conscience de la nécessité d'élargir le spectre des recrutements et de repérer des jeunes aux profils créatifs et entreprenants. Pour faire face à cette problématique d'état d'esprit et de compétences entrepreneuriales dans les entreprises de leur secteur, la fédération s'est rapprochée de PEPITE France et soutient financièrement des projets PEPITE repérés lors du Challenge PEPITE (évoqué plus loin dans le rapport).

³³ Voir la liste des dix entreprises primées en annexe 9.

³⁴ L'objectif de 20 000 étudiants-entrepreneurs apparaît dans la lettre de mission de la ministre Geneviève Fioraso à Jean-Pierre Boissin. Cet objectif ne repose sur aucune donnée fiable.

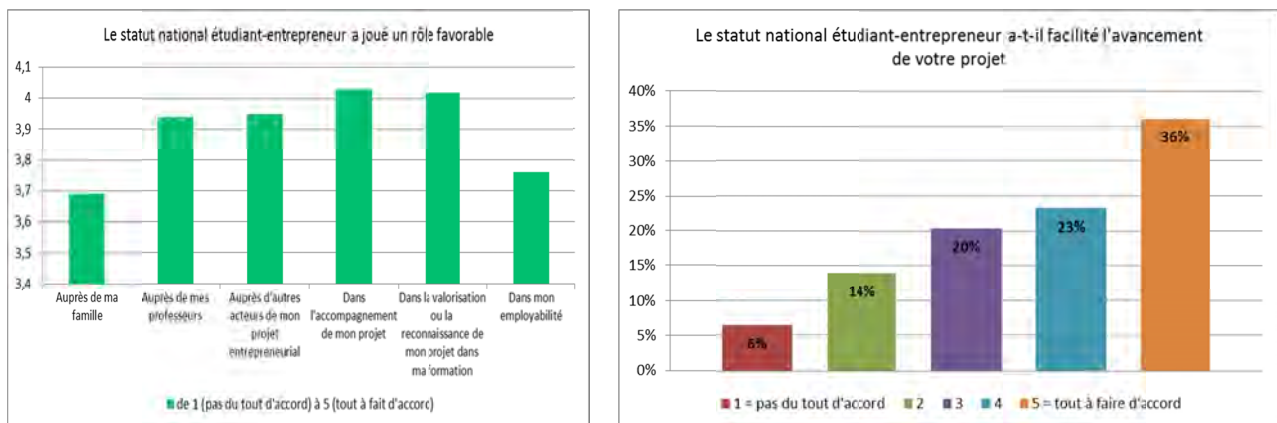
- Un statut national plébiscité

La mission a fait le constat, lors de ses rencontres avec les EE, que ce statut était plébiscité, ce qui est confirmé par les résultats de l'étude CSA research intitulée *Regards croisés sur le SNEE*³⁵, laquelle montre que 90 % des étudiants considèrent qu'il s'agit d'une « bonne chose ».

Le statut est perçu comme un atout par l'ensemble des étudiants qui y voient tout d'abord une expérience à valoriser sur le curriculum vitae (92 % sont d'accord avec cette affirmation, dont 49 % tout à fait d'accord). Il est indiqué dans l'étude que « les personnes qui connaissent bien ce statut sont plus de six sur dix (61 %) à être séduites à l'idée de devenir EE ».

Une enquête en cours d'analyse dirigée par PEPITE France porte sur la promotion 2017-2018 des EE et sur l'**intention entrepreneuriale de ces étudiants**. Les premiers résultats montrent que le SNEE est considéré comme facilitateur pour 80 % des répondants.

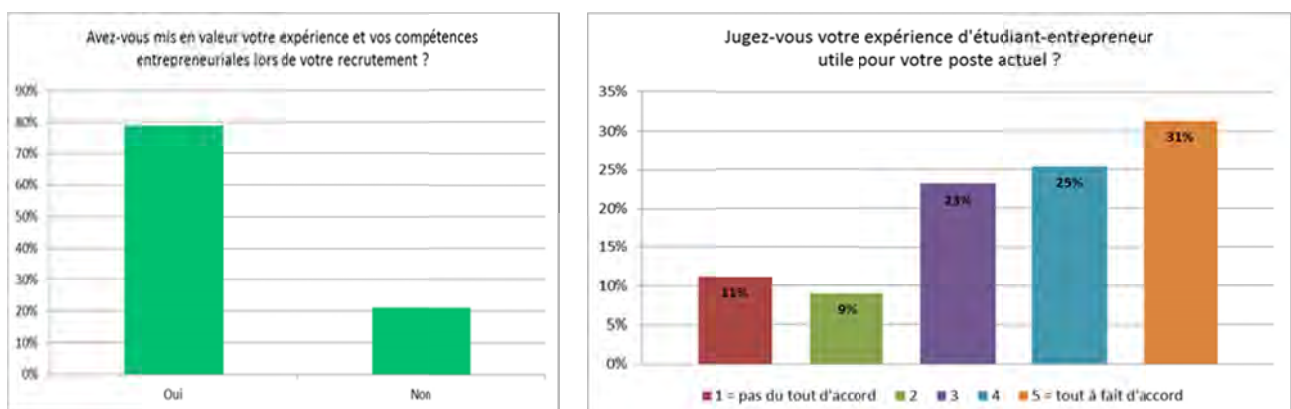
Figure 7 : Appréciations portées sur le SNEE



Source : enquête PEPITE France

Une autre enquête nationale a été réalisée par PEPITE France en 2018³⁶. 59,3 % des répondants y déclarent avoir immatriculé une structure. Parmi les 40 % n'ayant pas immatriculé de structure 20 % sont salariés, 15 % en poursuite d'études et 5 % en recherche d'emploi. Quelle que soit leur situation, ces anciens EE jugent utile leur expérience. Ainsi, parmi les salariés, ils sont une majorité à juger utile leur expérience d'EE pour leur poste actuel.

Figure 8 : Une expérience professionnelle jugée utile par les salariés



Source : enquête PEPITE France

³⁵ CSA Research / MENESR 2016 : [https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/42/0/CSA_pour_le_MENESR - Regards croises sur le statut d etudiant-entrepreneur - Synthese_finale_578420.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/42/0/CSA_pour_le_MENESR_-_Regards_croises_sur_le_statut_d_etudiant-entrepreneur_-_Synthese_finale_578420.pdf)

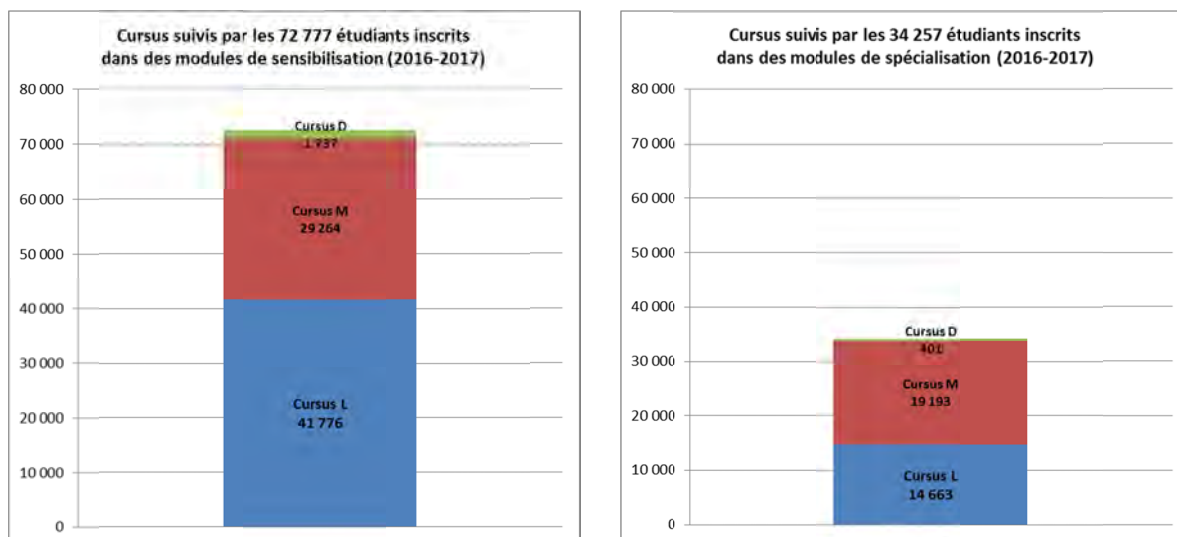
³⁶ L'enquête réalisée par courriel a porté sur 2 917 étudiants-entrepreneurs issus du dispositif PEPITE entre 2014 et 2017. Les réponses ont été collectées entre avril et juin 2018 avec un taux de retour de 24 %, jugé satisfaisant.

- Une grande diversité des actions de sensibilisation et de formation à l'entrepreneuriat

En 2016-2017, selon des données fournies par les PEPITE³⁷, il y avait 10 362 étudiants inscrits dans des diplômes des domaines de l'entrepreneuriat, de l'innovation ou des TPE / PME, dont plus de la moitié dans des diplômes reconnus par l'État (4 124 en master et 1 220 en licence professionnelle).

Mais au-delà des diplômes, les PEPITE ont permis le développement d'actions de formation dans des cursus non spécialisés dans l'entrepreneuriat, qui ont concerné plus de 70 000 étudiants s'agissant des modules de sensibilisation et près de 35 000 étudiants s'agissant des modules de spécialisation.

Figure 9 : Cursus des étudiants inscrits dans des actions de formation sur l'entrepreneuriat



Source : enquête PEPITE France

La définition d'un module de sensibilisation est très large : modules donnant lieu à délivrance d'ECTS³⁸, de bonus, ou équivalent (par exemple 24 Chrono, Masteriales, Entrepreneuriales...). Celle d'un module de spécialisation l'est également : modules donnant lieu à délivrance d'ECTS, de bonus ou équivalents (*Business model*, module reprise d'activité, création d'entreprises innovantes, week-end start-up...).

Les actions qualifiées de sensibilisation se caractérisent parfois par des opérations d'information dans les amphithéâtres à la rentrée, les interventions directes dans les établissements voire des cours, des animations de rentrée sur le campus et des réunions d'informations dans les espaces collaboratifs. Elles peuvent également avoir comme supports les réseaux sociaux et le numérique.

Il convient cependant de souligner l'existence – non chiffrable par la mission – d'unités d'enseignement donnant lieu à délivrance d'ECTS³⁹.

- Le développement d'actions d'information et de communication

La définition des actions d'information par le ministère est la suivante : « *Action consistant à parler d'entrepreneuriat à des étudiants sur une durée réduite et éventuellement ponctuelle ou de répondre à des questions de leur part ; conférences, évènementiel autour de l'entrepreneuriat* »⁴⁰.

La distinction avec des actions de sensibilisation est parfois délicate : ce qui est effectué en termes d'information pour les uns correspond à des actions de sensibilisation pour les autres, comme les « PEPITE Café » et table rondes, ou les « PEPITE Apéros ».

³⁷ Ces données sont organisées selon les grands cursus (licence, master, doctorat), sans distinguer les DUT.

³⁸ ECTS (*European credit transfer and accumulation system*) : système européen de transfert et d'accumulation de crédits pour l'enseignement supérieur, permettant l'obtention de diplômes.

³⁹ Cette intégration de la sensibilisation, ou de la spécialisation dans des diplômes sous forme d'ECTS est considérée comme un point fort par la DG EAC de la Commission européenne.

⁴⁰ Voir la définition des indicateurs d'activité des PEPITE en annexe 10.

Beaucoup de PEPITE ont développé des outils de communication voire des plans de communication. Tous utilisent les réseaux sociaux et une grande majorité produisent des *flyers* et des *newsletters* mensuelles ou bimensuelles, parfois deux *newsletters* avec des cibles différentes : une pour les étudiants, l'autre pour les référents et partenaires.

Plusieurs PEPITE ont mis en place des opérations de communication plus originales : création d'une web-série intitulée *Start-up Heroes visible* sur YouTube, campagne dans les restaurants universitaires sur les serviettes en papier distribuées à 50 000 exemplaires, campagne d'affichage de portraits d'EE.

- Une palette d'actions adaptées à la diversité des besoins des étudiants

Il est important que l'ensemble de ces actions, depuis la communication jusqu'à l'accompagnement des EE, en passant par les formations de sensibilisation ou de spécialisation constituent un **continuum** permettant de répondre à la diversité des attentes des étudiants, en s'adaptant notamment au degré de maturité de leur projet entrepreneurial.

Ainsi, au-delà des actions de communication et de formation (sensibilisation ou spécialisation), le PEPITE Lyon Saint-Étienne (BeeLYS) propose trois programmes :

- Campus création, programme de création d'entreprises virtuelles sur cinq mois, sans sélection qui permet à des équipes transdisciplinaires d'étudiants de découvrir les étapes et les outils de la création d'entreprises ;
- programme d'incubation BeeLYS articulé avec le D2E, avec des formations choisies sur mesure et des ressources en ligne, des ateliers experts à la demande, un mentorat renforcé, l'accès à des espaces de *coworking* dédiés, des plateformes techniques et de prototypage et une mobilité internationale ;
- programme Jeunes entreprises accélérées, programme sélectif dédié aux start-up à impact en cours de création ou ayant moins de deux ans, avec une préparation renforcée pour lever les risques liés au développement d'activité (embauches, pack d'associés, préparation levée de fonds..).

Le PEPITE de l'université de Lorraine (PEEL) précise, qu'aux côtés des actions de sensibilisation et de formation, il propose une démarche d'accompagnement des étudiants porteurs d'un projet qui ne s'appuie pas sur une approche analytique de type *business plan* et étude de marché comme un incubateur classique peut le proposer : « *au contraire, il va s'agir de travailler sur les relations entre le porteur de projet, son projet et son écosystème, en allant très vite sur le terrain pour tester, expérimenter et se construire un réseau !* ». Ces approches « agiles » correspondent bien à l'*esprit entrepreneur* que le plan PEPITE doit développer.

- Au-delà du public étudiant

La mission note également l'implication de plusieurs PEPITE dans des programmes de promotion et de sensibilisation de publics plus larges ciblant notamment les élèves du secondaire dans le cadre de projets cofinancés par la CDC issus du programme d'investissement d'avenir (PIA 2) sur l'innovation et l'entrepreneuriat.

2.1.3. Les acteurs de l'entrepreneuriat se sont mobilisés autour des PEPITE

- La mobilisation des écosystèmes entrepreneuriaux

Les PEPITE sont loin d'être seuls sur le champ de la sensibilisation, de la formation ou de l'accompagnement à l'entrepreneuriat étudiant ; seule l'attribution du SNEE est leur monopole. La mission note la volonté des acteurs, notamment des PEPITE, de mieux coordonner et mieux rendre visibles les initiatives développées et de décroquer les approches afin de construire des véritables parcours d'entrepreneuriat.

Les écosystèmes sont composés de nombreux acteurs ; ainsi pour un PEPITE, la mission a décompté plus de soixante partenaires actifs : des partenaires académiques, des financeurs privés et publics ainsi que de nombreuses structures et associations qui œuvrent dans le domaine de l'entrepreneuriat sans oublier les acteurs du monde socio-économique (entreprises et organisations ou mouvements patronaux).

La mission a rencontré plusieurs partenaires qui inscrivent leur participation dans le cadre de la responsabilité sociale de leur entreprise. Pour le groupe Banque populaire et Caisse d'épargne (BPCE) il s'agit d'un *coaching* bancaire désintéressé qui évolue ensuite vers un partenariat *business*. Son implication dans le dispositif PEPITE lui permet aussi de développer sa marque employeur. Un des objectifs souligné est aussi « *d'accompagner les universités dans l'employabilité de leurs étudiants* ».

La Banque populaire s'implique dans un dispositif de type « bourse d'immatriculation d'entreprise via une plateforme dédiée ». Il s'agit de prendre en charge les formalités et frais d'immatriculation d'un montant d'environ 300 € et d'ouvrir un compte bancaire au nom de l'entreprise, avec délivrance d'une carte bancaire.

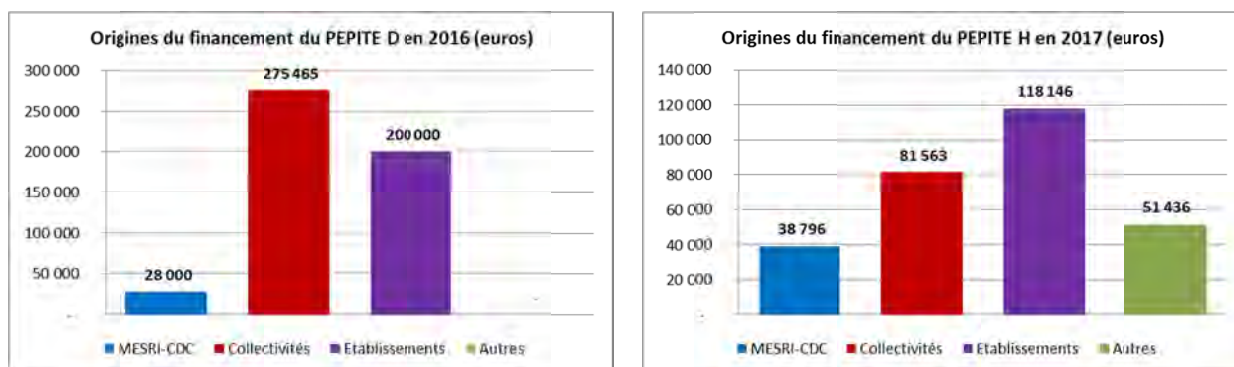
Une bonne coordination et fédération de l'ensemble de ces partenaires par le PEPITE se révèle être une force et un atout pour les étudiants mais constitue aussi la reconnaissance du PEPITE comme un acteur central du dispositif. Elle se marque par les interventions prises en charge par les partenaires, et notamment dans le tutorat (ou mentorat) des EE et par les financements apportés.

- Une implication financière conséquente des partenaires des PEPITE

Lorsque cela était possible, la mission a étudié les différentes sources de financement des PEPITE : (i) l'État, avec les crédits du MESRI et de la CDC, (ii) les collectivités territoriales, conseils régionaux, métropoles et parfois conseils départementaux, (iii) les établissements eux-mêmes et (iv) les autres financements, essentiellement de partenaires privés.

La figure 10 ci-dessous présente quatre exemples tirés des quatorze PEPITE, identifiés de A à M, dont les données financières étaient exploitables⁴¹. Elle montre l'importance des collectivités et des partenaires privés qui peuvent représenter 11 et 55 % du budget des PEPITE pour les collectivités et jusqu'à 18 % pour les partenaires privés.

Figure 10 : Origine des financements des PEPITES



Source : mission, à partir des données fournies par les PEPITE

Ces constats démontrent le rôle clé joué par les collectivités territoriales dans le financement des PEPITE. Les conseils régionaux disposent de la compétence en matière de développement économique et s'intéressent toujours à l'enseignement supérieur. Leur intervention est déterminante, comme celle des métropoles pour lesquelles le dynamisme de la création d'activités est primordial. Des conseils départementaux sont eux aussi impliqués dans le développement de l'activité des PEPITE.

Les financements privés restent, la plupart du temps, relativement faibles, du même ordre que les apports de l'État. Ils peuvent être parfois totalement absents (PEPITE « D »).

- La force d'une équipe PEPITE réside dans sa structuration et dans son ouverture sur son écosystème entrepreneurial

La mission a pu observer lors de sa visite du PEPITE Lyon Saint-Étienne (BeeLYS), l'un des plus aboutis selon la mission, que l'équipe comprenait une douzaine de personnes, réparties en pôles dont les missions sont

⁴¹ Voir les quatorze graphiques en annexe 11.

bien identifiées (pôle formation / incubation, pôle animation / sensibilisation et pôle missions transverses), dans lesquels sont distingués des chargées d'animation, un responsable incubateur, un ingénieur prototype, un coordonnateur communauté et entrepreneuriat.

L'équipe est complétée par des tuteurs académiques, des tuteurs professionnels et des référents innovation créativité entrepreneuriat (RICE). Les tuteurs professionnels sont des intervenants extérieurs issus de l'écosystème ou des partenariats qui sont noués. Cette capacité à mobiliser à l'extérieur de l'université permet au PEPITE de faire face à la croissance du nombre des EE.

- Les étudiants et anciens étudiants-entrepreneurs représentent un potentiel très intéressant

L'exemple du travail mené par le PEPITE Paris Saclay (PEIPS) avec l'association STAR in SACLAY a retenu l'attention de la mission. Un des objectifs de cette association d'étudiants est d'« *aider à la sensibilisation et au développement de l'entrepreneuriat étudiant en travaillant étroitement avec le PEPITE PEIPS et en allant à la rencontre des étudiants notamment dans les établissements ne disposant pas de formation entrepreneuriale spécifique* ».

L'association a signé une convention avec le PEPITE et organise des événements chaque mois permettant à la fois la sensibilisation et des rencontres conviviales entre EE pour partager leurs bonnes pratiques et retours d'expériences.

Sans que cela soit aussi formalisé qu'avec cette association, de nombreux interlocuteurs rencontrés soulignent l'importance d'associer des EE ou anciens EE dans le dispositif, notamment en ce qui concerne les actions d'information et de sensibilisation, sous la forme de témoignages ou de présentations de leur *success-story*⁴². Tous, y compris les EE eux-mêmes, confirment l'intérêt de voir des « *étudiants ou anciens étudiants-entrepreneurs parler aux étudiants* ».

2.1.4. L'intérêt pour l'entrepreneuriat progresse au sein des universités

Trois constats permettent à la mission d'énoncer cette affirmation.

1 – Certains établissements ont mis en place des réseaux de référents « entrepreneuriat » présents dans les composantes de formation. Au sein du PEPITE Lyon Saint-Étienne (BeeLYS), une personne est chargée de la coordination de ce réseau constitué d'enseignants-chercheurs désignés par l'établissement pour être le relai des programmes du PEPITE (les référents innovation, créativité et entrepreneuriat (RICE). Ces référents peuvent occuper également la fonction de mentor (ou tuteur) dans le cadre de l'accompagnement des EE.

Le fait que ces RICE soient des enseignants-chercheurs facilite la sensibilisation des étudiants en permettant les interventions lors des cours, la création d'unités d'enseignement spécifiques, validées par des ECTS, et leur prise en compte dans les maquettes des diplômes. La mission note la reconnaissance de l'investissement des enseignants-chercheurs tuteurs dans le référentiel des activités des enseignants-chercheurs à hauteur de cinq à dix heures équivalent travaux dirigés (HETD) et de 20 HETD lorsqu'ils sont RICE.

2 – Le lancement le 5 juillet 2018 du réseau des vice-présidents et chargés de mission entrepreneuriat au sein de la CPU marque une volonté de porter politiquement la place de l'entrepreneuriat au sein des universités. Une des raisons d'être de ce réseau est d'être force de propositions pour les présidents d'université. Les enjeux de fond sont multiples.

Il s'agit de transformer le rapport des universités au monde économique, de situer l'entrepreneuriat au cœur des politiques de site, mais aussi de faire évoluer la préparation à l'insertion professionnelle des étudiants tout en favorisant la création d'activités et l'innovation.

3 – De nombreux interlocuteurs de la mission ont souligné l'importance de la présence d'EE dans la gouvernance des PEPITE. La mission a sollicité les deux principaux syndicats étudiants FAGE⁴³ et UNEF⁴⁴, notamment sur la question de la place des étudiants dans la gouvernance des

⁴² Anglicisme pour désigner l'histoire d'un vrai succès.

⁴³ FAGE : Fédération des associations générales étudiantes.

⁴⁴ UNEF : Union nationale des étudiants de France.

PEPITE. Seule la FAGE a répondu : pour elle « *La place des étudiants dans le processus de décision est encore très faible, alors que ce sont les bénéficiaires du dispositif. Il convient d'inclure les organisations étudiantes dans les gouvernances locales avec les associations étudiantes présentes sur les territoires et dans la stratégie nationale* ».

Ces trois constats sont les signaux d'une prise en compte par l'institution et ses acteurs de l'entrepreneuriat étudiant.

2.1.5. L'animation du réseau des PEPITE par PEPITE France

Jean-Pierre Boissin, professeur à l'université Grenoble-Alpes a été désigné coordonnateur national du programme PEPITE le 3 février 2014 par la ministre Geneviève Fioraso. « Pionnier solitaire », il a construit et développé avec dynamisme et militantisme l'animation du réseau PEPITE au niveau national. Il incarne le dispositif : la mission n'a pas rencontré un seul interlocuteur connaissant le dispositif PEPITE, qui n'ait pas évoqué son rôle essentiel et déterminant dans la construction et l'évolution du dispositif PEPITE.

Le bilan de son activité est salué de toutes parts comme étant très positif même si les missions très ambitieuses qui lui étaient assignées n'ont pas pu être toutes menées malgré l'énergie déployée. Ne disposant pas de moyens pour sa mission, il a élaboré le projet PEPITE France, porté par la FNEGE⁴⁵, qui a été retenu et financé (1,4 M€) dans le cadre de l'appel à projets du PIA (programme d'investissement d'avenir) relatif à la « culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat ». La FNEGE emploie au titre de PEPITE France cinq personnes, plus une personne dont l'emploi est financé par le Conseil régional d'Île-de-France pour assurer la coordination des PEPITE de la région. PEPITE France propose une gamme de services aux PEPITE⁴⁶ que certains PEPITE peuvent adopter et mettre en œuvre directement ou dans une logique de sous-traitance.

PEPITE France développe également une animation du réseau des pôles dont le besoin a été souligné par les interlocuteurs de la mission. Il s'agit de faire vivre une communauté afin d'échanger des informations et des bonnes pratiques. Les séminaires inter PEPITE ont été fortement appréciés par les participants. La mission a également apprécié le guide des bonnes pratiques des PEPITE 2018 *Retours et transferts d'expériences innovantes des PEPITE*, rédigé sous la direction de Jean Pierre Boissin, et publié par PEPITE France.

2.1.6. Les relations inter PEPITE se développent

La mission a observé le développement d'une coopération inter PEPITE qui peut se caractériser par des actions et projets ponctuels voire des rapprochements plus consistants entre PEPITE d'une même région avec une logique de mutualisation.

C'est le cas de la région Grand Est où les trois PEPITE (Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine) ont développé des opérations communes sur des thématiques comme la mobilité des EE, le partage des bonnes pratiques mais aussi le concours PEPITE. Un observatoire régional est en cours d'élaboration. Et il a été convenu entre ces PEPITE que 15 % du budget de fonctionnement de chaque PEPITE sera affecté à la mise en place des actions communes.

2.1.7. La formation des étudiants à l'entrepreneuriat s'appuie sur des méthodes pédagogiques innovantes

- Les PEPITE mettent en œuvre une pédagogie du projet

Les formations proposées par les PEPITE pour développer l'*esprit entrepreneur* ne pouvaient pas se faire via une pédagogie classique « cours / TD ». Ainsi, le D2E⁴⁷ constitue une formation unique en son genre

⁴⁵ La Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises constitue un lieu d'échanges entre les universités, les instituts d'administration des entreprises, les grandes écoles de gestion et les entreprises.

⁴⁶ Pépite Éducation, Pépite Skills, Pépite Starter, Pépite Challenge, <https://www.pepite-france.fr>

⁴⁷ Le D2E a été créé afin de permettre aux diplômés de se réinscrire dans l'enseignement supérieur et de conserver un statut social étudiant. L'inscription se réalise dans l'établissement qui délivre le D2E et un cadrage national prévoit que les frais d'inscription ne doivent pas dépasser les 500 €. Le D2E n'est rattaché à aucun niveau de diplôme, et de fait, il est ouvert du baccalauréat au doctorat pour tout type de profil.

puisque qu'il n'a pas de maquette pédagogique définie *a priori* et qu'il est fondé sur une approche par compétences. Le tutorat individualisé est la composante principale de son encadrement. Il repose sur un référentiel de compétences que l'EE doit maîtriser.

Le PEPITE Bourgogne Franche-Comté a développé le passeport PEPITE qui est un élément du supplément au diplôme validant le parcours propre à chaque étudiant, sur la base du « menu » qu'il aura choisi durant la totalité de sa formation entrepreneuriale. Ce passeport a une valeur importante pour différencier les étudiants lors de leur recherche d'emploi.

La plupart des programmes de formation sont réalisés pour l'essentiel en pédagogie inversée, privilégiant la *learning by doing*⁴⁸. Cette approche s'appuie sur des simulations, mises en situation, cas pratiques, *innovation games*⁴⁹, etc.

L'intérêt de cette pédagogie « active » est de rendre l'étudiant acteur de son propre apprentissage afin qu'il construise ses compétences dans des situations réelles ou proches de la réalité. La recherche du résultat conduit les étudiants à réfléchir, à remettre en question leurs acquis, à chercher de nouvelles manières d'agir et acquérir ainsi les compétences recherchées.

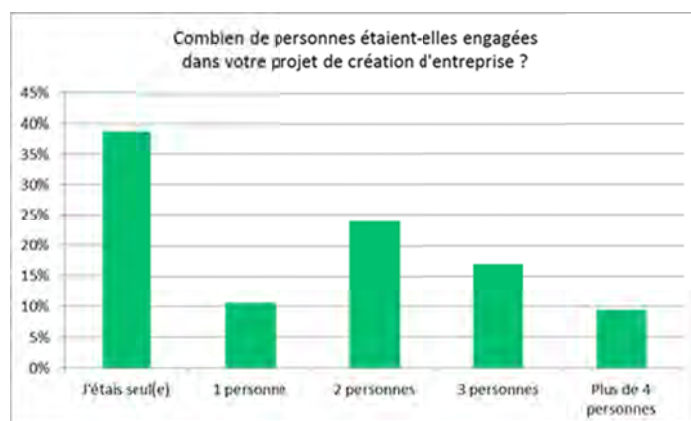
Plusieurs PEPITE proposent également des offres complémentaires de formation aux EE, courtes et variées, tel un catalogue de MOOCs⁵⁰ portant sur l'entrepreneuriat ou un catalogue de formations présentielles construit à partir des offres académiques et des partenaires tels que les chambres de commerce et d'industries (CCI).

- La pluridisciplinarité est un facteur de réussite

La pluridisciplinarité est mise en avant par l'ensemble des intervenants rencontrés comme étant la richesse et le facteur de réussite du dispositif PEPITE. Cela constitue également un élément de promotion du dispositif. Elle est favorisée par l'existence de lieux de *coworking* qui permettent de favoriser les rencontres entre étudiants d'établissements différents.

La mission souligne l'importance du collectif dans les projets : 61 % des répondants faisaient partie de projets collectifs au moment du SNEE.

Figure 11 : Nombre de personnes concernées par projet



Source : enquête PEPITE France

Construire un projet à plusieurs apparaît comme un facteur de réussite et traduit le potentiel à développer des équipes pluridisciplinaires qui mettent en commun leurs différentes compétences. Cette proportion importante des projets collectifs témoigne aussi d'une rupture par rapport à la représentation du créateur d'entreprise solitaire et isolé.

⁴⁸ Littéralement « Apprendre en faisant ».

⁴⁹ Les *Innovation Games* (en français jeux d'innovation) permettent aux organisations d'améliorer leur performance au moyen d'un jeu collaboratif.

⁵⁰ MOOC : formation en ligne ouverte à tous.

- Structurer une communauté d'EE constitue un enjeu important

La mission a constaté une forte attente des EE et des PEPITE pour la création et la structuration d'une communauté d'EE. En effet, selon l'enquête PEPITE France 2018⁵¹, 70 % des répondants ont déclaré souhaiter participer à l'association des *alumni*.

Pour les PEPITE il s'agit de faire des anciens EE des « ambassadeurs ». C'est le cas pour le PEPITE Centre-Val de Loire qui a recruté des « EE ambassadeurs » pour promouvoir l'entrepreneuriat auprès des étudiants. Ce PEPITE organise également des petits déjeuners et déjeuners d'échanges tout au long de l'année pour renforcer le lien entre les EE et développer leur communauté.

- Le rôle clé des espaces de *coworking*

Dans cette logique, l'accès à un espace de travail de type *coworking* est très apprécié pour deux raisons : la mise à disposition d'un lieu physique pour travailler et offrir un rythme de travail et l'émulation et les échanges entre porteurs de projet de profils différents qui sont favorisés par l'organisation en *open-space*.

Différentes réponses sont apportées par les PEPITE : la création d'espaces dédiés, le financement de places dans des espaces extérieurs. Certains PEPITE prévoient, en cas de pic d'occupation, le recours à des places dans des espaces privés avec lesquels ils négocient la prise en charge. Les PEPITE sont nombreux à rechercher de nouvelles salles pour créer des espaces de *coworking*.

Le PEPITE de Toulouse Midi-Pyrénées (Ecrin) évoque dans son rapport d'activité le projet « Catalyseur » porté par les établissements et de « multiples partenaires ». Ce lieu physique est devenu le lieu privilégié des EE offrant à la fois des espaces de *coworking* mais aussi de prototypage et de multiples échanges organisés dans le cadre des actions du PEPITE.

Le PEPITE Corse insiste sur le fait que son espace dédié à l'écart des campus universitaires permet une certaine souplesse sur les horaires d'ouverture et de fermeture. Il se trouve « *en plein cœur de la vieille ville à proximité des cafés et des restaurants* ». Cette large amplitude horaire et cette situation géographique permettent, selon le PEPITE, aux étudiants « *de s'approprier les lieux et de pouvoir travailler au sein de l'espace lorsqu'ils le souhaitent* ».

Ces lieux partagés permettent de mixer les profils, de favoriser les échanges et ainsi de rompre l'isolement de l'EE. Selon les acteurs rencontrés, étudiants ou animateurs du dispositif, ces pluridisciplinarités et mixités d'étudiants constituent une des principales richesses du dispositif PEPITE. Ce sont elles qui permettent à terme la création d'une communauté.

Cette perspective est confirmée par l'évolution en cours des espaces privés de *coworking*. La mission a sollicité deux sociétés internationales spécialisées (*Remix Community et WeWork*)⁵² qui mettent en évidence, au-delà de la mise à disposition d'espaces partagés de travail, l'importance de l'émergence de communautés, facteur de réussite des projets.

2.2. Des faiblesses du dispositif national en fragilisent le développement

2.2.1. L'insuffisance du portage politique affaiblit la gouvernance du plan PEPITE

- Un pilotage administratif du plan PEPITE

Un comité de pilotage a été mis en place au lancement du plan PEPITE ; il était composé par des personnalités qualifiées issues du monde de l'enseignement supérieur et de l'environnement des entreprises, ainsi que par des représentants désignés par chaque partenaire de l'appel à projets PEPITE

⁵¹ Voir *supra*.

⁵² Voir le texte fourni par les deux sociétés en annexe 12.

(DGESIP⁵³, DGRI⁵⁴, DGE⁵⁵, CDC). Il ne se réunit plus⁵⁶. Le ministère n'a donc plus de relations avec les partenaires potentiels du plan PEPITE que sont les collectivités territoriales ou les entreprises.

La mission a constaté que, dans les faits, PEPITE France s'est progressivement substitué au pilotage politique qui faisait défaut. Le suivi de PEPITE France par le ministère est de type administratif. Le comité de suivi du 18 juin 2018, auquel la mission a pu assister, est une réunion présidée par le coordonnateur du dispositif, qui l'anime en faisant une présentation des actions et initiatives de PEPITE France en présence des représentants des services qui financent la structure, MESRI (DGESIP et DGRI) et CDC⁵⁷.

Cette absence de pilotage politique entraîne des critiques sur PEPITE France dont certains contestent le positionnement reposant sur les décisions d'une seule personne.

- Les partenariats de PEPITE France restent fragiles

PEPITE France a noué un certain nombre de partenariats au niveau national, répertoriés dans un document récent transmis par PEPITE France⁵⁸. La solidité de ces partenariats est mise à l'épreuve lorsqu'il n'y a pas suffisamment de retours « sur investissement ». Un des responsables nationaux d'un partenaire de PEPITE France indiquait ainsi n'avoir eu, en un an, que 150 rendez-vous avec des EE ; ce qu'il estime trop faible et l'amène à s'interroger sur le renouvellement du partenariat. Les raisons qu'il identifie sont une méfiance des PEPITE à l'égard d'opérateurs nationaux, le manque d'expérience des chargés de mission PEPITE, et le fort *turnover* des équipes PEPITE avec lesquelles il est difficile d'installer une relation dans le temps.

Des partenaires potentiels dans le domaine de l'accompagnement des étudiants ont évoqué des difficultés de relation avec PEPITE France dont ils estiment que l'ouverture reste très limitée, avec une volonté de garder un contrôle total sur un terrain considéré comme un monopole académique.

D'autres partenariats nationaux souffrent d'un problème d'articulation avec le niveau régional. Certains partenariats conclus au niveau national par PEPITE France peuvent ainsi fragiliser des accords conclus par des PEPITE sur leur territoire, alors que les relations d'un PEPITE avec son écosystème sont primordiales.

- Les données sur l'activité des PEPITE sont peu fiables

La mission a été confrontée à trois difficultés dans le recueil des données sur l'activité des PEPITE.

- Les données fournies sont lacunaires.

C'est le cas de données financières issues des PEPITE, exprimées selon des critères différents, année universitaire ou année civile, financements de l'État non mentionnés, apport des établissements non pris en compte, etc. Passant outre certaines imprécisions, seuls quatorze PEPITE sur trente ont remonté des bilans financiers exploitables.

- Les définitions des actions menées ne sont pas assez précises.

Ainsi, les actions dites de sensibilisation menées par les établissements font l'objet d'une définition qui (i) englobe des unités d'enseignement donnant lieu à délivrance d'ECTS et la participation à des événements de type 24 heures chrono ou Entrepreneuriales, et (ii) dont la distinction avec des actions d'information n'est pas toujours évidente.

- Des incohérences existent dans la remontée des données.

La mission a obtenu des données remontées au niveau national (DGESIP et PEPITE France) et a pu les comparer avec celles présentes dans les bilans d'activité fournis par les PEPITE. Ces documents présentent

⁵³ DGESIP : direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, MESRI.

⁵⁴ DGRI : direction générale de la recherche et de l'innovation, MESRI.

⁵⁵ DGE : direction générale des entreprises, MINEFI.

⁵⁶ Un comité des financeurs (DGESIP, DGRI, DGE et CDC) avait également été mis en place. Il ne s'est plus réuni à la suite du départ de la DGE.

⁵⁷ Les financements PIA de PEPITE France prennent fin en 2018 et les inquiétudes existent sur la pérennité du dispositif PEPITE France - FNEGE, malgré des subventions du MESRI et de la CDC. Voir la convention pluriannuelle signée entre le MESRI et la FNEGE, en annexe 13.

⁵⁸ Voir annexe 14.

des incohérences. Ainsi, pour un PEPITE, les données nationales mentionnent 1 091 étudiants ayant suivi des modules de sensibilisation ou de spécialisation alors que le bilan fourni par le PEPITE en indique 5 935.

Du côté des PEPITE, certains évoquent des doubles demandes de *reporting*⁵⁹ (à PEPITE France et au MESRI), ce qui ajoute de la confusion. Il est difficile d'obtenir une image précise de l'activité des PEPITE et donc d'avoir un pilotage du dispositif sur des bases fiables. Plusieurs PEPITE ont mis ou vont mettre en place un observatoire territorial pour permettre « *une étude d'impact et mesurer les résultats en termes d'actions* », tant au niveau de la création d'activité qu'au niveau de l'employabilité des étudiants⁶⁰.

- Le SNEE n'est pas toujours connu des services universitaires

Le SNEE a été plébiscité par les étudiants et l'importance de son caractère national a été soulignée comme facilitant sa reconnaissance au sein même des établissements. Mais des critiques ont néanmoins été formulées.

Ainsi, certains étudiants ont été confrontés à des difficultés avec des services de scolarité ou avec des CROUS qui ne connaissaient pas les dispositions applicables aux EE, notamment pour ceux qui étaient déjà diplômés ou pour le maintien des bourses sur critères sociaux.

- Les contraintes de l'attribution du SNEE

Par ailleurs, le circuit administratif a été jugé trop contraignant par certains interlocuteurs de la mission : (i) une demande doit être déposée sur le site dédié au SNEE en remplissant le formulaire en ligne ; (ii) le dossier une fois complété est adressé par voie électronique au MESRI qui (iii) l'adresse au PEPITE concerné ; (iv) le MESRI délègue à chaque PEPITE l'instruction du dossier de candidature (un comité d'engagement est alors organisé au sein du PEPITE concerné) ; (v) une fois que le comité d'engagement a statué, le MESRI entérine la décision en (vi) délivrant une attestation du statut au candidat sélectionné.

Le calendrier fait lui aussi l'objet de critiques. Trois sessions⁶¹ sont prévues pour les comités d'engagement et la plateforme de demande du SNEE est fermée de mars à mai. Ces règles internes calquées sur l'année universitaire ne sont pas adaptées au rythme de maturation du projet entrepreneurial de certains étudiants et un dispositif continu serait, de loin, préférable.

Pour la mission, ces questions relèvent du pilotage national et de ses modalités.

2.2.2. Beaucoup d'étudiants ne sont pas touchés par les actions des PEPITE dont la notoriété reste limitée

- La notoriété des PEPITE reste faible

L'enquête CSA *Research* de 2016⁶² montre que, parmi l'ensemble des étudiants, près de quatre sur dix déclarent ne pas avoir entendu parler du dispositif PEPITE. Pour la mission, ces chiffres traduisent une vision optimiste de la notoriété des PEPITE.

Lors de ses rencontres avec les EE, ces derniers ont déclaré en majorité n'avoir jamais entendu parler des PEPITE ou du SNEE au cours de leur cursus et l'avoir découvert par hasard. De même, dans leur quasi-totalité, les entrepreneurs rencontrés par la mission ne connaissaient pas du tout le dispositif PEPITE.

- L'objectif de généralisation de la sensibilisation à l'ensemble des étudiants est loin d'être atteint

Il est difficile, compte tenu des données disponibles, d'être précis pour chiffrer le ratio étudiants sensibilisés / étudiants. Une approche peut être réalisée en additionnant le flux constitué par le nombre d'étudiants inscrits en 2016-2017 dans des diplômes (10 362), des modules de sensibilisation (72 777), de spécialisation (34 257) et les titulaires du SNEE (3 670) et en le rapportant au stock d'étudiants correspondant (1,9 million).

⁵⁹ *Reporting* : communication de données ou rapport d'activité.

⁶⁰ C'est le cas du PEPITE Lorraine (PEEL) : le taux de retour du questionnaire est de 73 % ; 57 % des répondants ont créé une entreprise et 86 % recommandent le PEPITE.

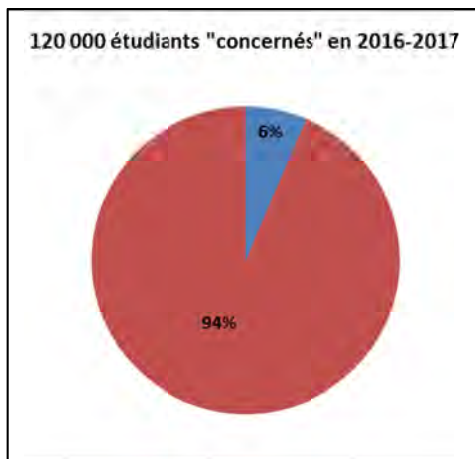
⁶¹ 15 juin-15 juillet, 15 octobre-15 novembre et 15 janvier-15 février.

⁶² Enquête évoquée plus haut.

La mission a parfaitement conscience des limites méthodologiques de cette approche qui permet cependant une approximation utile.

En prenant en compte tous les étudiants concernés, dont certains sont sans doute décomptés plusieurs fois au titre de différentes actions, un maximum de 121 066 étudiants seraient concernés, soit, comme le montre la figure 12 page suivante, au plus 6 % du nombre total des étudiants inscrits.

Figure 12 : Nombre d'étudiants « concernés »



Source : mission sur la base des données du MESRI

De plus, ces chiffres ne prennent pas en compte les étudiants inscrits dans les sections de techniciens supérieurs, soit environ 260 000 étudiants, qui pourraient être intéressés par l'entrepreneuriat, mais qui du fait de leur localisation dans les lycées ne sont touchés par les actions des PEPITE que de manière anecdotique.

Le public des doctorants, mentionné par des PEPITE comme étant un public cible, fait l'objet de peu d'actions de sensibilisation et de promotion de l'entrepreneuriat au sein des écoles doctorales. Au sein même des publics étudiants, la mission note que seule une minorité de PEPITE abordent ceux qui préparent un DUT ou un BTS : c'est le cas notamment des PEPITE Lyon Saint-Étienne (BeELYS), Lille Nord de France. Le PEPITE Toulouse Midi-Pyrénées (ECRIN) regrette que les BTS restent en dehors du dispositif. Le PEPITE Languedoc-Roussillon souligne également dans son rapport d'activité 2017 sa volonté de développer des actions en direction des BTS et IUT.

Les PEPITE se heurtent encore à une méfiance du sujet de l'entrepreneuriat au sein de certains établissements ou de certaines composantes. Ce n'est pas le cas des écoles d'ingénieurs ou de management. Leurs étudiants sont souvent surreprésentés parmi les EE ou les lauréats du prix PEPITE.

- Le D2E n'est pas suffisamment reconnu

Le D2E est un diplôme d'université, mais il a un caractère national car il est attaché au SNEE et est cadré par une charte de labellisation nationale⁶³. Il correspond à l'acquisition des compétences nécessaires à la création d'entreprises.

Un référentiel de compétences a été élaboré par PEPITE France en 2016⁶⁴. C'est un outil numérique de « *référencement et de certification* » qui fait partie de la palette des offres de PEPITE France sous le nom de PEPITE Skills⁶⁵. La validation des compétences s'effectue sur une plateforme numérique, Skilvioo⁶⁶. Mais le

⁶³ Voir annexe 3.

⁶⁴ Le référentiel de compétences entrepreneuriales proposé par PEPITE France comporte 4 étapes et 27 compétences centrées sur l'émergence entrepreneuriale, ce qui le distingue d'autres référentiels existants sur le métier d'entrepreneur.

⁶⁵ <https://www.pepите-france.fr/pepите-skills>

⁶⁶ <http://www.skilvioo.com/>

référentiel ne bénéficie pas d'une reconnaissance nationale par la commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) via une inscription à l'inventaire⁶⁷ (la démarche n'a pas été engagée).

Par ailleurs, PEPITE Skills a été construit par des enseignants-chercheurs de l'Académie de l'entrepreneuriat et de l'innovation⁶⁸, des directeurs et chargés de mission issus des PÉPITE de Poitiers, Pays de Loire, Franche-Comté et la coordination nationale PÉPITE. Il s'agit donc d'un référentiel construit par des universitaires.

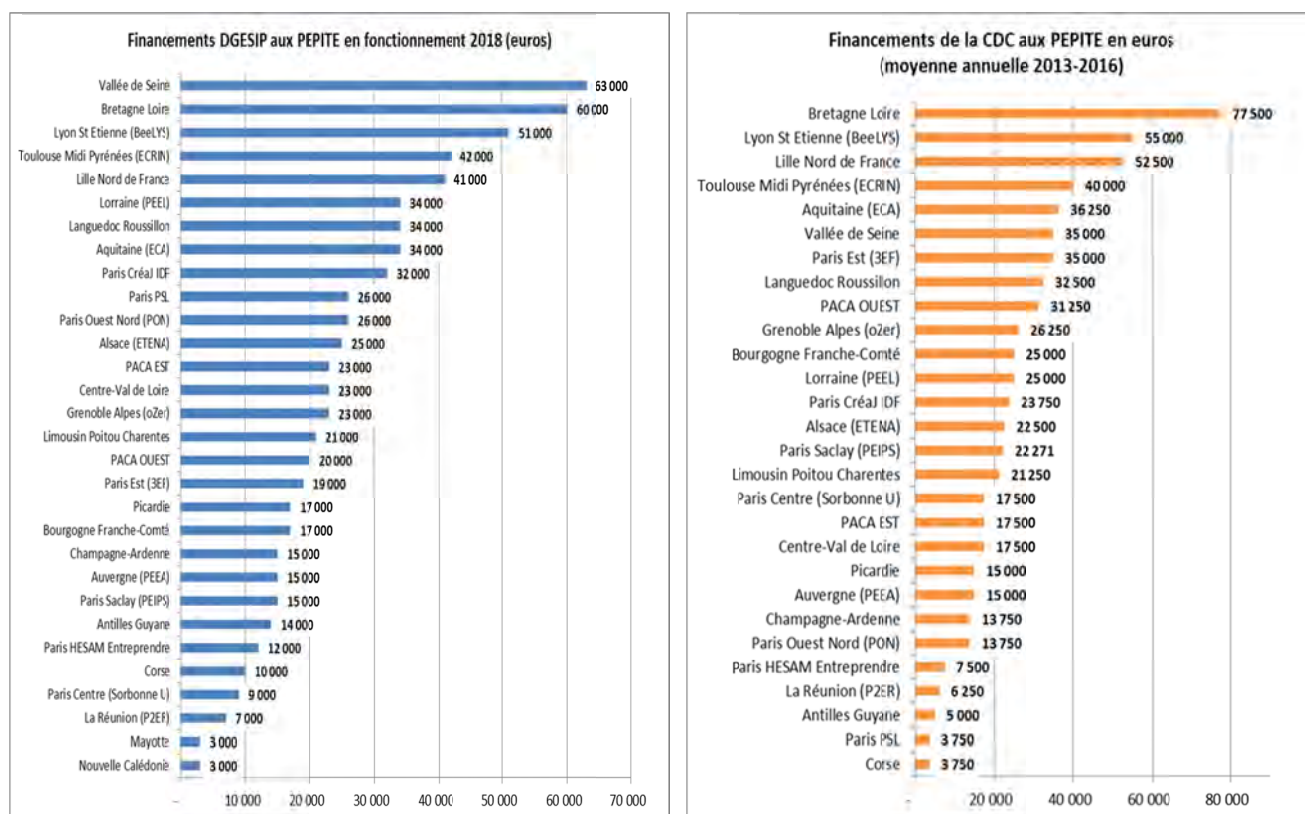
Un autre référentiel de compétences sur l'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprendre avait déjà été rendu public par la DGEIP en novembre 2011, associant la CPU, la CDEFI⁶⁹, la CGE mais aussi le MEDEF⁷⁰ et l'Agence France entrepreneur (AFE). D'autres référentiels, qui ne sont pas exclusivement universitaires, existent et sont disponibles pour les PEPITE, tel le référentiel du programme des entrepreneuriales⁷¹ construit avec l'APEC⁷² et l'ANDRH⁷³ qui est proposé aux étudiants qui en font une demande individuelle.

2.2.3. Les financements de l'État ne sont pas à la hauteur de l'ambition du plan

- Les crédits de fonctionnement alloués par le ministère et la CDC sont relativement faibles

Le MESRI consacre en 2018, 734 K€ pour doter les PEPITE en crédits de fonctionnement (ce montant était de 610 K€ en 2017). La CDC a consacré, entre 2013 et 2016, en moyenne 697 K€ par an au financement des PEPITE. Soit une somme médiane de 22 K€ par PEPITE pour le MESRI et de 22,4 K€ pour la CDC.

Figure 13 : Crédits de fonctionnement délégués par le MESRI et la CDC aux PEPITE



Source : mission, à partir des données fournies par la DGEIP et la CDC

⁶⁷ L'article L. 335-6 du code de l'éducation précise que « les certifications et habilitations correspondant à des compétences transversales exercées en situation professionnelle peuvent être recensées dans un inventaire spécifique établi par la Commission nationale de la certification professionnelle ».

⁶⁸ L'Académie de l'entrepreneuriat et de l'innovation est une association qui regroupe des enseignants, formateurs et chercheurs francophones en entrepreneuriat.

⁶⁹ CDEFI : Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs.

⁷⁰ MEDEF : Mouvement des entreprises de France.

⁷¹ <http://www.fondation-entreprendre.org/les-entrepreneuriales/>

⁷² APEC : Association pour l'emploi des cadres.

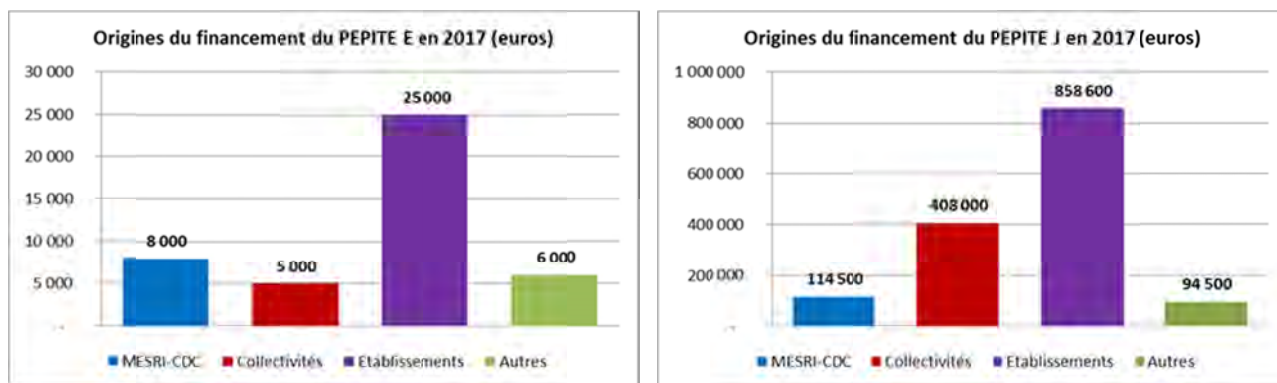
⁷³ ANDRH : Association nationale des directeurs des ressources humaines.

Au-delà de la valeur médiane de ces financements, la figure 13 ci-dessus montre que les dotations en crédits de fonctionnement s'échelonnent entre 3 000 € pour les plus petits PEPITE à 77 000 € pour le plus grand.

La figure 14 ci-dessous montre que les montants délégués par l'État français peuvent également être considérés comme faibles si on les rapporte aux budgets des PEPITE :

- le PEPITE « E » dont le budget est de 44 000 € a reçu 10 000 € du MESRI en 2018 (7 000 € en 2017) et 3 750 € en moyenne par an de la CDC, soit environ 30 % du budget ;
- le PEPITE « J » dont le budget est de 1 475 000 € a reçu 51 000 € du MESRI en 2018 (47 000 € en 2017) et 55 000 € en moyenne par an de la CDC, soit environ 7 % de son budget.

Figure 14 : Part du financement de l'État dans les PEPITE



Source : mission, à partir des données fournies par les PEPITE

À titre de comparaison, la note sur l'Allemagne⁷⁴ montre que ce pays mène une politique fédérale ambitieuse, déclinée au niveau des *Länders*. Le système allemand se caractérise par des financements très importants provenant en partie du FSE, pour des accompagnements longs et tournés plutôt sur des projets à caractère innovants.

- Certains établissements ont été dotés en crédits de masse salariale

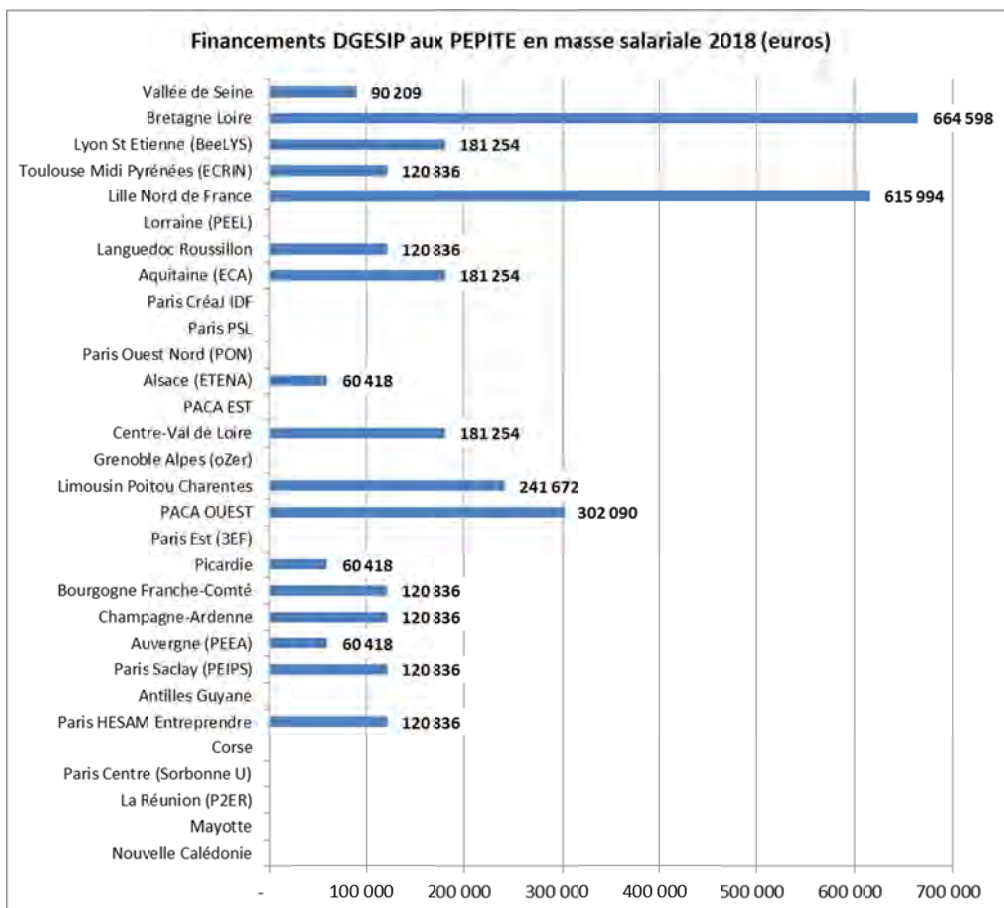
Dans le cadre de sa politique contractuelle et pour appuyer leur politique en faveur de l'entrepreneuriat étudiant, le MESRI a doté certains sites ou établissements en emplois.

La figure 15 ci-après montre que les établissements supports de dix-sept PEPITE sur les trente existants ont bénéficié de telles créations.

Chaque emploi créé a été valorisé par la DGESIP à hauteur de 60 418 € en 2018. Dès lors que ces créations d'emplois sont actées dans les contrats passés entre l'État et les établissements, ces crédits deviennent récurrents et peuvent être conséquents, comme pour les COMUE Bretagne Loire (665 K€) ou Lille Nord de France (616 K€).

⁷⁴ Voir en annexe 5 la note fournie par l'ambassade de France en Allemagne.

Figure 15 : Masse salariale financée par le MESRI dans dix-sept PEPITE



Source : mission, à partir des données fournies par la DGESIP

Il convient de préciser que les établissements sont ensuite libres de mobiliser cette masse salariale selon leurs besoins, et que le ministère n’a en réalité pas de prise sur l’effectivité de l’affectation des crédits aux PEPITE, même s’il peut interroger les établissements lors des rendez-vous contractuels.

Ces crédits de masse salariale ne préjugent en rien de la réalité des équipes mobilisées par les PEPITE. Ainsi, le PEPITE de l’université de Lorraine (PEEL) n’a pas été doté par le ministère en emplois, mais son équipe permanente comporte six personnes : un directeur (enseignant-chercheur), un responsable opérationnel, une assistante, une coordinatrice pédagogique et deux chargés de projets.

L’inscription du PEPITE dans la stratégie de l’établissement et sa dotation correspondante en moyens par l’établissement sont donc essentiels.

2.2.4. Les ressources humaines des PEPITE sont fragiles

- La composition des équipes PEPITE est très diverse

Les bilans fournis par les PEPITE ne permettent pas toujours de savoir combien de personnes y sont affectées. Le schéma le plus fréquent est le suivant : (i) un directeur ou un responsable voire un directeur adjoint, le plus souvent un enseignant-chercheur, (ii) un ou des chargés de mission ou de projets (opérations ou accompagnement ou par thématiques), plus souvent des contractuels et (iii) un assistant administratif ou de communication. Le plus souvent ces personnes ne sont pas affectées à 100 % de leur temps au PEPITE.

Dans un certain nombre de PEPITE, des chargés de mission sont issus des bureaux d’aide à l’insertion professionnelle (BAIP). Des volontaires du service civique peuvent être mobilisés, comme c’est le cas d’un PEPITE francilien pour l’animation de ses quatre espaces de *coworking*.

- La précarité des emplois induit un fort *turnover* et peut mettre en péril les activités du PEPITE

L'activité d'un PEPITE est atypique dans un établissement d'enseignement supérieur, ce qui explique que les profils des personnels s'y trouvant peuvent être multiples, venant du secteur public comme du secteur privé. Les rémunérations sont celles de la fonction publique souvent plus basses que celles du privé pour de tels profils. La rémunération faible couplée à la nature précaire du contrat (CDD) ont pour conséquence un fort *turnover* dans les équipes des PEPITE et au final une perte d'expériences et de savoirs lors des départs des personnels.

La question du nombre et de la stabilité des ressources humaines est primordiale pour le bon fonctionnement d'un PEPITE. Mais il n'est pas rare que certains PEPITE vivent des périodes plus au moins importantes de vacance de personnel lorsqu'elles sont en attente d'un recrutement. Dans ce cas, c'est toute l'activité d'un PEPITE qui est touchée comme la mission a pu le constater lors sa demande de documents⁷⁵.

2.2.5. L'organisation du prix PEPITE n'est pas optimale et sa notoriété est insuffisante

Le prix PEPITE tremplin pour l'entrepreneuriat étudiant est l'un des axes forts du dispositif national. Le prix PEPITE est financé par le MESRI (sur le programme 172 – DGRI) en cofinancement avec la CDC. Le budget total du prix pour la quatrième édition de 2017 s'élève à 758 988 €⁷⁶. Le budget comprend le financement d'évènements au niveau régional, les prix des lauréats et le coût de la cérémonie nationale.

Figure 16 : Calendrier du prix PEPITE 2017

3 avril	mai	16 juin	17 juillet	août	septembre	20 octobre	15 novembre
Lancement du concours		Clôture des candidatures 626 dossiers déposés	Transmission à PEPITE France 150 lauréats régionaux		Evaluation des 150 dossiers	Jury national de 28 personnes 53 lauréats	Cérémonie 3 prix à 20K€ 20 prix à 10K€ 30 prix à 5K€

Source : mission, d'après les données fournies par la DGRI

- Le prix PEPITE est masqué par le concours I-Lab

Malgré son coût, le prix PEPITE national demeure peu visible. Il est porté par la DGRI avec Bpifrance dans le cadre du concours I-Lab, mais « *ne fait pas le poids* » face au concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes (I-Lab) dont le budget sera porté à 30 M€⁷⁷ et dont les lauréats peuvent toucher jusqu'à 450 K€.

L'annonce du concours PEPITE Bourgogne Franche-Comté, comme la place laissée aux lauréats du PEPITE Languedoc-Roussillon, sont révélateurs (voir figure 17 ci-après).

⁷⁵ Un PEPITE n'a pas pu répondre à la demande, la responsable du PEPITE étant partie et n'ayant pas été remplacée.

⁷⁶ Source DGRI.

⁷⁷ Annonce de la ministre lors de la remise des prix I-Lab le 5 juillet 2018.

Figure 17 : Présentation du prix PEPITE dans deux régions



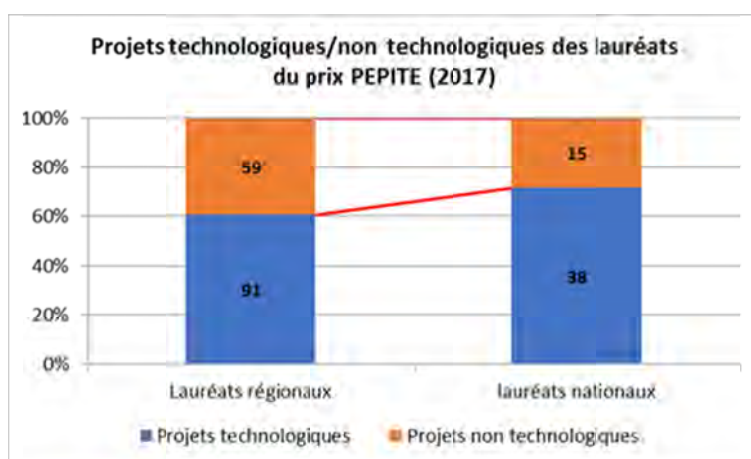
Sources : PEPITE Bourgogne Franche-Comté et DRRT Montpellier

La marque I-Lab l'emporte sur la marque PEPITE et la rend invisible.

Par ailleurs, le concours I-Lab véhicule une vision fortement axée sur l'innovation technologique. Le prix PEPITE est en principe ouvert aux innovations technologiques comme aux projets non technologiques. Mais force est de constater la proportion importante des projets technologiques. Cette proportion croît entre les candidats sélectionnés en région et les lauréats nationaux, comme le montre la figure 18 suivante.

Pour la seule année 2017, les projets portés par les 53 lauréats nationaux étaient à 72 % des projets technologiques, alors qu'au niveau régional ils ne représentaient que 61 % des 150 projets, traduisant une sélection du jury national plus encline à retenir des projets technologiques.

Figure 18 : Des projets technologiques privilégiés



Source : mission, d'après des données DGRI

Or l'étude susvisée relative à l'intention entrepreneuriale montre que plus de 60 % des projets étaient à vocation sociale ou environnementale.

Par ailleurs, certains PEPITE ultramarins, dont aucun candidat n'est jamais retenu, estiment que la sélection effectuée sur dossier pour le choix des lauréats au niveau national méconnaît la réalité des territoires d'outremer, alors que les projets portés par leurs étudiants sont étroitement liés aux besoins de ces territoires.

- Une articulation insatisfaisante des prix régionaux avec le prix national

Certains PEPITE critiquent la lourdeur administrative du prix PEPITE « sur dossier et vertical ». La fixation du nombre de candidats par PEPITE pouvant concourir au prix national est jugée arbitraire : « *ce nombre est issu du nombre de lauréats par PEPITE défini par règle de trois intégrant le nombre d'étudiants-entrepreneurs n-1 et nombre de lauréats nationaux depuis la création du prix* ».

Le fait que les projets des étudiants soient déposés au printemps au niveau régional pour être évalués en octobre par le jury national pose également problème, s'agissant de la mise à jour de ces projets qui ont, pour un certain nombre d'entre eux, progressé et ne sont pas présentés oralement aux membres du jury.

Pour l'année 2017, à la demande de la DGRI, une cérémonie de remise des prix régionale pour les lauréats régionaux retenus en vue du concours national devait être organisée. Un grand nombre de PEPITE ont organisé cet évènement qui assure une visibilité régionale et des retombées nombreuses via la presse quotidienne régionale. Mais la mission fait le constat d'une multitude de prix et concours au niveau régional auxquels le prix PEPITE vient s'ajouter⁷⁸.

Conscient du nombre de concours organisés et prix remis aux lauréats « *de manière dispersée, peu coordonnée et peu lisible y compris pour les porteurs de projets* », le PEPITE d'Alsace (ETENA) envisage de créer un label prix ETENA unique avec des déclinaisons (ex : Prix ETENA-Concours AlsaceTEch, Prix ETEAN – Start-up Week-end ; etc.) afin d'en accroître la visibilité et la cohérence.

- Prix PEPITE-Tremplin et Challenge PEPITE France

Le challenge PEPITE France est organisé par PEPITE France au niveau national depuis 2016 et constitue un autre élément de confusion, voire de concurrence d'image et de notoriété avec le prix PEPITE national. Ce prix, qui en est à sa troisième édition, a pour vocation de mettre en relation les EE et dix entreprises partenaires qui proposent chacune un prix, soit au total dix prix pour dix lauréats. Pour la sélection des lauréats, PEPITE France demande aux PEPITE de leur adresser les candidatures d'EE qui doivent avoir ou avoir eu le SNEE, et être ou avoir été lauréat régional / national du prix PEPITE. La prochaine édition se déroulera au salon de l'entrepreneuriat en 2019.

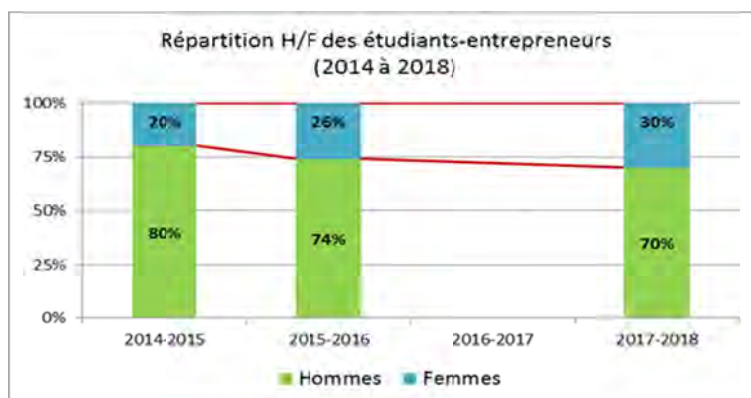
L'ensemble de ces éléments pose la question plus large de l'amélioration générale de l'organisation de ce prix national en termes de visibilité, de nombre et de représentativité des lauréats.

2.2.6. Plus d'étudiants que d'étudiantes-entrepreneurs

- La place des étudiantes reste minoritaire

La figure 19 ci-dessous montre que les hommes sont majoritaires parmi les EE mais que la part des femmes a progressé de 10 points entre 2014-2015 et 2017-2018.

Figure 19 : Nombre d'étudiantes-entrepreneurs

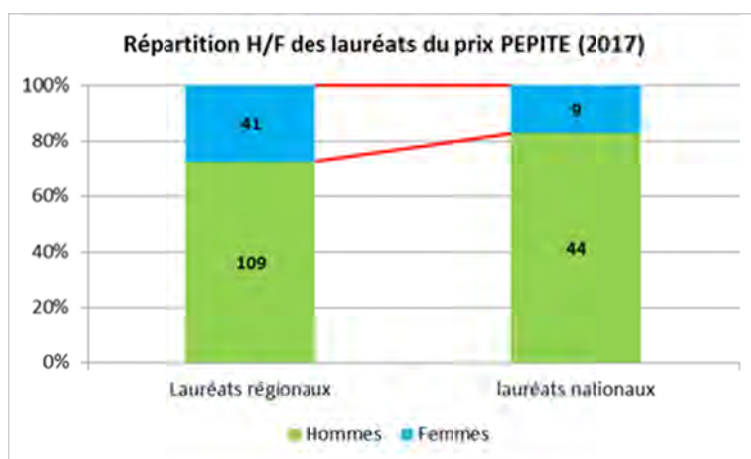


Source : mission, à partir des données fournies par la DGESIP

⁷⁸ Certains PEPITE ont même créé leur propre prix ou concours, en plus du prix régional.

Les lauréats du prix PEPITE sont majoritairement des hommes.

Figure 20 : Répartition par genre des lauréats nationaux du prix PEPITE



Source : mission, à partir des données fournies par la DGRI

Au niveau régional, les hommes représentent 73 % des lauréats, soit une proportion conforme au vivier des EE bénéficiant du SNEE. Mais au niveau national, la proportion des hommes s'accroît pour atteindre 83 %.

- De nombreuses initiatives en faveur de l'entrepreneuriat féminin

La question de l'entrepreneuriat féminin fait l'objet de nombreuses initiatives de la part des PEPITE, notamment à l'occasion de la semaine de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin qui a eu lieu du 5 au 16 mars 2018. Le PEPITE Paris heSam entreprendre qui, le 8 mars 2018, à l'occasion de la journée internationale du droit des femmes, a organisé avec l'incubateur du CNAM « *Pop-up startupeuses* » a permis à plus de 70 participants de rencontrer quatre des étudiantes entrepreneuses du PEPITE. D'autres initiatives sont menées par les PEPITE avec des associations.

Malgré le constat d'un nombre encore trop faible d'étudiantes entrepreneuses, dans leur grande majorité, les interlocuteurs rencontrés par la mission ne préconisent pas des actions spécifiques ou une segmentation par le sexe des actions des PEPITE (pas de prix PEPITE spécial étudiante). Pour eux, il s'agit plus de mieux promouvoir les possibilités d'entreprendre auprès des étudiantes.

Pour les responsables de l'association « les entrepreneuriales », la question de l'entrepreneuriat au féminin n'apparaît donc pas comme un problème à mettre en exergue ; il s'agit plutôt de favoriser la mixité de même que l'interdisciplinarité.

La mission constate néanmoins que la proportion du nombre d'étudiantes entrepreneuses est plus faible que celui des créatrices d'entreprises qui, selon l'INSEE⁷⁹, se maintient à 40 %. Ce qui pour la mission justifierait le renforcement et le développement des actions de sensibilisation et de promotion de l'entrepreneuriat féminin auprès des publics cibles des PEPITE.

2.3. L'efficacité des trente PEPITE est variable

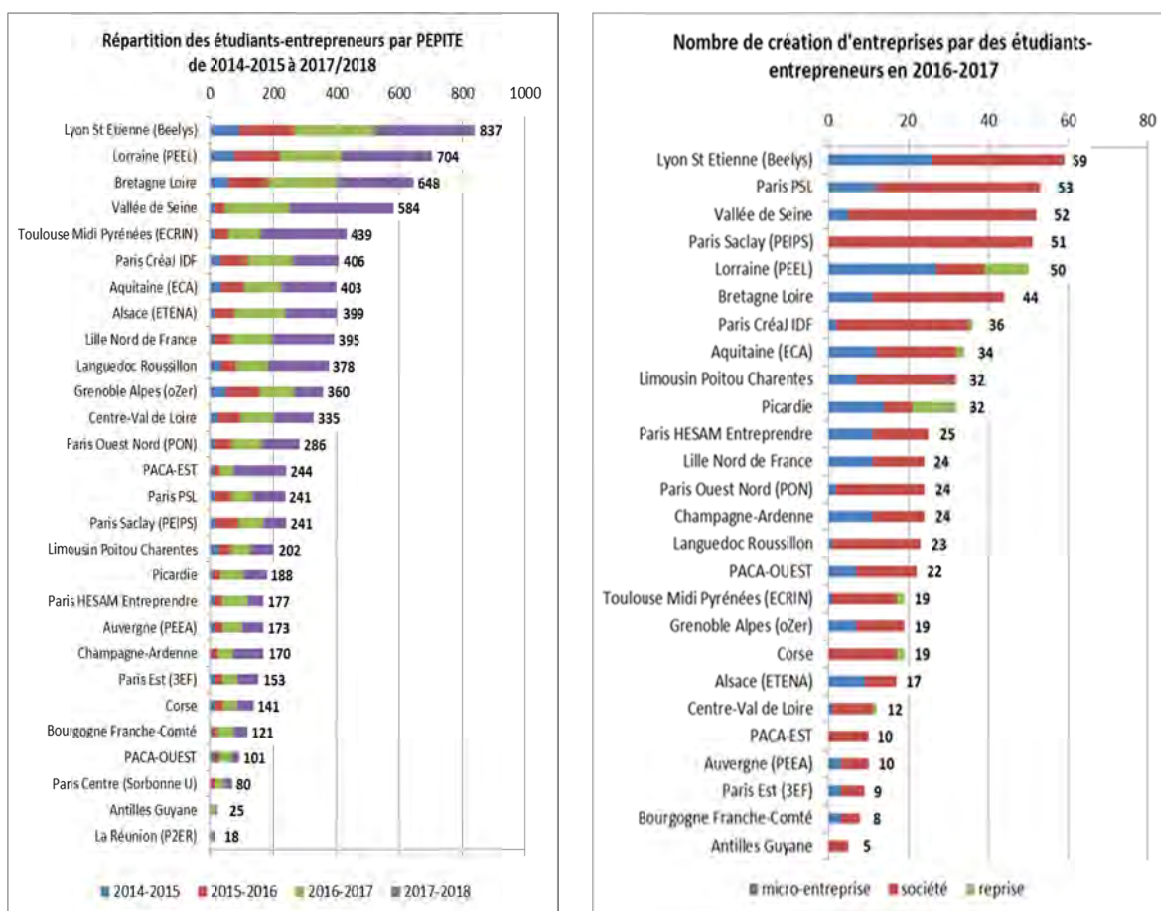
2.3.1. Les résultats des PEPITE sont très variables

- La répartition du nombre d'EE et d'immatriculations d'entreprise

La répartition des EE est très inégale entre les PEPITE comme le montre la figure 21 ci-dessous. Sur l'ensemble des PEPITE, quatre se détachent et cumulent à eux seuls la majorité du nombre d'étudiants ayant le SNEE.

⁷⁹ Insee Première, *Les créations d'entreprises en 2017*, janvier 2018, n° 1685.

Figure 21 : Nombre d'étudiants-entrepreneurs et d'entreprises créées par PEPITE



Source : mission, à partir des données DGESIP

Ces données ne permettent cependant pas d'opérer un éventuel classement des PEPITE car il faudrait pour cela lier le nombre de SNEE à la fois au périmètre ou « vivier » des établissements membres du pôle, mais aussi distinguer le nombre de demandes de statuts par rapport au nombre de statuts octroyés.

Le type d'immatriculation d'entreprise varie également comme le montre la figure 21, mais la corrélation entre le nombre d'EE et le nombre d'immatriculation n'est pas vérifiée pour tous les PEPITE comme le montrent les PEPITE Paris PSL et Limousin Poitou-Charentes. Les PEPITE de Lorraine et de Picardie se distinguent avec un nombre significatif de reprises d'entreprise.

Les données relatives au nombre de créations d'entreprises sont les plus regardées et comptabilisées. Ce seul indicateur serait réducteur, certains PEPITE soulignant que l'objectif n'est pas seulement de faire des EE des créateurs d'entreprises, mais de permettre aux étudiants d'intégrer des organisations de travail avec un esprit d'entrepreneuriat en développant des compétences entrepreneuriales.

- Une disparité du niveau d'exigence des comités d'engagement

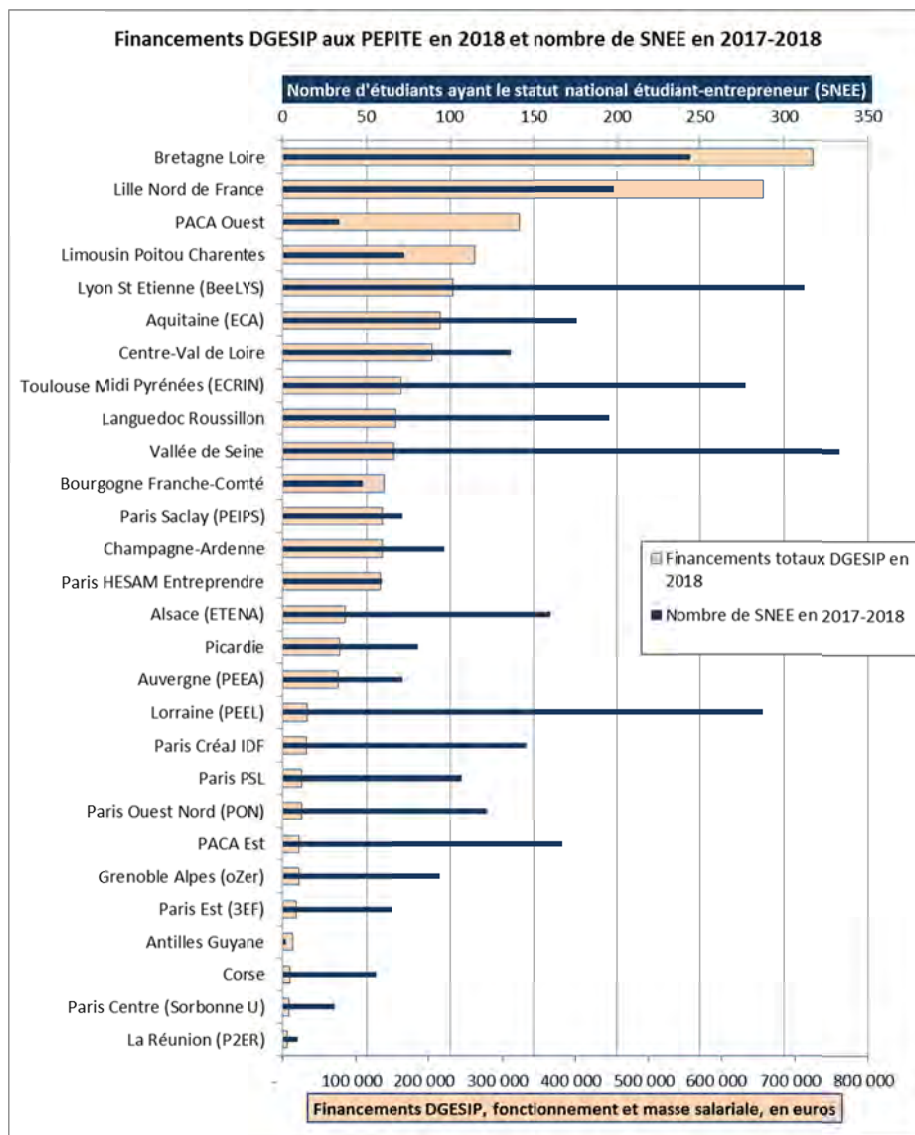
Les données concernant le nombre d'EE sont également délicates à interpréter au regard des critères de sélection des candidatures au SNEE appliqués par les PEPITE. Ils ne sont pas toujours explicites et les données chiffrées transmises ne distinguent pas toujours le nombre de candidatures reçues par rapport au nombre de candidatures retenues.

Pour les PEPITE qui donnent cette information, un différentiel parfois important existe. Manifestement, certains PEPITE sont moins exigeants que d'autres dans la sélection des candidats au statut. Pour le responsable d'un PEPITE, « Être sélectif ne signifie pas dire non à un jeune mais suppose de lui proposer un dispositif plus adapté, en fonction de la maturité de son projet entrepreneurial. Il faut que l'obtention du SNEE soit réellement la marque d'un engagement crédible de l'étudiant à explorer son projet, sans pour autant demander de garantie sur la volonté de créer ». Il y a là, entre PEPITE, une pratique différenciée vis-à-vis du SNEE.

- Une absence de corrélation entre les moyens attribués par la DGEIP aux établissements et le nombre d'étudiants-entrepreneurs accompagnés

La mission a souhaité rapprocher les financements accordés par la DGEIP aux établissements au titre de l'entrepreneuriat étudiant, présentés dans la partie 2.2.3, et la performance des PEPITE mesurée par le nombre d'étudiants titulaires du SNEE.

Figure 22 : Comparaison entre les financements DGEIP des PEPITE et le nombre de SNEE



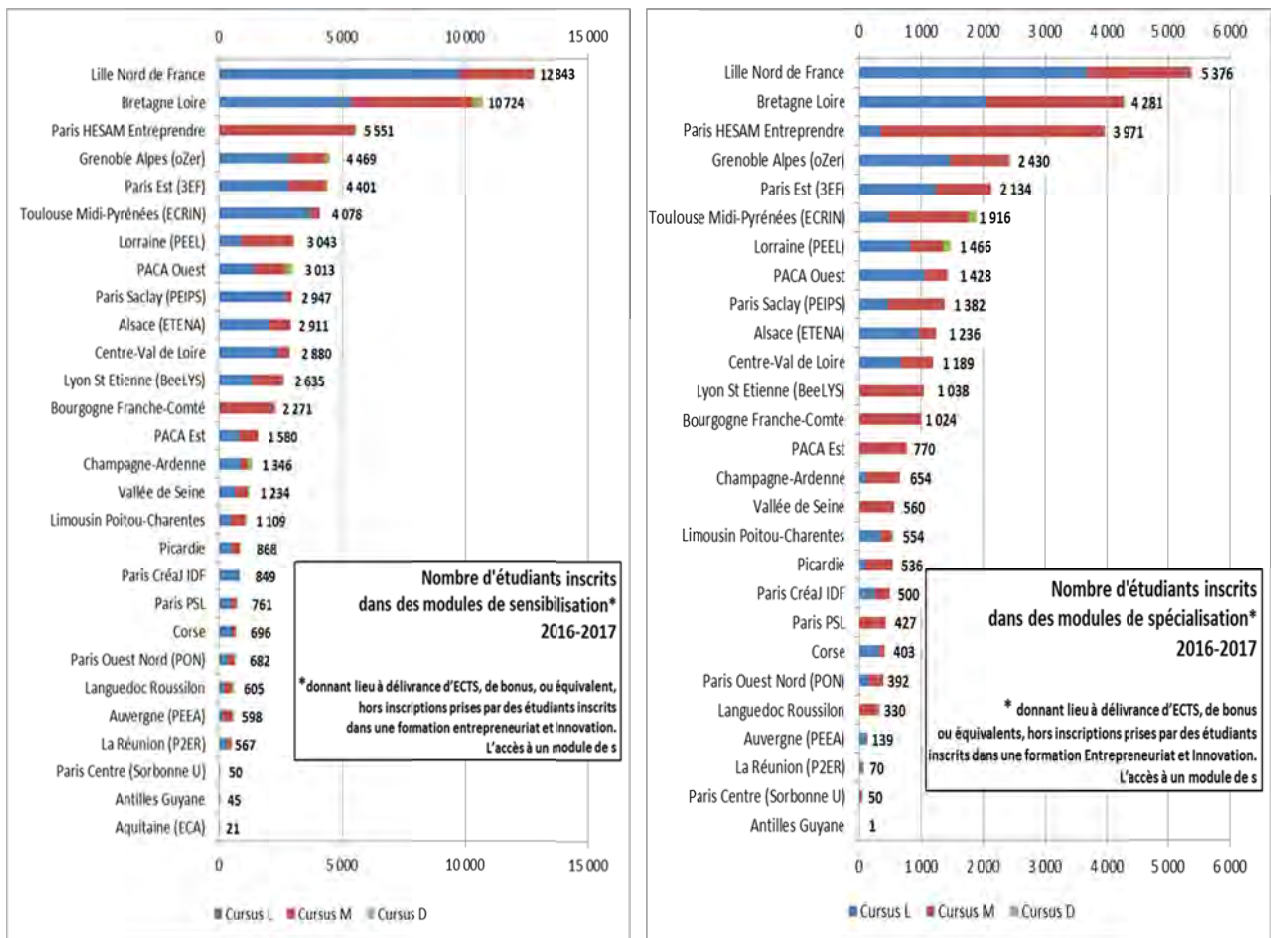
Source : mission, à partir des données DGEIP

Il convient d'être prudent dans l'interprétation de ces données car (i) les financements des PEPITE ne se résument pas à la dotation de la DGEIP (la mission a ici pris en compte les crédits de fonctionnement et ceux de masse salariale), (ii) les établissements peuvent faire le choix d'affecter les dotations de l'État à d'autres structures existantes en relation ou non avec l'entrepreneuriat étudiant et (iii) leur performance ne se résume pas au nombre de SNEE et les missions d'information et de sensibilisation mobilisent grandement les ressources des PEPITE.

Le constat qui s'impose cependant à l'examen de la figure 22 ci-dessus est qu'il n'y a manifestement aucune corrélation entre le financement global attribué par la DGEIP et le nombre de SNEE par PEPITE. Il est même étonnant de constater que des PEPITE ayant reçu plus de 300 K€ n'accompagnent qu'une trentaine d'EE, alors que d'autres PEPITE ayant reçu la moitié de cette dotation accompagnent jusqu'à dix fois plus d'EE.

- Le nombre d'étudiants concernés par les formations à l'entrepreneuriat

Figure 23 : Nombre d'étudiants concernés par les formations proposées par les PEPITE



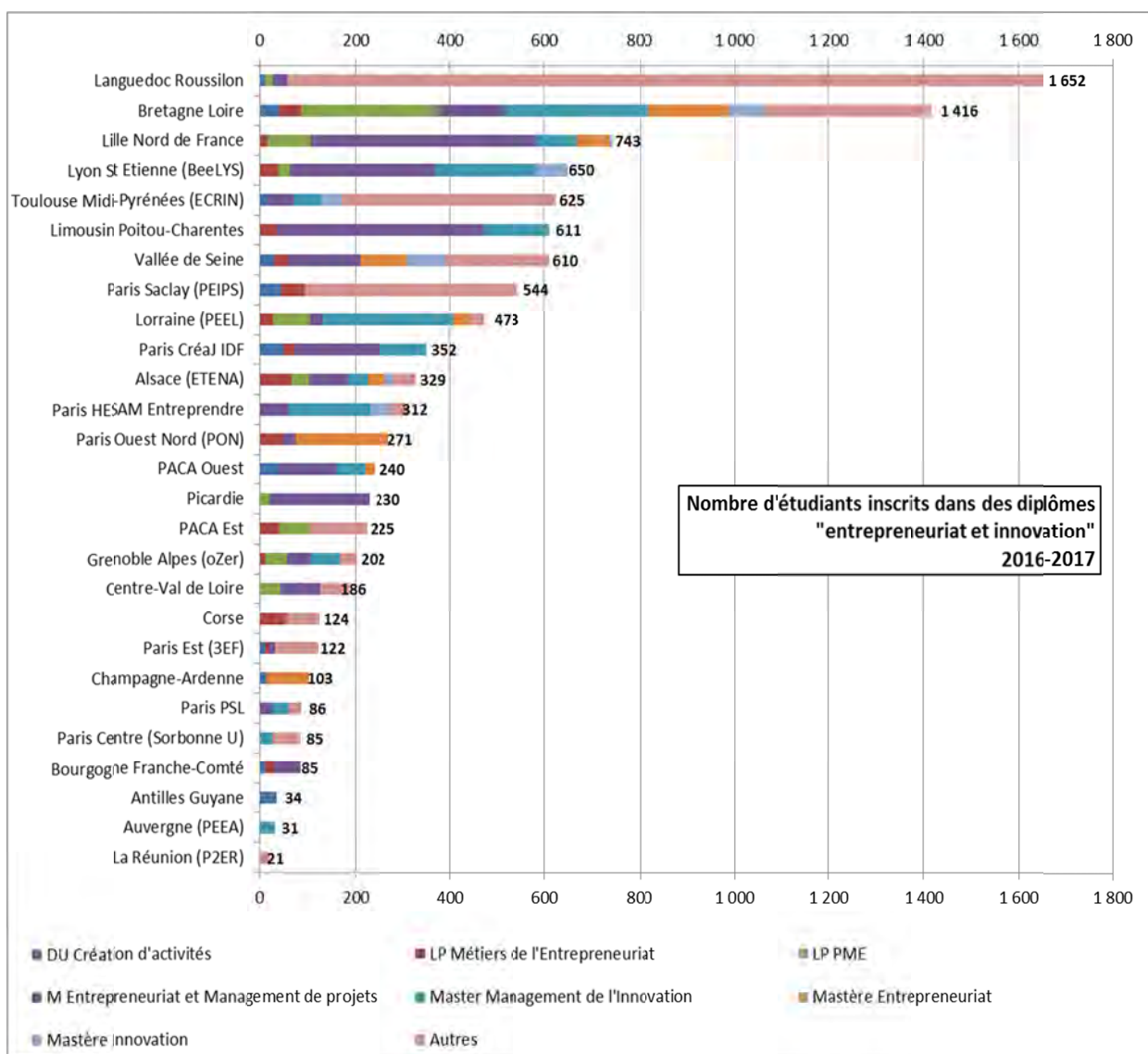
Source : mission, à partir des données DGESIP

Les figures 23 ci-dessus mettent en évidence la grande diversité entre les PEPITE.

Mais les données sont très délicates à interpréter. Ainsi, le très bon résultat du PEPITE Lille Nord de France pour les modules de formation de sensibilisation s'explique par l'action d'un seul établissement de la COMUE, l'université du littoral Côte d'Opale, qui a intégré un module obligatoire de sensibilisation pour tous les étudiants, de trois heures en L1 jusqu'à vingt heures en M2, dans le cadre du projet personnel et professionnel (PPP), soit 9 000 étudiants sur un total de 10 000.

La figure 24 page suivante est également difficile à interpréter. Ainsi, le score du PEPITE Languedoc-Roussillon (1 652 étudiants inscrits) s'explique en quasi-totalité par la rubrique « autres » qui compte 1 594 étudiants. La situation est comparable pour les PEPITE Toulouse Midi-Pyrénées, Paris Saclay ou Paris Est. La définition et le respect des critères à prendre en compte dans la remontée des données sont donc primordiaux pour donner une image acceptable du paysage des formations à l'entrepreneuriat.

Figure 24 : Nombre d'étudiants inscrits dans des diplômes « entrepreneuriat et innovation »



Source : mission, à partir des données fournies par les PEPITE

Force est de constater que les limites observées par la mission, ne permettent pas de réaliser des comparaisons totalement pertinentes.

2.3.2. L'accompagnement des EE s'avère disparate selon les sites et parfois inadapté

- Dans le cadre du SNEE, un double accompagnement doit être mené⁸⁰ par un tuteur académique et un tuteur praticien ou professionnel

Lorsque le tutorat académique est assuré par un chargé de mission PEPITE, la mission a remarqué que cela pouvait soulever des difficultés de disponibilité du tuteur quand il ou elle doit suivre un nombre important d'étudiants (40 projets suivis dans un des PEPITE visités) et de compétences par rapport aux besoins de l'étudiant (selon les retours fournis par des EE accompagnés).

En ce qui concerne le tutorat professionnel, deux modalités d'organisation coexistent : l'externalisation (sous-traitance) ou l'appui sur une pluralité d'acteurs⁸¹. Pour la mission, cette dernière solution permet au

⁸⁰ Cf. charte nationale d'engagement des étudiants-entrepreneurs détenteurs du statut national étudiant-entrepreneur en annexe 15.

⁸¹ Des partenariats pour le mentorat ou tutorat professionnel se sont développés avec une pluralité d'acteurs, formalisés ou non dans des conventions (avec le MEDEF, la CPME ou le CJD régional, avec des réseaux d'entrepreneurs ou avec des structures d'accompagnement comme le réseau MOOVJEE ou des associations de professionnels retraités).

PEPITE de garder la maîtrise du dispositif. Le PEPITE Lyon-Saint-Étienne (BeeLYS) a organisé le mentorat de manière très structurée : 95 mentors (60 % professionnels, 40 % académiques) sont mobilisés en binôme sur une durée d'un an. Ils ont chacun en suivi entre trois et sept projets par an.

Certains PEPITE ont recours à d'anciens EE comme tuteurs ou mentors : les contacts que la mission a eus avec d'anciens EE montrent qu'ils sont prêts à se mobiliser pour accompagner les jeunes EE et que leurs interventions sont très appréciées.

- La conception de l'accompagnement des étudiants-entrepreneurs est diversement interprétée

Les pratiques, comme les approches de l'accompagnement, peuvent être différentes. Certains PEPITE considèrent que l'accompagnement doit constituer « *un véritable programme d'incubation et non du pré-accompagnement* » et doit conduire l'EE à valider sa décision ou non de créer son entreprise. Et ce, même si l'étudiant est suivi ensuite dans d'autres structures, incubateurs ou accélérateurs, qui succéderaient au PEPITE.

Pour un autre responsable de PEPITE, « *l'enjeu n'est pas d'aider à créer des entreprises mais bien de permettre aux étudiants-entrepreneurs de se forger une expérience entrepreneuriale. La création d'entreprises n'est alors pas un objectif : ce n'est que la conséquence du développement de leur projet. Cet accompagnement est complémentaire à l'accompagnement plus classique à la création d'entreprises* ». L'objectif dans ce PEPITE est d'assurer une distinction entre les profils sans créer de rupture entre les programmes Avec cette approche, l'accompagnement est ainsi centré sur l'acquisition de l'expérience entrepreneuriale et non plus sur la seule création d'entreprises.

- Des difficultés à faire face à l'augmentation du nombre d'EE avec un accompagnement de qualité

Plusieurs PEPITE ont alerté la mission sur les difficultés qu'ils rencontraient pour mobiliser les moyens nécessaires à l'accompagnement d'un nombre croissant d'EE : les chargés de mission sont saturés et ne sont plus en mesure de fournir un accompagnement de qualité. Certains constatent que la constitution d'un vivier de tuteurs académiques est plus difficile que pour les tuteurs professionnels. Une solution envisagée par des PEPITE est de limiter le nombre de SNEE délivrés par l'instauration d'une sorte de *numerus clausus*. La mission estime que cela serait contraire à la logique de la politique menée qui est d'accompagner tous les étudiants dont le projet entrepreneurial est suffisamment solide.

D'autres PEPITE n'imaginent pas le recours à cette solution : les comités d'engagement des PEPITE doivent être sélectifs, mais doivent retenir tous les candidats dont les projets correspondent aux critères d'éligibilité. Il appartient ensuite aux PEPITE de s'organiser pour faire face à la demande en mobilisant tous les acteurs et partenaires de leur écosystème. Cette vision que partage la mission suppose évidemment que l'entrepreneuriat étudiant soit reconnu comme faisant partie de la stratégie de l'établissement.

- La solution PEPITE Starter ?

Le programme PEPITE Starter est un « programme national d'accélération *ante* création » proposé par PEPITE France en collaboration avec Schoolab⁸², et permettant aux EE de se concentrer à plein temps sur leur projet dans un espace dédié. Plusieurs PEPITE proposent ce programme intense d'environ cinq mois, destiné aux détenteurs du SNEE.

Ce programme peut être opéré de manière internalisée par le PEPITE après que ses chargés de projet aient suivi un programme de formation opéré par Schoolab. 37 personnes de dix-huit PEPITE ont ainsi été formées au programme PEPITE Starter ; dix PEPITE ont déjà lancé le programme en interne⁸³. Pour les EE parisiens, il est opéré par Schoolab à la Station F (considérée comme le plus grand campus de start-up au monde, situé à Paris⁸⁴), où 76 étudiants depuis juillet 2017 en ont bénéficié, avec un financement pris en charge par le conseil régional d'Île-de-France.

⁸² Schoolab est une entreprise qui se définit comme un *Innovation Studio*, pour concevoir, produire et lancer des innovations sur le marché.

⁸³ Source PEPITE France, Guide des bonnes pratiques.

⁸⁴ <https://stationf.co>

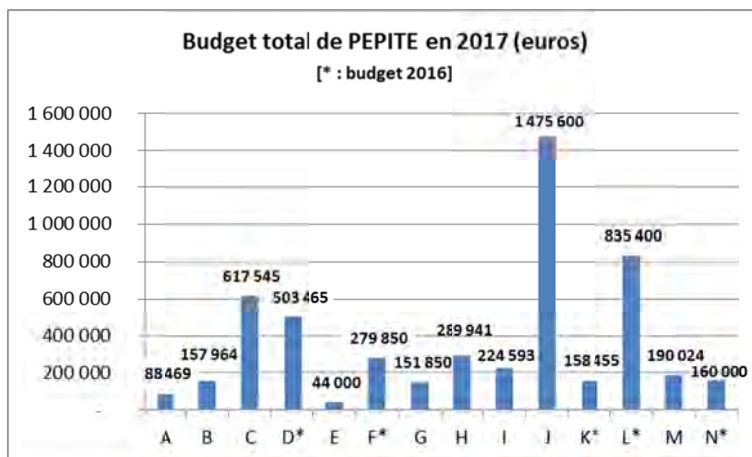
Cependant, le partenariat entre Schoolab et PEPITE France semble rencontrer quelques difficultés et la convention n'a pas été renouvelée.

2.3.3. La faible implication de certains établissements prive les PEPITE des moyens de leur action

- Des budgets inégaux

Les quatorze PEPITE, dont les données financières sont exploitables, disposent de budgets très différents comme le montre la figure 25 suivante.

Figure 25 : Budgets des 14 PEPITE ayant transmis des données exploitables à la mission

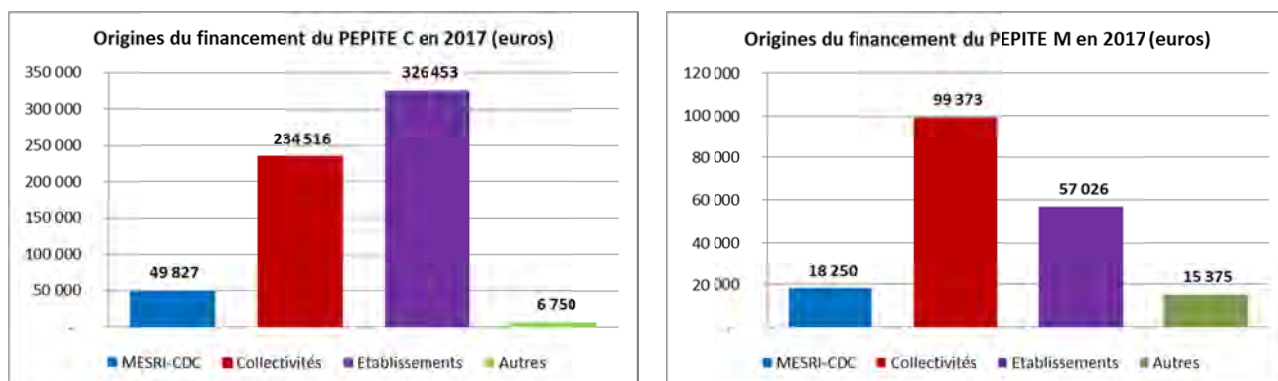


Source : mission, à partir des données fournies par les PEPITE

Le premier constat est celui d'une grande disparité des budgets dont disposent les PEPITE, avec des écarts qui vont de 1 à 30 : 44 K€ pour le PEPITE E et 1,475 M€ pour le PEPITE J. Certes, le périmètre des PEPITE n'est pas identique, mais dans des proportions qui n'expliquent pas les différences constatées.

L'implication budgétaire des établissements dans le fonctionnement des PEPITE peut être très différente comme le montre les exemples de la figure 26 suivante. Dans le cas du PEPITE C, l'apport de l'établissement représente 53 % du budget. Il n'en représente que 30 % dans le cas du PEPITE M. Là encore, il s'agit d'interpréter les données avec prudence, chaque PEPITE ne prenant pas en compte les mêmes apports de la part de leurs établissements membres.

Figure 26 : Part du financement des établissements d'enseignement supérieur dans le budget des PEPITE



Source : mission, à partir des données fournies par les PEPITE

Toutefois, les données fournies mettent en évidence que certains PEPITE bénéficient de moyens conséquents de la part de leurs établissements. Les établissements lauréats I-dex ou I-site ont souvent fait le choix de doter les PEPITE avec les crédits correspondants. Cela suppose que l'entrepreneuriat étudiant ait été inscrit dans la stratégie des projets retenus.

Cette variabilité se traduit également dans les ressources humaines que les établissements affectent aux PEPITE. Malheureusement, les données disponibles n'ont pas permis à la mission de réaliser une analyse plus précise sur ce sujet primordial pour les PEPITE.

2.3.4. Les interrogations sur le devenir de certaines COMUE fragilisent l'action des PEPITE

Les PEPITE ont été créés dans la période de mise en place des COMUE. Aujourd'hui la fragilité de certaines COMUE et l'incertitude sur leur devenir posent question à certains PEPITE.

Ainsi le PEPITE PEIPS (Paris-Saclay) a exprimé à la mission sa volonté de continuer « *à avancer ensemble université et écoles* » malgré la répartition annoncée des établissements de la COMUE en deux ensembles distincts.

Les fortes interrogations sur le devenir de la COMUE Lille Nord de France, mise en question par certains de ses membres, fragilise l'action du PEPITE éponyme qui se demande comment il pourra continuer ses actions auprès des étudiants relevant de son territoire.

Les mêmes interrogations sur la COMUE Université Bretagne Loire pose problème au PEPITE commun aux deux régions, alors qu'il est le fruit de la fusion de deux dispositifs.

À ces interrogations, s'ajoutent parfois des difficultés liées aux relations des COMUE avec leurs établissements membres, qui peuvent se traduire par la mise en place de politiques non coordonnées.

2.3.5. Un manque d'ouverture de certains PEPITE sur leur écosystème

- Une articulation parfois difficile avec les dispositifs préexistants au sein des établissements

La mission a parfois observé le manque de coordination entre le PEPITE porté par la COMUE et les structures d'aides à l'entrepreneuriat étudiant des établissements membres de la COMUE, qui préexistaient au PEPITE (cf. les politiques publiques menées en faveur de l'entrepreneuriat étudiant depuis la fin des années quatre-vingt-dix). La conséquence en est double :

- un effet « millefeuilles » pour les étudiants qui ne comprennent pas (à juste titre) l'articulation entre les différentes possibilités qui s'offrent à eux ;
- un esprit de concurrence entre le PEPITE et les structures préexistantes au niveau des établissements (« *mon territoire* ») qui nuit à l'accomplissement des missions.

Un éclaircissement des missions respectives s'impose afin de dépasser les difficultés de coordination car le maillage de ces structures préexistantes constitue un atout formidable. Cela suppose que le PEPITE soit considéré comme une valeur ajoutée et qu'une bonne articulation soit trouvée. Cela suppose aussi une adhésion des directions des établissements concernés.

- Des difficultés à faire converger les stratégies de l'ensemble des acteurs présents sur un territoire

La multiplicité des acteurs de l'entrepreneuriat sur un territoire porte en elle le risque de divergence des stratégies mises en place. Ce risque est minimisé lorsque ces acteurs sont présents dans la gouvernance du PEPITE. Il est également réduit lorsque le PEPITE fait preuve d'ouverture : il ne s'agit pas de se subsister aux acteurs de l'écosystème mais bien de développer et de renforcer les partenariats pour pouvoir assurer le suivi des étudiants en les redirigeant vers les bons interlocuteurs.

2.3.6. Les éventuelles divergences entre les partenaires d'un PEPITE fragilisent le cofinancement des projets

Dans ces territoires où préexistent des structures, le PEPITE est confronté à une difficulté de visibilité notamment pour les acteurs et financeurs locaux, ces derniers finançant déjà les structures préexistantes.

Certaines collectivités n'approuvent pas toujours la stratégie mise en œuvre par les PEPITE et se demandent si elles vont poursuivre leur soutien s'il n'y a pas cohérence avec la politique qu'elles-mêmes mettent en œuvre sur l'entrepreneuriat en général.

Certains partenaires privés soutiennent les PEPITE au titre de leur responsabilité sociale. Mais, comme au niveau national, ils espèrent aussi un minimum de retour sur investissement. Or le faible nombre d'étudiants qu'ils peuvent toucher peut remettre en question leur engagement.

Lorsque les stratégies des partenaires diffèrent ou lorsque les partenaires notamment financiers ne sont pas suffisamment associés au pilotage des PEPITE, la mission a identifié un risque de désengagement des partenaires et par conséquent de diminution des financements mobilisables.

2.4. Dispositif PEPITE : forces, faiblesses, opportunités, menaces

FORCES	FAIBLESSES
Statut national étudiant-entrepreneur (SNEE) Croissance du nombre de SNEE Couverture du territoire avec trente PEPITE Valorisation en ECTS des unités d'enseignement entrepreneuriat Promotion de la pluridisciplinarité Ouverture des PEPITE aux acteurs du territoire de l'écosystème entrepreneurial Intérêt des grandes entreprises Capacité de mobilisation des cofinancements, notamment des collectivités territoriales Développement des espaces de <i>coworking</i>	Faiblesse de la notoriété des PEPITE et du prix national Faiblesse des financements de l'État Fragilité de la gouvernance et de la coordination Fragilité et précarité des RH des PEPITE Difficulté à généraliser la sensibilisation à l'ensemble des étudiants Millefeuilles des dispositifs d'accompagnement Accompagnement à la création parfois inadapté Manque de continuité dans l'accompagnement Qualité variable des services offerts par les PEPITE sur le territoire
OPPORTUNITÉS	MENACES
Continuité de l'action en faveur de l'entrepreneuriat étudiant depuis 1999 Contexte politique favorable à l'entrepreneuriat Évolution de la perception des entreprises au sein des universités Intérêt des partenaires institutionnels et privés pour les PEPITE Conscience que l'entrepreneuriat étudiant est un ferment de transformation des universités Nouvelle place de Bpifrance dans le dispositif	Absence de portage politique Difficulté à accompagner la croissance du nombre de SNEE Fragilité des cofinancements Incertitudes sur les COMUE Disparité dans le développement des PEPITE sur le territoire Priorité aux grandes écoles au détriment des universités ou sections de technicien supérieur Priorité à l'accompagnement de projets au détriment de la sensibilisation Priorité aux innovations technologiques au détriment de projets non technologiques, d'économie sociale et solidaire ou culturels

Du bilan qu'elle a dressé, la mission retire la conviction que le dispositif PEPITE a apporté la preuve de son bienfondé. Mais il doit maintenant passer à l'échelle pour (i) la sensibilisation à l'entrepreneuriat comme pour l'accompagnement des étudiants qui portent un projet et (ii) se traduire par un même niveau de performance et d'exigence sur tout le territoire.

3. Les conditions du passage à l'échelle du dispositif PEPITE

La mission propose quatre familles de recommandations :

- 1 – le ministère doit réaffirmer (i) sa vision de l'entrepreneuriat étudiant, fondée sur le développement de l'*esprit entrepreneur*, et (ii) les principes qui guident son action ;
- 2 – l'État définit la stratégie, met en place les conditions du développement et confie le pilotage du dispositif aux opérateurs. C'est la gouvernance globale du dispositif qui doit être repensée ;
- 3 – le portage politique du dispositif est pris en compte au plus haut niveau (i) de l'État et (ii) des établissements, et il associe les partenaires de l'écosystème dans un système ouvert et agile ;
- 4 – les PEPITE sont le ferment de la transformation des établissements pour mieux répondre aux attentes des étudiants et à l'évolution des besoins de la société, et il convient de faciliter leur action.

3.1. Une vision et des principes d'action réaffirmés

La mission recommande au MESRI de proposer une vision et ambition nationale de l'entrepreneuriat étudiant avec une mise en œuvre la plus décentralisée possible au niveau du terrain.

Pour que cette décentralisation permette d'atteindre les objectifs du MESRI, il lui faudra exposer une vision extrêmement claire et inspirante d'une part, et offrir un cadre et une infrastructure qui favorise les initiatives et les expérimentations locales d'autre part.

L'approche préconisée permettra au MESRI de se comporter comme une organisation ouverte et décentralisée, favorisant ainsi agilité et multi-localité.

3.1.1. Développer l'*esprit entrepreneur* chez les étudiants pour consolider l'entrepreneuriat et accroître l'employabilité tout en accélérant la transformation de l'enseignement supérieur

Cette vision que le ministère doit réaffirmer s'inscrit dans la ligne des politiques initiées depuis la fin des années quatre-vingt-dix et repose sur les cinq convictions suivantes :

- 1 – l'*esprit entrepreneur* rassemble un ensemble de savoirs, de compétences transverses et un état d'esprit nécessaire au XXI^{ème} siècle ;
- 2 – l'*esprit entrepreneur* favorise l'émergence d'entrepreneurs - i.e. des créateurs d'entreprises, d'emplois, de technologies, de compétitivité, etc. ;
- 3 – l'*esprit entrepreneur* est aussi nécessaire aux entreprises traditionnelles et aux administrations qui doivent se transformer plus profondément et plus rapidement que jamais ;
- 4 – tous les étudiants, quel que soit leur parcours, gagneront en employabilité à être au moins sensibilisés à l'entrepreneuriat ;
- 5 – l'enseignement supérieur doit se transformer afin de permettre aux étudiants de devenir « entreprenants » et de trouver leur *Ikigai*.

3.1.2. Les principes d'action adoptés doivent permettre de communiquer une vision claire et inspirante de l'*esprit entrepreneur*

La mise en œuvre de la vision du ministère doit s'appuyer sur cinq piliers :

- 1 – sensibiliser l'ensemble des étudiants et étudiantes à la démarche entrepreneuriale. Les étudiants doivent devenir entrepreneurs de leur formation, devenir des étudiants entreprenants et améliorer ainsi leur employabilité ;
- 2 – accroître le niveau d'ambition des EE, en les sensibilisant aux grands enjeux auxquels les nouvelles générations doivent répondre ;
- 3 – accompagner tous les étudiants et les étudiantes porteurs d'un projet ;
- 4 – impliquer tous les étudiants et les étudiantes, quels que soient les cursus suivis (BTS, DUT, licence, master, doctorat, grandes écoles, autres cursus) et leur localisation territoriale ;

5 – inclure, au-delà de la création d'entreprises, l'intrapreneuriat⁸⁵, le repreneuriat⁸⁶, la création d'activités, quel que soit le secteur concerné par le projet, classique ou technologique, y compris dans les champs de l'économie sociale et solidaire ou de la culture, ainsi que l'engagement étudiant.

Recommandation #1 : Réaffirmer la vision nationale de l'entrepreneuriat étudiant fondée sur le développement de l'*esprit entrepreneur* et des principes d'action adaptés, pour communiquer une vision claire et inspirante.

3.2. L'État définit la stratégie, met en place les conditions du développement et confie le pilotage du dispositif aux opérateurs

Le thème de l'entrepreneuriat étudiant est une opportunité de mettre en pratique le concept d'État stratège qui sous-tend depuis les années quatre-vingt-dix l'évolution de l'organisation du système administratif français. Il se traduit par la séparation entre (i) les fonctions stratégiques de pilotage et de contrôle de l'État et (ii) les fonctions opérationnelles d'exécution et de mise en œuvre des politiques publiques.

3.2.1. La définition de la stratégie nationale, responsabilité du MESRI, doit impliquer les principaux acteurs concernés par l'entrepreneuriat étudiant

S'il revient à l'État d'arrêter les stratégies nationales conformes aux politiques qu'il souhaite mettre en œuvre, cela ne signifie pas qu'il doive les élaborer seul. La thématique de l'entrepreneuriat étudiant, ouverte par nature au monde extérieur, lui impose d'associer à la définition de sa stratégie nationale les principaux acteurs de l'écosystème entrepreneurial. Au-delà, cette ouverture est une condition de l'efficacité des orientations prises.

Recommandation #2.1 : Créer un comité d'orientation stratégique au niveau national, impliquant les principaux acteurs de l'entrepreneuriat étudiant.

Il s'agit essentiellement d'éclairer la ministre dans les décisions stratégiques qu'elle devra prendre quant aux orientations à court ou moyen termes du dispositif en faveur de l'entrepreneuriat étudiant.

La composition de cette instance de haut niveau devrait également garantir la cohérence des stratégies mises en œuvre par les différentes parties prenantes. La mission propose que les acteurs suivants soient sollicités :

- les représentants des responsables d'établissement d'enseignement supérieur, Conférence des présidents d'université (CPU), Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) et Conférence des grandes écoles (CGE) ;
- les étudiants eux-mêmes et d'anciens EE ;
- des représentants des collectivités territoriales, conseils régionaux (association Régions de France) et métropoles ;
- des représentants du monde de l'entreprise, grands groupes, petites et moyennes entreprises et start-up ;
- les acteurs de l'accompagnement à l'entrepreneuriat ;
- les autres ministères concernés, en charge de l'éducation, de l'économie, du travail, de la transition numérique... ;
- Bpifrance.

⁸⁵ L'intrapreneuriat est la possibilité donnée aux salariés d'une entreprise de mener un projet innovant de sa propre initiative, en restant dans son entreprise.

⁸⁶ Le repreneuriat consiste en la reprise d'une entreprise par une personne extérieure. C'est une alternative à la cession à un membre de la famille de l'entrepreneur.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du comité d'orientation stratégique et d'en garantir la pérennité, la mission préconise de l'adosser au Conseil national éducation économie (CNEE)⁸⁷. Cette « instance de dialogue et de prospective [...] vise à mieux articuler les enjeux éducatifs, de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur, et les enjeux économiques. [Elle] travaille au développement de la relation entre l'éducation (enseignement scolaire et enseignement supérieur), l'économie et l'emploi. [Elle] élabore en particulier des recommandations pour améliorer l'insertion professionnelle des jeunes »⁸⁸

3.2.2. Le pilotage national doit être confié aux opérateurs

À qui le ministère, stratège, peut-il confier les fonctions opérationnelles d'exécution et de mise en œuvre de cette politique publique ? Ce sont évidemment les établissements d'enseignement supérieur qui en assurent la mise œuvre. Mais l'existence de trente PEPITE sur l'ensemble du territoire français suppose un pilotage national, pour conduire la mise en œuvre de la politique nationale.

La mission considère que les responsables du « réseau des vice-présidents entrepreneuriat » sont bien positionnés pour prendre en charge le pilotage national de la politique ministérielle. Il est composé d'enseignants-chercheurs intégrés aux équipes dirigeantes des établissements et impliqués dans la promotion de l'entrepreneuriat étudiant. Ce réseau ne représente cependant que les universités. Il convient d'être attentif à la participation au pilotage national de représentants des écoles d'enseignement supérieur non représentées par le CPU, en associant des personnalités désignées par la CDEFI et la CGE.

Recommandation #2.2 : Confier le pilotage national de la politique en faveur de l'entrepreneuriat étudiant aux responsables du réseau des vice-présidents entrepreneuriat (CPU), en associant des représentants de la CDEFI et de la CGE.

Cette responsabilité confiée par l'État, qui s'apparente à une maîtrise d'ouvrage déléguée, implique que le réseau des vice-présidents rende compte régulièrement au ministère qui conserve sa mission de contrôle et qui pourra ainsi l'exercer :

- au niveau des établissements, dans le cadre de ses prérogatives vis-à-vis d'eux ;
- au niveau national, sur la base des bilans présentés par le réseau.

Le pilotage national pourra se traduire par la mise en œuvre d'outils de pilotage. À titre d'exemple, le réseau pourrait adopter :

- des modes cohérents de présentation des bilans annuels des trente PEPITE, pour permettre, par la consolidation des données, d'obtenir une vision nationale fiable des actions menées et des moyens mobilisés ;
- un référentiel de compétences attendues de la part des EE, correspondant notamment aux objectifs du D2E ;
- un référentiel d'autoévaluation des PEPITE, permettant de présenter au niveau des décideurs des établissements d'un site, une image des dynamiques mises en œuvre ;
- etc.

3.2.3. L'animation du réseau des PEPITE doit être consolidée et s'appuyer sur l'interaction entre les établissements d'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise

L'animation du réseau des trente PEPITE est une fonction essentielle à la réussite de la politique publique en faveur de l'entrepreneuriat étudiant. Elle ne se confond pas avec la fonction de pilotage national par le réseau des vice-présidents. Elle s'inscrit dans les orientations décidées par le réseau des vice-présidents et elle a pour objet principal de faciliter leur mise en œuvre dans chacun des trente PEPITE.

L'animation ne peut pas être le fait d'une personne seule. La création de PEPITE France en apporte la démonstration. Elle doit être prise en charge par une structure disposant des moyens lui permettant d'assurer sa mission auprès des trente PEPITE.

⁸⁷ Instance créée par le décret n° 2013-539 du 25 juin 2013 modifié par le décret n° 2015-336 du 25 mars 2015 (fusion avec le comité Sup'emploi), présidée par Pierre Ferracci.

⁸⁸ Source : site web du CNEE, <http://www.cnee.fr/cid96036/objectifs.html>

Cette mission est de fournir un support aux trente PEPITE et plus particulièrement à ceux qui en expriment le besoin. Ce support peut prendre de multiples formes qu'il conviendra de définir avec le réseau des vice-présidents et les responsables de la structure d'animation.

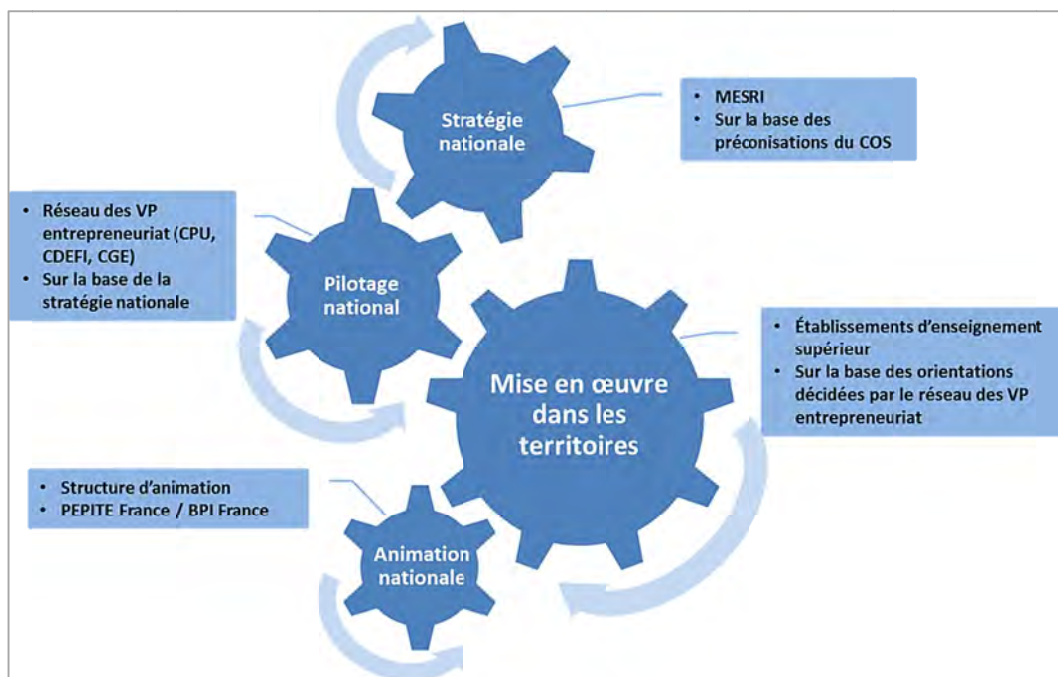
Le positionnement nouveau de Bpifrance dans l'écosystème de l'entrepreneuriat français⁸⁹, sa connaissance de l'entrepreneuriat et son expérience dans l'animation de réseaux la désignent aujourd'hui pour remplir cette fonction. Le site web de Bpifrance précise : « *Au-delà de ses interventions financières qui répondent aux meilleurs standards de gestion, Bpifrance contribue, aux côtés des acteurs territoriaux, au développement de l'esprit d'entreprise par ses actions d'accompagnement* ».

Ainsi, dans le cadre du renforcement du rôle de Bpifrance dans l'entrepreneuriat et de la mise en cohérence de l'action de l'État, l'Agence France entrepreneur (AFE), association jusqu'à présent soutenue par le ministère de l'économie, sera intégrée à Bpifrance le 1^{er} janvier 2019, avec ses salariés, pour poursuivre ses missions.

Dans le cas de l'enseignement supérieur et du réseau PEPITE, il est indispensable que la structure d'animation intègre à la fois les attendus des établissements d'enseignement supérieur et ceux du monde de l'entrepreneuriat. Le schéma appliqué à l'AFE pourrait donc l'être à la structure PEPITE France⁹⁰, dirigée par un enseignant-chercheur nommé par la ministre. Il garantirait la prise en compte de la culture universitaire dans les actions d'animation du réseau tout en exploitant le potentiel des actions portées par Bpifrance et de l'AFE.

Recommandation #2.3 : Renforcer l'animation du réseau des PEPITE en intégrant la structure PEPITE France à Bpifrance, sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur missionné par la ministre.

Figure 27 : Schéma de la gouvernance du dispositif PEPITE proposée par la mission



Source : mission

Le dispositif ainsi configuré répartit clairement les compétences entre les acteurs et permet à chacun de jouer son rôle avec une cohérence d'ensemble.

⁸⁹ Bpifrance se substitue à la Caisse des dépôts et consignations à partir du 1^{er} janvier 2019 pour les actions que la Caisse menait pour l'entrepreneuriat étudiant.

⁹⁰ PEPITE France comporte aujourd'hui cinq salariés (quatre CDD et un CDI) et constitue un service de la FNEGE, animé par Jean-Pierre Boissin, professeur des universités, missionné par la ministre pour coordonner le dispositif PEPITE.

3.2.4. L'occasion de concrétiser le concept « d'État plateforme »

Les organisations modernes mettent en œuvre des stratégies de plateforme. Une stratégie de plateforme peut prendre trois formes différentes qui ne sont pas exclusives :

- les plateformes « biface » (Google, Facebook). La première face consiste à proposer (souvent gratuitement) un service à forte valeur ajoutée pour collecter des données. La seconde face consiste à valoriser ces données ;
- les plateformes « offre - demande » (Airbnb, Uber). Elles mettent en relation offre et demande pour un service et optimisent l'utilisation d'un actif ;
- les plateformes « d'infrastructure » (App Store, Predix). Elles donnent la possibilité à certains de développer des applications (et à d'autres de les acheter) en s'appuyant sur une infrastructure commune. Par exemple, Apple met à disposition des développeurs un environnement de développement qui leur permet d'innover à la place d'Apple.

Cette troisième catégorie de plateforme est celle qui nous intéresse pour le dispositif PEPITE.

Le ministère, ou une des parties prenantes nationales de PEPITE, pourrait développer un ensemble d'applications et de services numériques à destination de l'écosystème entrepreneuriat étudiant (pour les étudiants, les universités, etc.). Une telle approche présuppose d'une part, une parfaite connaissance de l'ensemble des besoins rencontrés sur le terrain, et d'autre part que ces besoins sont les mêmes quel que soit le territoire considéré.

La mission propose plutôt de mettre en place une plateforme d'infrastructure – un environnement de développement donnant accès à une boîte à outils, aux données centralisées, etc. – qui permette à l'ensemble des parties prenantes de développer leurs propres applications afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque niche.

Des services existants offerts aux EE pourraient rejoindre la plateforme :

- la gestion du SNEE ;
- l'offre de PEPITE Factory, pour la prise en charge des formalités et du coût de l'immatriculation d'une entreprise.

Un service de *crowdfunding*⁹¹ pourrait également rejoindre la plateforme.

L'État fournit ainsi la vision, le cadre et la boîte à outil, tandis que le terrain se charge de l'opérationnel.

Il faut à tout prix éviter de développer une « usine à gaz » dont le développement, souvent réalisé à partir d'un cahier des charges *top-down* coûte cher et qui ne soit, au final, utilisée par personne. Au lieu de cela, nous recommandons une approche de type *Design Thinking*⁹² qui consistera notamment à mettre au cœur du processus de conception des utilisateurs.

Le développement d'une telle plateforme devra être fait en ayant recours aux méthodes agiles et pourrait s'appuyer sur Etalab⁹³, par exemple grâce au programme Entrepreneurs d'intérêt général⁹⁴ ou à une start-up d'État⁹⁵, et reposer sur des EE.

Une start-up d'État peut être créée si les trois conditions suivantes sont réunies : (i) être témoin d'un « irritant » (un *pain point* sérieux pour une des parties prenantes à PEPITE), (ii) avoir une idée de solution,

⁹¹ Le *crowdfunding* désigne un dispositif qui fait appel à un grand nombre de personnes pour financer un projet. Ce mode de financement se fait sans l'aide des acteurs traditionnels du financement.

⁹² Le *Design Thinking* est une approche du management de l'innovation qui met l'utilisateur final au cœur de la conception dans le cadre d'un processus de co-créativité qui l'implique.

⁹³ La mission Etalab fait partie de la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC).

⁹⁴ Le programme Entrepreneurs d'intérêt général, porté par Etalab permet à des équipes de deux ou trois entrepreneurs de répondre à des défis pour l'administration, en dix mois.

⁹⁵ Une start-up d'État est un service public sans personnalité juridique propre, constituée d'une petite équipe totalement autonome. C'est une mission de la DINSIC.

(iii) avoir un entrepreneur prêt à porter le projet pendant au moins six mois. Dans ce cas, Etalab fournit deux développeurs et un coach en méthode agile afin de développer un MVP (*Minimal viable product*).

Recommandation #2.4 : Développer avec une approche type *Design Thinking* une plateforme nationale d'infrastructure PEPITE, en synergie avec la plateforme de Bpifrance.

Le développement de ces services au travers d'une plateforme d'infrastructure devrait se concevoir en cohérence avec l'offre de Bpifrance qui dispose d'une plateforme et qui propose son infrastructure en « marque blanche »⁹⁶. Cette possibilité est intéressante car elle permet de mutualiser les services tout en garantissant le respect de l'identité des PEPITE.

3.2.5. L'élaboration de la stratégie et le pilotage de sa mise en œuvre doit s'appuyer sur une analyse des résultats obtenus par les politiques menées

Les politiques en faveur de l'entrepreneuriat étudiant ont débuté dans les années quatre-vingt-dix. La définition des stratégies à mettre en œuvre doit s'appuyer, avec le recul dont nous disposons maintenant, sur des indicateurs et des études scientifiques. Le bilan réalisé par la mission montre que ce n'est pas actuellement le cas, ou de manière très lacunaire.

Les outils disponibles aujourd'hui permettent de rassembler des données, de les traiter rapidement, et ainsi d'orienter les choix réalisés, tant au niveau des territoires qu'au niveau national. Chaque PEPITE devrait collecter les données lui permettant à la fois de mesurer les résultats des actions qu'il conduit, et d'obtenir une consolidation nationale à même d'éclairer les orientations et décisions politiques.

Recommandation #2.5 : Créer un observatoire national de l'entrepreneuriat étudiant s'appuyant sur les données issues des PEPITE et de leurs propres observatoires, utilisant la plateforme d'infrastructure et finançant des études confiées à des unités de recherche.

La définition des données à rassembler devrait être confiée à la structure en charge du pilotage du dispositif PEPITE, le réseau des vice-présidents entrepreneuriat, et porter sur l'insertion professionnelle des EE, la création et le devenir des entreprises, mais aussi sur les pratiques en termes de diffusion de la culture entrepreneuriale. Les données collectées devraient être disponibles en *open data*⁹⁷ et permettre aux décideurs d'agir selon une logique *data driven*⁹⁸.

Bpifrance pourrait porter cet observatoire⁹⁹, dans le cadre de sa mission d'animation du réseau des PEPITE.

3.3. Le portage politique est pris en compte au plus haut niveau de l'État et des établissements, et il associe les partenaires de l'écosystème

3.3.1. La faible notoriété des PEPITE doit être renforcée par une communication nationale et locale forte

La mission a recommandé (recommandation #1) que la politique menée s'appuie sur une vision de l'entrepreneuriat étudiant clairement réaffirmée. Cette vision doit être partagée par tous les acteurs, de la sphère éducative à celle des entreprises, en passant par celle des acteurs de l'accompagnement à l'entrepreneuriat, au niveau national comme à celui des territoires. Cela suppose que le MESRI associe tous ses partenaires à l'élaboration de sa stratégie (recommandation #2.1).

C'est cette vision et ces principes qui doivent être l'objet d'une communication. Son efficacité suppose une action conjointe du ministère et de ses partenaires et que les jeunes publics, collégiens et lycéens, soient également ciblés. Il importe que l'ensemble des jeunes se sentent concernés par *l'esprit entrepreneur* et que l'entrepreneuriat ne soit pas réservé à une « élite » du système éducatif.

⁹⁶ Mécanisme de mise à disposition de produits ou de services sans référence à la marque d'origine.

⁹⁷ L'*Open Data* ou donnée ouverte est une donnée numérique dont l'accès et l'usage sont laissés libres aux usagers.

⁹⁸ Le *Data Driven* est une approche qui consiste à prendre des décisions stratégiques sur la base d'une analyse et d'une interprétation des données numériques.

⁹⁹ Un embryon d'observatoire sous l'intitulé « Chaire Pepite France » a été mis en place par PEPITE France.

Recommandation #3.1 : Lancer une campagne de communication nationale pour valoriser l'*esprit entrepreneur* et l'entrepreneuriat étudiant ainsi que les acteurs impliqués dans cette politique, déclinée au niveau des territoires et des établissements d'enseignement supérieur.

La mission propose que le SNEE fasse l'objet d'une communication particulière en direction de tous les étudiants, qu'ils soient inscrits en section de technicien supérieur (STS), en université ou en école. Il convient en effet de valoriser ce statut dont la mise en place en 2014 a permis aux étudiants de construire et développer dans de bonnes conditions leur projet entrepreneurial, et de bénéficier d'un accompagnement de qualité.

3.3.2. Le ministère doit doter sa politique des moyens à la hauteur de son ambition

S'il revient à l'État, avec ses partenaires, de définir sa stratégie, il doit aussi créer les conditions de sa bonne mise en œuvre. Il le fait très bien, d'un point de vue réglementaire, avec le SNEE. Il ne le fait pas actuellement d'un point de vue financier, du moins si l'on compare ses dotations avec celles des collectivités territoriales ou avec celles d'un pays voisin comme l'Allemagne. Il y a donc nécessité pour l'État d'aligner son soutien financier avec le niveau d'ambition de sa politique.

Recommandation #3.2 : Renforcer significativement l'accompagnement financier de l'État aux PEPITE, en cohérence avec l'ambition affichée de la politique nationale en faveur de l'entrepreneuriat étudiant.

Cet accroissement des crédits affectés à l'entrepreneuriat étudiant devrait entraîner plusieurs effets :

- marquer la priorité donnée par le ministère à cet objectif politique ;
- entraîner une implication plus grande des établissements, du moins pour ceux qui investissent encore peu dans cette politique ;
- conforter les partenaires publics ou privés des PEPITE dans le soutien qu'ils apportent ;
- accroître les moyens à disposition des PEPITE pour mieux sensibiliser l'ensemble des étudiants et mieux accompagner ceux d'entre eux porteurs de projets.

Il appartient au ministère de déterminer selon quels critères il répartit le bénéfice de cet effort financier entre les établissements porteurs des différents PEPITE. La mission estime qu'il convient de ne pas relancer une logique d'appels à projet et mais plutôt de privilégier à la fois une logique d'accompagnement des politiques d'établissement et une logique liée à la performance. Le réseau des VP entrepreneuriat pourrait être sollicité pour présenter des propositions au ministère.

La mission suggère également que le ministère étudie dans quelle mesure il pourrait mobiliser des fonds européens, tels que le fonds social européen (FSE) pour cofinancer sa politique, sur le modèle du financement mis en place depuis 1998 en Allemagne par le ministère fédéral de l'économie et de l'énergie (BMWi) pour son programme EXIST¹⁰⁰.

3.3.3. Le pilotage territorial doit être partenarial, largement ouvert aux acteurs de l'écosystème entrepreneurial

Il appartient à chaque PEPITE, en fonction de ses spécificités, d'organiser son propre pilotage. Mais au vu du rapide bilan que la mission a pu réaliser, quelques règles simples doivent être respectées pour un bon fonctionnement et un minimum d'efficacité. Le recueil des bonnes pratiques des PEPITE élaboré par PEPITE France sera une source d'inspiration pour l'ensemble des trente PEPITE.

- La première règle consiste à bien inscrire les actions du PEPITE dans la stratégie des établissements de son périmètre. Autrement dit, l'entrepreneuriat étudiant doit être pris en compte dans la stratégie des établissements d'enseignement supérieur du périmètre du PEPITE. Sans cette prise en compte, les actions du PEPITE ne pourront atteindre leur objectif. Les actions relatives à la sensibilisation de l'ensemble des étudiants supposent l'adhésion des composantes de formation ; les actions relatives à l'accompagnement supposent que l'ensemble des entités concernées par l'entrepreneuriat, notamment les structures préexistantes aux PEPITE comme les incubateurs, soient associées pour garantir la cohérence des actions vis-à-vis des étudiants porteurs de projets.

¹⁰⁰ Voir annexe 5.

- La deuxième règle a pour objet de garantir l'implication de tous les partenaires du PEPITE, car l'entrepreneuriat étudiant ne peut se résumer à une action académique. L'écosystème entrepreneurial est souvent très actif dans les territoires : financeurs (*venture capitalists*¹⁰¹, aides publiques), structures d'accompagnement (incubateurs, associations de mentors, etc.), espaces collaboratifs¹⁰² (*fablab*¹⁰³, *hacklab/hackerspace*¹⁰⁴, *coworking*, *livinglab*¹⁰⁵, *makerspace*¹⁰⁶, etc.), entreprises impliquées (grands groupes, entrepreneurs), collectivités territoriales (conseils régionaux, métropoles, conseils départementaux), institutions publiques comme la Caisse des dépôts et consignations, Bpifrance, etc. La nature même de l'entrepreneuriat impose aux actions menées dans les universités de s'ouvrir sur cet écosystème, souvent différent d'un territoire à l'autre.
- La troisième règle porte sur la présence des étudiants. Il semblerait incohérent à la mission que l'université n'associe pas les étudiants eux-mêmes à la conduite des activités des PEPITE. Non seulement il s'agit d'étudiants, mais ce sont des étudiants « entreprenants » et dont il convient de soutenir les initiatives. Les PEPITE se doivent donc d'associer les étudiants ou anciens EE à leur pilotage.

Recommandation #3.3 : Associer au pilotage de chaque PEPITE l'ensemble de l'écosystème entrepreneurial présent sur le territoire, y compris les étudiants et anciens étudiants-entrepreneurs, dans le cadre d'une stratégie globale définie par les établissements.

Pour être efficace, cette association doit se traduire par une réelle participation de l'écosystème entrepreneurial et des étudiants aux prises de décisions : les comités de pilotage doivent être décisionnels pour la définition et la mise en œuvre des actions menées.

Cette association doit se traduire par une consolidation des partenariats menés par chaque PEPITE, donner la garantie d'une adéquation des actions avec les capacités de l'écosystème, et permettre d'assurer la cohérence des stratégies menées par les différents acteurs. Sur ce dernier point, la mission pense notamment à la nécessaire cohérence de l'action des différentes PEPITE présentes au niveau d'une même région.

Les PEPITE ont aussi vocation à être actives en direction des lycées pour proposer leurs actions aux étudiants des STS et être associés aux actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat menées auprès des élèves, y compris des collégiens¹⁰⁷. Les PEPITE peuvent devenir la référence pour les jeunes entreprenants d'une académie.

Cela suppose qu'au sein des établissements d'enseignement supérieur ou des communautés d'établissements, les PEPITE puissent bénéficier d'une certaine autonomie dans leur mode d'organisation et de management : il faut que la vie de l'équipe PEPITE soit entrepreneuriale, en cohérence avec ses missions.

3.3.4. Les compétences acquises par les permanents des PEPITE doivent être capitalisées et exploitées

Les ressources humaines sont la principale richesse des PEPITE. Les personnes investies dans leur fonctionnement accumulent de l'expérience et gagnent tous les jours en compétences. Cette force peut se transformer en faiblesse si, comme la mission a pu parfois le constater, les actions menées sont portées par

¹⁰¹ Un *venture capitalist (VC)* est un investisseur qui fournit des capitaux à des entreprises nouvellement créées.

¹⁰² D'après le rapport 2018 de la mission *coworking* de P. Levy-Waitz avec l'appui du CGET, il existe en France 1 800 de ces « tiers lieux ».

¹⁰³ Un *fablab* est un lieu permettant la création de prototypes ou d'objets et répondant à un cadrage défini par le *Massachusetts Institute of Technology*.

¹⁰⁴ Les *hacklab/hackerspace* sont des lieux où des individus avec un intérêt commun, souvent autour de l'informatique, de la technologie, des sciences ou des arts, peuvent se rencontrer et collaborer.

¹⁰⁵ Les *Living Labs* sont issus d'un projet européen dont l'objectif était de fédérer des initiatives locales pour qu'elles puissent agir et développer leurs initiatives en réseaux.

¹⁰⁶ Un *makerspace* est une évolution du *hackerspace*, ouvert au public et mettant à disposition des outils habituellement réservés à des professionnels, dans un but de prototypage rapide ou de production à petite échelle.

¹⁰⁷ À titre d'exemple, l'académie de Lyon a associé en 2017-2018 le PEPITE Lyon Saint-Étienne (BeeLYS) à l'opération nationale « option start-up » dans les lycées et collèges, avec en perspective pour l'année 2018-2019 l'accueil par chaque entreprise de l'incubateur d'un élève de troisième pour son stage de découverte.

de jeunes contractuels, sur des contrats courts, mal payés et qui saisiront la première occasion d'un emploi avec davantage de perspectives, emportant avec eux l'expertise acquise.

Il ne s'agit pas de ne plus recruter de jeunes contractuels, dont il faut accepter voire encourager la mobilité. Il s'agit d'anticiper les recrutements à venir et de s'organiser pour que les compétences acquises par ces chargés de mission soient conservées et que le fonctionnement du PEPITE ne soit pas un éternel recommencement.

À cet égard, *Le guide des bonnes pratiques* élaboré par PEPITE France, constitue un outil intéressant, avec des contributions telles que « *inaugurer son espace de coworking, comment animer un afterwork, unité d'enseignement entrepreneuriat, comment sensibiliser les étudiants en master, le séminaire de sensibilisation à l'entrepreneuriat pour des enseignants* », etc.

La mission estime qu'un kit élaboré à partir du guide des bonnes pratiques, mis à la disposition des nouveaux chargés de mission, permettrait de capitaliser les expériences et compétences et d'en faire bénéficier les jeunes recrutés.

Concernant les enseignants-chercheurs, il convient en premier lieu de prendre en compte dans le service statutaire d'enseignement¹⁰⁸ leur implication dans le fonctionnement des PEPITE et dans l'accompagnement des étudiants-entrepreneurs. En second lieu, l'implication des enseignants-chercheurs dans l'entrepreneuriat étudiant devrait être prise en compte pour le déroulement de leur carrière, sur le contingent de promotions à disposition des établissements.

Recommandation #3.4 : Consolider les ressources humaines des PEPITE en capitalisant les compétences acquises par les chargés de mission, en reconnaissant l'implication des enseignants-chercheurs et en tenant compte pour le déroulement de carrière des permanents, y compris des enseignants-chercheurs.

3.3.5. Le prix PEPITE doit exister indépendamment du prix I-Lab

La mission propose de revoir l'architecture des prix PEPITE. L'existence de concours et de prix au niveau de chaque PEPITE comporte une série d'avantages en :

- favorisant l'émulation entre étudiants ;
- permettant l'identification à des « héros » proches des étudiants ;
- constituant un label pour les lauréats ;
- créant l'animation de l'écosystème entrepreneurial des PEPITE ;
- valorisant les partenariats ;
- représentant un vivier pour un prix PEPITE national.

Mais elle peut générer des effets négatifs lorsqu'il existe déjà, dans les territoires, une série de concours et de prix poursuivant des objectifs identiques ou voisins. Cette multiplicité des prix peut transformer les EE en « bêtes à concours », consacrant beaucoup de temps à la constitution de dossiers, au détriment de la création de leur entreprise et de la recherche de clients.

La mission est favorable à l'existence de prix PEPITE dans les territoires, mais à la condition de prendre en compte l'existant et de ne pas rajouter un énième prix à une liste déjà longue. Ce qui suppose de prendre la décision d'un prix PEPITE autonome ou d'une collaboration avec un ou plusieurs prix existant en concertation avec les acteurs de l'écosystème du territoire.

Concernant le prix national, la mission a acquis la conviction qu'il faut une convergence du pilotage du dispositif PEPITE et du prix PEPITE, et prendre en compte tous les champs de la création d'entreprises. Concrètement, le prix PEPITE doit être indépendant du concours I-Lab dont l'image est très technologique et des catégories pourraient être créées pour ne pas mettre en concurrence des projets technologiques et des projets culturels.

¹⁰⁸ Référentiel national d'équivalence horaire des enseignants chercheurs et ses déclinaisons adoptées par les établissements d'enseignement supérieur.

L'articulation entre les prix PEPITE existant dans les territoires et le prix national doit être repensée pour pallier la lourdeur du dispositif actuel. Ce changement d'organisation et de portage doit s'accompagner d'un travail de communication pour que le prix national, qui pourrait reprendre l'intitulé de prix « PEPITE des PEPITE », acquière une véritable notoriété, avec des retombées médiatiques que le prix actuel n'obtient pas. Cela passe probablement par la diminution du nombre de lauréats.

Recommandation #3.5 : Donner l'autonomie d'organisation des prix PEPITE au niveau des territoires et promouvoir un prix national « PEPITE des PEPITE » indépendant du concours I-Lab, en travaillant les retombées médiatiques.

Le réseau des vice-présidents entrepreneuriat pourrait assurer le pilotage national du prix, en liaison avec la structure en charge de la mise en œuvre qui pourrait être l'entité (PEPITE France) en charge de l'animation des PEPITE au sein de Bpifrance.

Incidentement, et dans le souci de ne pas multiplier les concours, la mission préconise de fusionner le prix PEPITE national Tremplin et le prix Pépité France Challenge, initiative de PEPITE France dont la troisième édition a été lancée à l'automne 2018¹⁰⁹. Mais il reviendrait au réseau des vice-présidents entrepreneuriat de définir précisément la formule à retenir car le principe mis en œuvre pour le prix Pépité France Challenge paraît intéressant.

3.3.6. Pallier la difficulté financière de certains étudiants-entrepreneurs « pour vivre »

Lors de ses entretiens, la mission a été alertée par certains interlocuteurs sur une difficulté rencontrée par les EE. La directrice de l'association Moovjee, Bénédicte Sanson, déclare¹¹⁰ : « *le frein essentiel, chez les jeunes entrepreneurs, c'est l'argent pour vivre* ». Le responsable du PEPITE de Lyon Saint-Étienne soulève de son côté une conséquence inattendue du SNEE : « *Les étudiants qui ont le SNEE et qui demandent à passer leur mission de stage sur leur projet vont finalement devoir renoncer aux indemnités de stage. [...] Nous avons des exemples d'étudiants qui ont pris un stage pour tout de même avoir une indemnité et travaillaient en plus sur leur projet* ». Ce qui annule un des avantages attachés au statut et qui touche essentiellement les étudiants issus de milieux défavorisés.

La mission est partagée sur la réponse à apporter. Des bourses d'un montant équivalent aux indemnités de stage, attribuées par les PEPITE aux EE répondant à des critères à la fois sociaux et de qualité de leur projet, permettrait de compenser cette inégalité. Mais le risque existe de création d'effets d'aubaine ou à l'inverse d'une forme de stigmatisation.

Recommandation #3.6 : Étudier la possibilité de création de bourses PEPITE pour compenser l'absence d'indemnités de stage touchées par les étudiants-entrepreneurs, sur des critères sociaux et de qualité des projets.

Le montant de ces bourses serait de 500 à 600 € mensuels, pour la durée habituelle des stages. Le financement pourrait être pris en partie sur l'augmentation des crédits de l'État aux PEPITE et bénéficier de cofinancements de la part de partenaires présents sur le territoire. Cela suppose évidemment que ce choix corresponde à une stratégie de chaque établissement, partagée par les partenaires de chacun des PEPITE. La mission préconise que ces bourses soient mises en place à l'initiative des établissements, dans le cadre des cofinancements évoqués.

3.4. Les PEPITE sont le ferment de la transformation des établissements pour mieux répondre aux attentes des étudiants et à l'évolution des besoins de la société

La thématique de l'entrepreneuriat impose aux PEPITE la mise en œuvre de dispositifs innovants qui montrent la voie à l'adaptation de l'ensemble des formations supérieures aux demandes des étudiants et à l'évolution des besoins de la société.

¹⁰⁹ Le prix Pépité France Challenge offre la possibilité à des étudiants-entrepreneurs d'être mis en relation avec des chefs d'entreprises (PME, ETI ou grandes entreprises), en fonction de thématiques prédéfinies sur lesquelles ils se seront positionnés.

¹¹⁰ Les Échos, lundi 24 septembre 2018.

3.4.1. Assurer un *continuum* de services aux étudiants

L'efficacité de la politique en faveur de l'entrepreneuriat suppose que les actions engagées le soient dans le cadre d'un ensemble cohérent d'actions. Il est ainsi évident que la sensibilisation à l'entrepreneuriat ne peut pas commencer qu'à l'université et que des actions doivent être entreprises en collège et en lycée. Elles existent et la mission encourage leur développement. Il ne s'agit pas de transformer les élèves en futurs entrepreneurs, mais de valoriser l'*esprit entrepreneur*, développer leur créativité, donner l'envie de développer de nouvelles activités et de conduire des projets. Les actions engagées par l'association « 100 000 entrepreneurs », basées sur les témoignages d'entrepreneurs dans les établissements scolaires, sont de ce point de vue, exemplaires.

Au sein des établissements d'enseignement supérieur, il importe que les PEPITE proposent des dispositifs complets, incluant l'information, la sensibilisation, l'approfondissement et l'accompagnement, y compris l'incubation. Il faut par exemple qu'un étudiant, dont le projet n'est pas assez consistant pour lui permettre d'obtenir le SNEE, puisse bénéficier d'un accompagnement au murissement de ses idées ; il faut que des ateliers (des challenges) soient mis en place pour que des étudiants se mobilisent pour répondre à des besoins exprimés par les entreprises ou des collectivités ; il faut que l'accompagnement de projets avancés aille jusqu'à l'incubation, avec la prise de risque que cela représente pour l'institution.

Il est souhaitable que soit proposée une panoplie d'actions :

- adaptées à la situation de chaque étudiant vis-à-vis de l'entrepreneuriat, adaptées à son profil et à sa progression dans son parcours entrepreneurial ;
- dont la cohérence soit garantie par un pilotage par une structure unique, le PEPITE.

Recommandation #4.1 : Assurer au travers des PEPITE un *continuum* cohérent de services aux étudiants, de l'information à l'incubation, en passant par la sensibilisation, l'approfondissement et l'accompagnement, pour s'adapter à la diversité de leurs besoins.

La recherche de cette cohérence des actions en faveur de l'entrepreneuriat doit se traduire également par des liens entre les PEPITE et les Junior-Entreprises lorsqu'elles sont présentes dans un territoire. L'initiative de PEPITE France en direction de la confédération nationale des Junior-Entreprises¹¹¹ est de ce point de vue très intéressante.

3.4.2. Sensibiliser et former les enseignants et responsables de composante

L'ensemble des actions évoquées ci-dessus suppose une mobilisation d'enseignants-chercheurs dans les composantes où sont inscrits les étudiants. Cette mobilisation peut prendre des formes diverses, depuis l'acceptation d'une intervention d'information dans un cours jusqu'à l'implication dans l'accompagnement de jeunes (tutorat), en passant par la détection des étudiants porteurs de projets.

De même, la possibilité d'inclure dans les cursus de licence (y compris de DUT) ou de master des unités d'enseignement portant sur l'entrepreneuriat et validées par des ECTS ne peut se concrétiser sans l'implication des enseignants-chercheurs et des responsables de composantes de formation.

Il est de ce fait essentiel que des correspondants ou référents « PEPITE » soient présents dans les composantes de formation pour que la problématique de l'entrepreneuriat étudiant soit prise en compte dans l'ensemble de ses dimensions. Il importe donc de sensibiliser les enseignants-chercheurs et les responsables de composantes et de former ceux d'entre eux qui souhaitent s'investir dans ces nouvelles pratiques.

La contrepartie de cet investissement d'enseignants-chercheurs est la reconnaissance par l'institution de leur engagement. Ainsi, en s'inspirant de bonnes pratiques rencontrées par la mission, il est souhaitable que l'activité des enseignants-chercheurs correspondants ou référents PEPITE soit intégrée dans leur service statutaire via le référentiel d'équivalences horaires et dans le déroulement de leur carrière, comme indiqué dans la recommandation #3.4.

¹¹¹ Création d'un certificat Junior-Entrepreneur pour valoriser l'expérience et les compétences acquises par les étudiants impliqués dans ces structures.

Recommandation #4.2 : Sensibiliser les enseignants-chercheurs à l'entrepreneuriat étudiant et mettre en place dans les composantes de formation des correspondants ou référents entrepreneuriat.

Pour être plus efficace, il conviendrait de sensibiliser l'ensemble des enseignants lors de leur formation initiale. De manière pragmatique, la mission préconise, dans un premier temps, d'inscrire l'entrepreneuriat dans les programmes de formation continue à destination des enseignants du second degré et du supérieur. Des actions plus ciblées en direction des enseignants du second degré en sciences économiques et sociales et des enseignants des sections de technicien supérieur, quelle que soit leur discipline, sont à engager en priorité.

3.4.3. Mettre les étudiants au centre du dispositif PEPITE

De manière générale, les établissements d'enseignement supérieur gagnent à associer et impliquer les étudiants à la définition et au déroulement de leurs activités. Concernant l'entrepreneuriat étudiant, cela devient une nécessité au vu des compétences et responsabilités attendues de ces étudiants. La recommandation #3.3 traite de cette question centrale pour la gouvernance de chaque PEPITE. Mais au-delà, le thème de l'entrepreneuriat se prête particulièrement au développement des méthodes pédagogiques actives, à l'engagement étudiant et au recours aux *alumni*.

- Approche par compétences et pédagogies actives

La création d'une entreprise ou d'une activité nouvelle requiert un minimum de connaissances mais elle requiert essentiellement une approche par compétences : il s'agit de se former par l'expérience, en mobilisant sa capacité d'agir en situation, et de mener en parallèle une réflexion critique sur ses pratiques. La formation à l'entrepreneuriat ne peut donc se concevoir efficacement que dans le cadre de pédagogies actives ou hybrides. Le concept *learning by doing* modifie le rôle de l'enseignant, inverse la logique de la classe et impose à l'étudiant d'être acteur de son apprentissage. Ce recours à ces pédagogies actives que la thématique de l'entrepreneuriat impose aux PEPITE constitue un véritable prototype pour la transformation des pédagogies des établissements, pour rendre l'étudiant véritablement acteur de sa formation, pour faire rentrer les établissements d'enseignement supérieur dans l'*Âge du faire*¹¹².

- Ouverture sur le monde socio-économique

L'entrepreneuriat étudiant est également confronté à la nécessité de s'ouvrir sur le monde socio-économique. La mission a pu constater l'existence de bonnes pratiques avec l'organisation de challenges mettant en contact d'une part, des entreprises ou organisations confrontées à une problématique, et d'autre part, des équipes d'étudiants venant de formations variées qui, en un temps limité, élaboraient des scénarios pour répondre aux besoins identifiés. Il ne s'agit pas là de créer une entreprise, mais d'illustrer le fait que l'*esprit entrepreneur* permet de se mobiliser pour répondre à des besoins réels¹¹³, par des méthodes inspirées du *Design Thinking* privilégiant la créativité et l'agilité¹¹⁴ aux processus linéaires, et mettant l'utilisateur au cœur de la conception. Le caractère mixte et interdisciplinaire des équipes d'étudiants constituées est un élément fondamental de cette approche et garantit la prise en compte de la complexité des problématiques réelles présentées. Là encore, l'entrepreneuriat étudiant est en capacité d'explorer de nouvelles pratiques qui répondent aux besoins d'autres formations d'enseignement supérieur.

- Favoriser les initiatives étudiantes

La mission a constaté, dans ses visites, l'efficacité des actions menées à l'initiative des étudiants, organisés ou non en associations, pour l'information ou la sensibilisation d'autres étudiants. Les PEPITE doivent favoriser ce genre d'initiatives et doivent confier des interventions ou l'organisation d'événements à ces

¹¹² *L'âge du faire*, Michel Lallement (professeur du Conservatoire national des arts et métiers), édition du Seuil, 2015.

¹¹³ Ce principe est notamment mis en œuvre par l'université de Nice, via l'entreprise finlandaise Demola qui organise un programme de formation (séminaires / ateliers) permettant à de petits groupes d'étudiants de mener un travail collaboratif dans une logique de *Design Thinking* autour de challenges proposés par des entreprises partenaires.

¹¹⁴ Les méthodes agiles se veulent plus pragmatiques que les méthodes traditionnelles, impliquent au maximum le demandeur et permettent une grande réactivité à ses demandes. Elles reposent sur un cycle de développement itératif, incrémental et adaptatif.

étudiants. Cette logique répond d'une part, à la nécessaire responsabilisation des étudiants eux-mêmes et à l'acquisition de compétences d'organisation. Elle permet, d'autre part, aux messages sur l'entrepreneuriat d'être véhiculés de manière efficace, dans un langage et selon des formes adaptés au public visé.

Dans ce cadre, la mission préconise que les PEPITE aident les associations étudiantes à adopter une posture de développement (entrepreneuriale) pour les accompagner dans leur professionnalisation et leur développement.

Cet engagement étudiant doit être reconnu dans le cursus des étudiants, dans le cadre des dispositions réglementaires existantes qui sont étendues à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur¹¹⁵. La diversité des formes de valorisation de cet engagement permet de prendre en compte l'intensité de l'engagement : unité d'enseignement attribuant des crédits ECTS, inscription au supplément au diplôme, octroi de bonus, etc.

- Mobiliser l'expérience des anciens étudiants-entrepreneurs

La mission a rencontré d'anciens EE qui manifestaient tous la volonté de faire partager leur expérience à leurs successeurs, alors même que leur temps libre était compté du fait de leur activité d'entrepreneur.

Il est indispensable d'exploiter ce potentiel d'expérience et la mission préconise la création de réseaux d'*alumni* EE au niveau de chaque PEPITE, niveau qui lui semble plus opérationnel que le niveau national¹¹⁶. Ces « jeunes anciens » peuvent être impliqués dans le pilotage des PEPITE (recommandation #3.3), ils peuvent intervenir efficacement dans des actions de sensibilisation et jouer le rôle de tuteur dans l'accompagnement des EE.

[Recommandation #4.3 : Mettre les étudiants au centre du dispositif PEPITE en promouvant une approche par compétences, des pédagogies actives, une ouverture sur le monde socio-économique, une logique transdisciplinaire, l'engagement étudiant et le recours aux *alumni*.](#)

3.4.4. Développer les lieux et les communautés de *coworking*

Les espaces de travail sont la traduction physique de l'évolution évoquée plus haut, celle de l'*Âge du faire*. Avec le *coworking*, il s'agit de l'*Âge du faire* ensemble.

L'essentiel est de favoriser l'émergence de communautés d'échanges et de travail. Ce mouvement ne concerne pas que les étudiants. Le récent rapport de la mission *coworking*¹¹⁷ souligne qu'il s'agit là d'une « *dynamique qui impose un renversement culturel de notre État* ». Cette dynamique, l'enseignement supérieur doit impérativement se l'approprier, s'ouvrir à tous les espaces existants sur leur territoire (il en existe plus de 1 800 sur le territoire français) et ouvrir ses espaces à d'autres publics.

La mission préconise de rechercher la mutualisation avec l'écosystème entrepreneurial des PEPITE, quel que soit le type d'espaces collaboratifs et autres tiers-lieux concernés (*fablab*, *hacklab/hackerspace*, *coworking*, *livinglab*, *makerspace*, etc.).

Les PEPITE doivent favoriser les approches transdisciplinaires en permettant aux étudiants de cursus différents de se rencontrer, d'échanger et de travailler ensemble. Il s'agit d'exploiter la richesse représentée par la diversité des profils d'étudiants présents dans le périmètre des PEPITE, qu'une structure inter-établissement comme un PEPITE peut exploiter pleinement.

Le réseau des PEPITE représente également une réelle opportunité de faciliter l'accueil d'étudiants-entrepreneurs amenés à se déplacer pour le développement de leur projet. La mission préconise de créer

¹¹⁵ Décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la « reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle ».

¹¹⁶ La mission est sceptique sur l'intérêt d'une association nationale d'*alumni*, projet annoncé par PEPITE France sous le nom « PEPITE Factory ». Elle croit en revanche à la nécessité de réseaux d'anciens au niveau des territoires.

¹¹⁷ Mission *coworking*, rapport 2018, *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*, Patrick Lévy-Waitz, avec l'appui du CGET représenté par Emmanuel Dupont et Rémy Seiller.

un **Pass mobilité PEPITE** pour permettre à tous les EE d'accéder à tous les espaces de *coworking* des PEPITE sur l'ensemble du territoire.

Recommandation #4.4 : Favoriser l'émergence de communautés d'échanges et de travail en développant les espaces de *coworking* accessibles aux étudiants-entrepreneurs, quels que soient les établissements d'inscription et les cursus suivis, et permettre leur mobilité sur le territoire français avec un Pass PEPITE.

3.4.5. Valoriser et améliorer le statut national d'étudiant-entrepreneur

La création du SNEE est une vraie réussite qui répond à la fois aux besoins des EE en cours d'étude et à ceux des EE ayant obtenu leur diplôme. Il mériterait à ce double titre d'être mieux mis en valeur en France et promu à l'échelle de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Sa mise en œuvre gagnerait cependant d'être améliorée sur quelques points :

- les étudiants bénéficiant du SNEE peuvent ou non être inscrits au D2E. il conviendrait de s'assurer que ceux qui ne sont pas inscrits dans un D2E bénéficient d'un accompagnement de qualité ;
- l'obtention du SNEE ne doit pas être qu'une formalité. Il doit être attribué avec certaine exigence pour avoir la garantie d'un engagement crédible de l'étudiant et ne soutenir que des projets ayant atteint un certain degré de maturité. Cela signifie que d'autres dispositifs doivent être proposés aux étudiants qui ne remplissent pas encore ces conditions (recommandation #4.1) ;
- les règles qui demandent de ne plus faire de comité d'engagement après le mois de mars ne semblent pas adaptées aux besoins des EE. Le calendrier des cycles universitaires n'est manifestement pas adapté et il conviendrait de permettre aux EE d'entrer dans les dispositifs quand le besoin est là ;
- le D2E a un statut particulier. C'est un diplôme d'université mais il est proposé dans le cadre du SNEE. Il est indispensable de garantir que l'obtention de ce diplôme d'université renvoie à l'acquisition de compétences avérées. Le D2E ne doit pas être le moyen administratif pour obtenir le statut d'étudiant mais il doit correspondre à un niveau d'exigence qui permette de le faire reconnaître par le monde du travail. La mission préconise que le réseau des vice-présidents entrepreneuriat adopte un référentiel national de compétences auquel le D2E devrait se conformer. Charge aux établissements avec leur PEPITE de construire leur maquette en gardant toute la souplesse nécessaire pour une mise en œuvre adaptée au parcours entrepreneurial des étudiants. Une attention particulière devra être apportée aux modalités de validation des compétences acquises. Cette exigence de qualité associée à un référentiel national permettrait une reconnaissance par la CNCP et une inscription à son inventaire ;
- le nombre d'étudiants bénéficiant du statut ne devrait être limité que par le niveau de qualité des projets présentés. La mission a rencontré des responsables de PEPITE qui refusaient des étudiants faute de capacité à assurer leur accompagnement. Les PEPITE doivent garder la maîtrise de leur dispositif, mais ils doivent s'ouvrir sur leur environnement et associer des partenaires pour offrir à tous les étudiants, dont le projet est de qualité, un accompagnement via le statut national.

Recommandation #4.5 : Améliorer la mise en œuvre du statut national d'étudiant-entrepreneur en mobilisant le réseau des vice-présidents entrepreneuriat et en mettant l'étudiant au cœur de la conception dans une approche de *Design Thinking*.

Tous les PEPITE n'ont pas le même degré de professionnalisation. Il convient d'accentuer l'accompagnement proposé par PEPITE France en mobilisant les PEPITE plus avancés, pour que des services de qualité soient offerts sur l'ensemble du territoire. Un regroupement avec un PEPITE avancé d'une même région ou d'une région voisine pourrait également être envisagé. Malgré tout, la mission n'exclut pas l'idée d'une « dé-labellisation » d'un PEPITE si le service rendu aux EE n'est pas d'une qualité suffisante.

3.4.6. Promouvoir une logique d'assurance qualité des PEPITE

La prise en compte de l'entrepreneuriat étudiant dans la stratégie des établissements est indispensable au développement de l'action des PEPITE. C'est une condition *sine qua non* au succès de cette politique nationale. La contrepartie de cet engagement des établissements, qui se traduit en termes de moyens, doit être la garantie donnée par les PEPITE de la qualité des services qu'ils rendent.

La mission préconise la mise en place par les PEPITE d'un système d'assurance qualité, de telle manière (i) à progresser eux-mêmes dans la qualité des services qu'ils fournissent et (ii) à donner confiance à la fois aux EE et aux équipes dirigeantes des établissements.

Dans la mesure où le PEPITE est inscrit dans la stratégie des établissements, il doit être pris en compte par le ministère dans le cadre du dialogue contractuel quinquennal et dans les futurs dialogues annuels de gestion.

Le réseau de vice-présidents entrepreneuriat pourrait, dans ce cadre, élaborer et adopter un référentiel d'auto-évaluation des PEPITE, destiné ainsi être mise en œuvre dans les établissements.

Recommandation #4.6 : Élaborer un référentiel d'autoévaluation des PEPITE dans une logique d'assurance qualité.

Pour mémoire, le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCÉRES) met à disposition des établissements un référentiel de l'évaluation externe qui comporte dans le sous-domaine 4.1 portant sur « les parcours des étudiants, de l'orientation à l'insertion professionnelle », l'item suivant : « *L'établissement met en place des actions favorisant l'entrepreneuriat étudiant* ».

Le référentiel d'autoévaluation des PEPITE pourrait ainsi servir de base au document présenté au Hcéres lors de ces évaluations.

Au-delà de ce processus national, le résultat des autoévaluations des PEPITE devrait servir de base de travail au réseau des vice-présidents entrepreneuriat pour élaborer des propositions susceptibles de faire progresser ceux des PEPITE qui n'ont pas encore atteint le niveau de professionnalisation que l'on est en droit d'attendre de structures en charge d'accompagner de futurs entrepreneurs.



Cristelle GILLARD



Albert MEIGE



Philippe PERREY

Annexes

Annexe 1 :	Lettres de saisine et de désignation	61
Annexe 2 :	Liste des personnes rencontrées	64
Annexe 3 :	Charte de labellisation nationale du D2E.....	70
Annexe 4 :	Ressources documentaires	74
Annexe 5 :	Note de l’ambassade de France en Allemagne.....	78
Annexe 6 :	Note sur les aspects internationaux : comparaisons internationales et actions internationales	84
Annexe 7 :	Tableau des PEPITE et des établissements membres.....	88
Annexe 8 :	Courrier de la CDC, de Bpifrance et de l’Agence France Entrepreneur à la FNEGE.....	92
Annexe 9 :	Liste des dix entreprises primées lors de l’événement PEPITE des PEPITES ...	94
Annexe 10 :	Définitions des indicateurs d’activité des PEPITE	95
Annexe 11 :	Origine du financement de quatorze PEPITE	98
Annexe 12 :	Témoignages des sociétés Remix Community et WeWork sur leur conception des espaces de coworking	100
Annexe 13 :	Convention pluriannuelle MESRI-FNEGE	101
Annexe 14 :	Les partenaires de PEPITE France	104
Annexe 15 :	Charte nationale d’engagement des étudiants-entrepreneurs détenteurs du statut national étudiant-entrepreneur	116



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

La Ministre

Paris, le

17 MAI 2018

Objet : Mission d'évaluation du plan en faveur de l'entrepreneuriat étudiant.

Les politiques en faveur de l'entrepreneuriat étudiant répondent à deux objectifs complémentaires. D'une part, elles visent à sensibiliser une proportion importante de chaque génération aux compétences idoines, afin de faire émerger et de diffuser une véritable culture entrepreneuriale. D'autre part, ces politiques œuvrent à stimuler, à faciliter et à accompagner la création d'entreprises par des étudiants. Les exemples étrangers démontrent en effet que l'entrepreneuriat des étudiants constitue un vecteur d'innovation de tout premier ordre, avec notamment la création de groupes d'envergure mondiale par des étudiants.

Un plan en faveur de l'entrepreneuriat étudiant a été lancé en 2013 afin de pallier le déficit de culture entrepreneuriale et le manque de formation à l'innovation et à l'entrepreneuriat des jeunes en France. Il est structuré autour de quatre grandes mesures : la constitution de 29 pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE), des actions de formation à l'entrepreneuriat et à l'innovation, la création du statut national étudiant-entrepreneur (SNEE) et l'accompagnement de projets sélectionnés à travers le prix PEPITE. Ces actions sont mises en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation avec l'appui du coordonnateur national des PEPITE, et associent de nombreux opérateurs publics et privés (Caisse des dépôts, FNEGE, etc.).

La sensibilisation à l'entrepreneuriat et l'accompagnement des étudiants dans la concrétisation de leurs projets constituent des axes prioritaires pour le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ils concourront en effet à renforcer la position de la France dans la course à l'innovation, et à mieux préparer nos jeunes à l'évolution des métiers et des compétences. Dans cette perspective, je souhaite que vous établissiez un bilan de la mise en œuvre de chacun des quatre volets du plan en faveur de l'entrepreneuriat étudiant.

Jean-Richard Cytermann
Chef de service de l'inspection générale
de l'administration de l'éducation nationale et
de la recherche

Albert Meige,
Fondateur et CEO de Presans

En particulier, vous conduirez une analyse quantitative et qualitative de l'efficacité du dispositif, tant au niveau global qu'au niveau des différents pôles PEPITE, sur lesquels vous porterez un jugement comparé. Vous proposerez toute évolution de la gouvernance qui vous paraîtrait utile, en vue notamment de la pérennisation du dispositif après une phase de lancement. Vous préciserez ce que devraient être les rôles et les responsabilités de chacun, afin de garantir un pilotage efficace du dispositif tout en prenant en compte les spécificités locales.

Vous étudierez les outils de *reporting* actuellement disponibles et analyserez les évolutions nécessaires.

Par ailleurs, vous établirez une cartographie des financements mobilisés dans le cadre du dispositif PEPITE et analyserez l'effet de levier que les moyens consentis par le ministère ont sur les autres sources de financement. Vous évaluerez l'adéquation des moyens alloués aux objectifs poursuivis et aux résultats obtenus, pour les différents volets du dispositif.

Enfin, vous recenserez les autres actions nationales ou régionales, publiques ou privées, en faveur de l'entrepreneuriat étudiant et évaluerez leur complémentarité avec celles portées par le ministère. Vous identifierez toute bonne pratique qui vous paraîtrait pouvoir être généralisée, en particulier s'agissant de la formation à l'entrepreneuriat et de la reconnaissance de l'entrepreneuriat dans les cursus. Vous procéderez également à des comparaisons internationales.

Vous pourrez vous appuyer sur la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et sur la direction générale de la recherche et de l'innovation, ainsi que sur l'ensemble des opérateurs et acteurs compétents. Vous me remettrez votre rapport sous trois mois.

?

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Frédérique VIDAL

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Paris le **25 JUIN 2018**

Note

à l'attention de

Monsieur le directeur de cabinet
de la ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Inspection générale
de l'administration
de l'éducation
nationale et de la
recherche

Le chef du service

n° 18.238

Objet : Plan en faveur de l'entrepreneuriat étudiant

Références : Courrier de la ministre en date du 17 mai 2018

Par note citée en référence, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a sollicité l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche et M. Albert Meige, fondateur et CEO de Presans, pour effectuer une mission d'évaluation du plan en faveur de l'entrepreneuriat étudiant.

Affaire suivie par
Manuèle Richard

Téléphone
01 55 55 12 49

Mél.
manuele.richard
@education.gouv.fr

En complément de ma lettre en date du 25 mai 2018 désignant M. Philippe Perrey, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je désigne également Mme Christelle Gillard, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, pour effectuer cette mission.



Jean-Richard CYTERMANN

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

CPI : Mme la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
M. le directeur général de la recherche et de l'innovation
M. Foucault, chef du groupe Ouest
M. Perrey, groupe Ouest
Mme Christin, groupe Sud-ouest
Mme Gillard, groupe Sud-ouest

Liste des personnes rencontrées

La mission remercie l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur concours. Elle demande à ceux d'entre eux qu'elle aurait omis de mentionner ou dont elle aurait mal restitué l'identité, les fonctions ou les qualités de bien vouloir l'en excuser.

Conférence des présidents d'université (CPU)

- Jacques Comby, président de la commission des relations internationales et européennes de la CPU, président de l'université Jean Moulin Lyon 3

DGESIP (ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation)

- Rachel-Marie Pardeilles-Duval, cheffe du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante
- Franck Jarno, sous-directeur des formations et de l'insertion professionnelle
- Christine Bruniaux, cheffe du département du lien formation-emploi
- Joyce Cohen, chargée d'études et de projet développement de l'entrepreneuriat

DGRI (ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation)

- Pierre-Louis Autin, chef du service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale
- Claire Baritaud, cheffe du département des politiques d'innovation par le transfert de technologie
- Juliette Thomas, adjointe à la cheffe du département des politiques d'innovation par le transfert de technologie
- Sylvie Niessen, chargée de mission, département des politiques d'innovation par le transfert de technologie

Hcéres

- Michel Cosnard, président
- Annie Vinter, directrice du département d'évaluation des coordinations territoriales
- Michel Robert, directeur du département d'évaluation des établissements
- Jean-Marc Geib, directeur du département d'évaluation des formations

DGE (ministère de l'économie et des finances)

- Véronique Barry, sous directrice innovation et entrepreneuriat
- Sophie Ravel, chargée de mission Entrepreneuriat, bureau de l'Entrepreneuriat et du développement des entreprises, service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises

DGCIS (ministère de l'économie et des finances)

- Grégoire Postel-Vinay, responsable de la stratégie

Secrétariat d'État chargé du numérique

- Mounir Majhoubi, secrétaire d'État
- Henri Verdier, directeur interministériel du numérique et du système d'information de l'État français

Secrétariat général pour l'investissement (SGPI)

- Amaury Flégès, directeur adjoint du programme centres d'excellence
- Laurent Michel, directeur adjoint du programme économie numérique
- Frédéric Bourthoumieu, directeur adjoint du programme urbanisme, cohésion sociale

Caisse des dépôts et consignations (CDC)

- Véronique Sas, cheffe de projet au titre des actions « Investissements dans la formation en alternance », « Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi », et « Fonds national d'innovation - culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat »

Bpifrance

- Marie Adeline-Peix, directrice exécutive, direction des partenariats régionaux et l'action régionale
- Paul-François Fournier, directeur exécutif, direction innovation
- Nicolas Carboni, directeur Deep Tech
- Nathalie Delorme, responsable du pôle Transfert de technologie, direction des partenariats
- Stéphane Hayez, adjoint à la directrice des partenariats régionaux
- Gabriel Vergniaud, direction du Hub

FNEGE

- Valérie Fourcade, directrice exécutive

Réseau des vice-présidents et chargés de mission entrepreneuriat, incubation, partenariats socio-économiques

- Alain Asquin, vice-président Entrepreneuriat et expérimentations, université Lyon 3
- Christophe Schmitt, vice-président Entrepreneuriat, université de Lorraine

PEPITE France

- Jean Pierre Boissin, coordonnateur national du programme PEPITE

PEPITE Paris CréaJ IDF

- Raphael Costambeys Kempczynski, vice-président de l'université Sorbonne Nouvelle, directeur délégué à la Vide de campus de l'université Sorbonne Paris Cité, président du PEPITE CréaJIDF
- Ruth Alvarez Lopez, coordinatrice PEPITE
- Marie Anne LEBREC, ancienne responsable du PEPITE
- Erwan Flageul, service civique à l'USPC pour le PEPITE
- Maryem Ait Zerbane, étudiante-entrepreneure
- Fanny Legendre, étudiante-entrepreneure
- Lauriane Broustaut, étudiante-entrepreneure

PEPITE Paris Saclay (PEIPS)

- Tania Di Gioia, responsable du PEPITE, directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises par intérim
- Brigitte Pezon, coordinatrice pôle entrepreneuriat et innovation Paris-Saclay-PEIPS au titre des universités, coordinatrice responsable des relations entreprises monde économique (REME), référente entrepreneuriat étudiant université d'Evry-Val-d'Essonne
- Didier Lebert, coordonnateur du pôle entrepreneuriat et innovation Paris-Saclay-PEIPS au titre des écoles
- Clémentine Delphin, chargée de mission développement entrepreneuriat-étudiant Paris-Saclay
- Zineb Abdallaoui, secrétaire générale de l'association des jeunes entrepreneurs de Paris-Saclay, Start in Saclay, étudiante-entrepreneure
- Candice Pasquet, étudiante-entrepreneure
- Marc Laperche, étudiant entrepreneur

PEPITE Lyon Saint-Etienne (Beelys)

- Alain Asquin, directeur
- Soria Mekika, directrice déléguée
- Guiriana Lanzano, chargée d'animation, pôle sensibilisation
- Sandrine Collot, chargée d'animation, pôle sensibilisation
- Léa di Fonzo, chargée d'animation, pôle sensibilisation
- Aline Ribeiro, chargée d'animation, pôle sensibilisation
- Gaëlle Hubert, responsable administrative D2E, pôle SNEE incubation
- Charles Basset, responsable incubateur, pôle SNEE incubation
- Nicolas Baudlet, chargé d'ingénierie prototypage, pôle SNEE incubation

- Carole Ritrovato, coordinatrice concours, pôle concours et événements
- Patricia Schiele, assistante projet, équipe transverse
- Chloé Hunault, coordonnatrice événements, équipe transverse
- Marie Houdant, chargé de communication et mobilité, équipe transverse
- Hervé Sultana, coordonnateur communautés, équipe transverse
- Sacha Abitbol, étudiante-entrepreneure
- Sophie Anaf, étudiante-entrepreneure
- Marion Derouvroy, étudiante-entrepreneure
- Antonin Fauret, étudiant-entrepreneur
- Grégoire Vandenesch, étudiant-entrepreneur
- Taha Zemmouri, étudiant-entrepreneur
- Pascale Ceccaldi, directrice marketing et communication Dalkia Centre-est, coordinatrice du Club Partenaires Beelys.
- Eric Lambert, secrétaire général de Boehringer Ingelheim France
- Pascal Charrière, directeur de l'action coopérative, Caisse d'Épargne Rhône Alpes
- Valery Deruy, délégué régional au développement du groupe La Poste
- Lena Geitner, directrice de l'incubateur Ronalpia, spécialisé projet ESS
- Pierre Poizat, directeur de l'incubateur Manufactory, incubateur de l'Université Jean Moulin
- Sophie Déchelette, présidente du Centre des Jeunes Dirigeants de Lyon
- Sophie Jullian, présidente de la SATT Pulsalys
- Hugues Benoit Cattin, directeur du projet Fabrique de l'Innovation, directeur adjoint innovation INSA Lyon
- Éric Mauricomme, vice-président de l'université de Lyon en charge de l'innovation et de l'entrepreneuriat, directeur de l'INSA Lyon.
- Cécile Galoselva, fondatrice et dirigeante de ETIC, marraine des programmes Beelys 2017-18
- Timothée Saumet, co-fondateur de Tilkee, parrain des programmes Beelys 2015-16
- Géraldine Morris Becquet, avocate d'entrepreneurs
- Éric Petrotto, co-fondateur et dirigeant de la coopérative d'intérêt collectifs 1D Lab
- Marie Eyquem, enseignante-chercheuse spécialisée en entrepreneuriat, responsable du M2 EDEN, université Lyon 3
- Régis Goujet, professeur d'entrepreneuriat et PME, EM Lyon Business School, chargé de la pédagogie de Campus Création et JEA
- Benoit Martin, coordonnateur réseau RICE (Référénts innovation créativité entrepreneuriat)
- Caroline Bayard, RICE IUT Lyon 1
- Nathalie Pelisson, RICE La Martinière Diderot - design
- Brigitte Prével, RICE Faculté des sciences et technologies
- Laurent Garcin RICE Faculté des langues, université Lyon 3
- Floriane Boulanger, chargée de mission, représentant Adeline Billon, directrice régionale Auvergne-Rhône-Alpes de Entreprendre pour Apprendre
- Muriel Robichet, chargée de mission éducation-économie, délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue, rectorat de l'académie de Lyon
- Agnès Gahigi, déléguée régionale adjointe à la recherche et à la technologie
- Anne Lise Exertier, responsable du service développement universitaire, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Denis Bouillon, chargé de mission enseignement supérieur, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Raddouane Ouama, responsable des programmes d'entrepreneuriat de la métropole de Lyon

PEPITE Lille Nord de France

- Mohamed Ourak, président de la Comue Lille Nord de France
- Marie-Line Monnier, directrice générale des services, Comue Lille Nord de France
- Mickaël Dezwarte, agent comptable, Comue Lille Nord de France
- Olivier Mazade, directeur du PEPITE
- Nathalie Dutrieux, chargée de mission PEPITE
- Corentin Laurent, chargé de mission PEPITE
- Robin Braem, étudiant-entrepreneur
- Sarah Capelle, étudiante-entrepreneure
- Mona Cathelin, étudiante-entrepreneure
- Raphaël Delobel, étudiant-entrepreneur
- Agathe Deltour, étudiante-entrepreneure
- Aurélien Galy, étudiant-entrepreneur
- Romain Iguar, étudiant-entrepreneur
- Lamia Mialet, étudiant-entrepreneur
- Patricia Remousse-mard, référente entrepreneuriat de l'université de Lille
- Catherine Dervaux, directrice de l'institut de l'entrepreneuriat de l'université catholique de Lille
- Bernard Baudoin, directeur de l'incubateur Appui, Institut Mines Telecom Lille
- Pascal Yim, école centrale de Lille
- Gérard Dokou, directeur du Hubhouse de l'université du Littoral Côte d'Opale
- Franck Seel, responsable du service partenariats, agence Hauts de France innovation développement
- Martine Zajac, manager de projets, CCI Grand Lille
- Nicolas Lafon, responsable régional du service entrepreneuriat et du service « Point C », In extenso
- Grégory RETZ, directeur régional, Initiative France
- Caroline Francois, directrice adjointe des territoires, BGE Hauts de France à Lille
- David Marissal, chef de projet, dispositif IDEE, rectorat de Lille
- Fabienne Giard, DRRT
- Bertrand Sauvage, directeur des partenariats économiques, Conseil régional des Hauts-de-France
- Pierre Billoir, responsable de service, direction des partenariats économiques, Conseil régional des Hauts-de-France
- Nicolas Duhamel, chargé de mission entrepreneuriat, direction des partenariats économiques, Conseil régional des Hauts-de-France
- Cathy Buquet, directrice du pôle économique et social, métropole européenne de Lille
- Magalie Herlem, chargée de mission vie étudiante, métropole européenne de Lille
- Judith Berthaud, chargée de développement territorial, Caisse des Dépôts et Consignations

Agence France Entrepreneur

- Dominique Restino, vice-président
- Yannick Hoche, directeur général par intérim
- Neïla Tabli, responsable de l'observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat
- Sandrine Plana, responsable des études

Agence universitaire de la francophonie(AUF)

- Dragana Drincourt, responsable principale de projets à la direction des partenariats
- Julie Martineau, chargée de développement (Montréal)

Agoranov

- Jean Michel Dalle, Directeur

Association PEPITE Factory

- Benjamin Dupays, *founder & CEO* de la société Centimeo

Association Régions de France (ARF)

- Anne Besnier, présidente de la commission enseignement supérieur et de la recherche, vice-présidente déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche

Big Mamma Group

- Victor Lugger, fondateur

Centre de recherches interdisciplinaires

- Francois Taddei, directeur

CCI Paris IDF

- Pascale Caux, cheffe de projets internationaux, service affaires européennes et coopération internationale
- Pamela Fombuena, cheffe de projets internationaux, service affaires européennes et coopération internationale

Conseil régional d'Île-de-France, Pôle Transfert recherche enseignement supérieur et orientation réseaux (TRESOR)

- Marie-Hélène Granier-Fauquert, directrice générale adjointe (DGA)
- Simon Larger, adjoint à la DGA
- Romain Vidal, chef du service des transferts de technologie

CPME

- Jean-Michel Pottier, vice-président national

Cedexis

- Julien Coulon, fondateur

Cellectis

- David Sourdivé, directeur général délégué

Digital Champion pour la France à la Commission européenne

- Gilles Babinet, entrepreneur

École 42

- Olivier Crouzet, directeur pédagogique

École centrale de Lyon

- Frank Debouck, directeur

ENGIE

- Valérie Gaudart, responsable Attraction des talents & Marketing RH

FAGE

- Maixent Genet, directeur général
- Thomas Martin Dimichele, chargé de mission affaires académiques
- Thomas Aonzo, chargé de mission numérique

Fédération de la Plasturgie et des Composites

- Florence Bonnet-Touré, déléguée générale adjointe
- Bastien Hervé du Penhoat, directeur formation

Groupe BPCE

- Alexandre Dagort, direction du développement des Banques Populaires, en charge de l'enseignement supérieur recherche innovation

ICADE

- Jean Francois Gallouin, directeur innovation, professeur à CentraleSupélec et Essec

Idriss Aberkane

- enseignant, conférencier et essayiste

In Extenso - POINT C

- Stéphane Gaschet, responsable national Point C
- Antoine Bassi, responsable Point C IDF

INITIATIVE France

- Bernadette Sozet, déléguée générale
- Olivier Kersalé, responsable du pôle innovation et initiative remarquable

Institut Mines-Télécom Business School

- Flavien Bazenet, enseignant-chercheur en entrepreneuriat

Kima Ventures

- Jean de La Rochebrochard, Partner

leetchi.com et MANGOPAY

- Céline Lazorthes, fondatrice et CEO

Le Lab RH

- Jérémy Lamri, président

Les entrepreneuriales

- Catherine Derousseaux, *founder and executive director*
- Dominique Mentha, administratrice générale

LeWeb

- Loïc Lemeur, *serial* entrepreneur, blogueur et fondateur de la conférence LeWeb

LION

- Younes Rharbaoui, dean, ex Dealflow Manager à The family, professeur associé à Sciences Po Paris

MOOVJEE

- Dominique Restino, président fondateur
- Bénédicte Sanson, déléguée générale

NAVIDIS

- Etienne Krieger, professeur, HEC Paris et entrepreneur cofondateur et Vice-Président de NAVIDIS

Partech Venture

- Boris Golden, principal

Price Minister

- Pierre Kosciusko-Morizet, co fondateur

Remix Coworking

- Anthony Gutmann, fondateur et directeur associé

SCHOOLAB

- Julien Fayet, *co-founder*

SNIPS

- Yann Lechelle, COO

Université Paris-Descartes

- Laurent Sovet, maitre de conférences

Université PSL

- Edouard Husson, vice-président

Workibox

- Nadi Bou Hanna, PDG

ZEBOX (incubateur de CMA CGM)

- Mathieu Somekh, CEO



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

21 mai 2014

Charte de labellisation nationale du diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » (D3E)

1- Contexte de l'action de formation

La création du diplôme d'établissement « *étudiant-entrepreneur* » (D3E) accompagne la mise en place du statut national Etudiant-Entrepreneur afin de favoriser le passage à l'acte entrepreneurial de l'étudiant en cours d'étude ou du jeune diplômé (- de 28 ans, limite d'âge droits sociaux). Cette labellisation nationale vise à permettre une éligibilité de l'étudiant aux droits aux bourses (critères sociaux). Le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche ne labellisera qu'un diplôme par Pôle Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) sauf dérogation du fait de l'étendue et de la spécificité du territoire. Dans cette phase de lancement du statut national Etudiant-Entrepreneur, il est important de rassembler la communauté des étudiants-entrepreneurs et d'éviter un cloisonnement par discipline et établissement. La non-dispersion des diplômes d'établissement étudiant-entrepreneur à l'échelle des sites et au niveau national favorisera les effets d'expérience et les économies d'échelle pour une mutualisation des ressources pédagogiques via le développement de plateformes numériques, par exemple. Cet engagement collaboratif de site et national conditionnera le renouvellement annuel de la labellisation du D3E.

Très prochainement, le diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur va faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès de la commission nationale de la certification professionnelle, afin de devenir un diplôme reconnu et consacré sur le plan national afin d'assurer sa pérennité.

Les éléments ci-dessous devront figurer dans le règlement des études du diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur.

2- Conditions d'accès

Le baccalauréat ou l'équivalence en niveau est la seule condition de diplôme requis pour une inscription au diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur.

Les frais d'inscription légaux et spécifiques sont limités à 500 euros par an pour la période 2014-2017 pour l'étudiant entrepreneur.

Tout étudiant ayant eu l'attribution du statut national d'étudiant entrepreneur à l'issue de l'instruction de son dossier par le comité d'engagement du Pôle Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) peut s'inscrire au diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur. Cette inscription est obligatoire pour un jeune diplômé de moins de 28 ans demandant le statut national d'étudiant-entrepreneur. Cette inscription est aussi fortement recommandée pour l'étudiant-entrepreneur en cours d'études développant un projet entrepreneurial ambitieux et conduisant à des demandes de validation d'études (substitution du stage par le projet entrepreneurial, demande de validation d'unités d'enseignement (UE) dans le diplôme originel par validation d'études avec la réussite du D3E). Cette articulation PEPITE de site et diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur nécessite que le comité d'engagement pour le statut national d'étudiant-entrepreneur intègre les représentants des établissements, le responsable pédagogique du D3E et les partenaires de l'accompagnement et du financement entrepreneurial.

3- La pédagogie inversée du diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur

La formation s'appuie d'abord sur un apprentissage par l'action (learning by doing) qui nécessitera un accompagnement du porteur de projet. La pédagogie s'appuie sur les démarches de résolution de problèmes.

Comme pour un stage, l'étudiant aura deux tuteurs, un enseignant et un praticien (entrepreneurs, chargés de mission des structures d'accompagnement et de financement). La diversité des publics (du bac à bac+8, des formations disciplinaires d'origine, de la maturité du projet) ne permet pas de définir le programme de formation a priori.

Le modèle économique du diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur avec des frais d'inscription limités pour l'étudiant ne permet pas la mise en œuvre de cours traditionnels s'ils ne sont pas nécessaires au porteur de projet. Il sera possible de mutualiser des enseignements existants en intégrant des étudiants entrepreneurs dans des UE existantes dans les établissements ou de mixer les publics dans les formations (formation tout au long de la vie, alternance...) en fonction du modèle économique souhaité.

L'étudiant se verra mettre des ressources numériques à disposition, par exemple :

- site APCE, lien : <http://www.apce.com/pid186/espace-createur.html?espace=1>
- site d'un incubateur de Montpellier : <http://montpellier-business-plan.com/fr>
- site d'un incubateur de Lyon : <http://montpellier-business-plan.com/fr>

Ces ressources numériques seront mutualisées sur les sites et au plan national.

Cependant, le programme de formation peut être renforcé si le diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur permet d'avoir accès à des ressources pédagogiques de financement propre.

Les tuteurs accompagneront l'étudiant entrepreneur. Ils l'orienteront pour acquérir différentes ressources et compétences. L'équipe pédagogique du diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur s'assurera des compétences acquises nécessaires aux étudiants entrepreneurs pour développer leur projet (par exemple étude de marché et validation du concept, validation du modèle d'affaires et plan de financement, choix juridiques...).

L'étudiant entrepreneur peut bénéficier d'un statut Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) en lien avec une couveuse ou une coopérative d'activité et d'emploi ou une autre structure. L'étudiant entrepreneur peut ainsi tester son activité (premières facturations) sans avoir créé la structure juridique de son activité.

4- Obtention du diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur

Le diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur sera attribué par un jury au regard de l'atteinte des objectifs visés sur la mise en œuvre du projet entrepreneurial. Le processus d'avancement du projet sera évalué par les deux tuteurs via une soutenance. Une première grille d'évaluation des compétences acquises est proposée ci-dessous.

L'obtention du diplôme doit faciliter la conversion de ce parcours en ECTS dans le diplôme originel en cours de l'étudiant comme la substitution du projet entrepreneurial au stage ou au projet de fin d'études.

Les étudiants entrepreneurs issus du diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur seront suivis sur une période de trois ans minimum pour apprécier la réussite de leur projet entrepreneurial et de leur insertion professionnelle dans le cadre de l'observatoire national du Plan Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (mission nationale, réseau des PEPITE et des responsables de diplômes labellisés D3E).

Proposition de grille d'évaluation des compétences acquises

Développement de compétences transversales attendues

- Esprit d'initiative : se renseigner, aller trouver les informations et les personnes ressources, se constituer un réseau
- Leadership : savoir convaincre / savoir mobiliser et conduire des équipes ou partenaires
- Expérimentation du tâtonnement pour faire émerger la nécessité de persévérer
- Confrontation à la réalité : tirer tout ce que l'on peut du milieu dans lequel on veut insérer son projet, source de problèmes/contraintes et de solutions/ressources
- L'ouverture, le rêve, la curiosité, la divergence puis la recherche du possible, du concret, du faisable
- Savoir concevoir
- Savoir être et maîtriser sa communication dans l'équipe par exemple dans le cadre d'une échéance signifiante pour l'étudiant-entrepreneur (passage devant un jury de professionnels)
- Produire collectivement un document cohérent et professionnel
- Capacité de projection, de transposition et d'adaptation professionnelles en découvrant le monde des affaires

Développement de compétences de gestion attendues

- Créativité : comment susciter des idées (méthodes, état d'esprit, exercices), s'ouvrir au processus d'innovation
- Structurer un projet, construire un scénario, évaluer différents scénarii, évaluer l'idée et la cohérence du projet
- Analyser un marché et la dynamique concurrentielle, définir une opportunité stratégique, intégrer le contexte sociétal et environnemental
- Construire un modèle d'affaires intégrant une approche financière dans le temps (prix de revient, point mort, compte de résultats, bilans, tableaux de financement, flux de trésorerie, besoins en fond de roulement)
- Financer un projet (sources et coût ; banques, fonds propres, fonds publics, partenariats)
- Identifier et organiser des moyens à mettre en œuvre (marketing et offre commerciale, techniques, ressources humaines)
- Protéger un projet (propriété intellectuelle) et maîtriser les fondamentaux juridiques (droit des affaires, droit du travail et droit des sociétés)
- Développer une vision stratégique du projet intégrant un déploiement stratégique et opérationnel
- Communiquer auprès des professionnels, savoir-être
- Apporter une expertise entrepreneuriale : leadership et management



Ressources sur l'entrepreneuriat étudiant - Comparaisons internationales

Centre de documentation - Juin 2018

Données sur des dispositifs à l'étranger

Entrepreneurship and innovation in Connecticut's higher education system.

Penn Institute for Urban Research (Université de Pennsylvanie), 2017.

<http://ctnext.com/wp-content/uploads/2017/09/Final-Report-Higher-Ed-2.pdf>

Cette étude dresse un état des lieux du positionnement des établissements d'enseignement supérieur du Connecticut dans l'écosystème de la région dans les secteurs de l'entrepreneuriat et de l'innovation. Voir notamment la partie 2, à partir de la page 26, « The Higher Education E&I Ecosystem in Connecticut », où sont décrites les activités des établissements : programmes de formation, programmes de mentorat, clubs d'étudiants entrepreneurs, événements et compétitions, incubateurs, transfert de technologie.

Student Entrepreneurship Programs in South Australia's Universities and TAFE SA. A review and Strategy for growth.

Département d'État au développement australien, 2016

<https://statedevelopment.sa.gov.au/upload/publications/student-entrepreneurship-programs-report.pdf>

Ce rapport dresse un état des lieux des différents programmes de soutien au développement de l'entrepreneuriat mis en œuvre par les trois universités d'Adélaïde. Voir notamment :

- page 13 : la description des activités des universités liées à l'entrepreneuriat ;
- page 31 l'annexe 3 : la cartographie de l'écosystème entrepreneurial de la ville d'Adélaïde.

Publications du projet européen SepHE "Supporting the entrepreneurial potential of higher education"- 2013-2015 - Site officiel : <http://sephe.eu/home.html>

Le rapport final.

http://sephe.eu/fileadmin/sephe/documents/sephe_final-report_2015-06-30_v1.10.pdf

Ce rapport, basé sur les études de cas de 20 universités dans le monde, analyse le positionnement de l'enseignement supérieur dans l'éducation à l'entrepreneuriat. Les auteurs se focalisent sur trois problématiques principales (les offres de formation ; les activités extracurriculaires ; le pilotage institutionnel) et identifient les défis à relever : vaincre les résistances et les réserves vis-à-vis de l'éducation à l'entrepreneuriat ; assurer un

financement durable des activités liées à cette nouvelle « discipline » ; assurer la qualité des offres de formation et des activités extracurriculaires ; renforcer le travail en réseau avec les différentes parties prenantes ; évaluer les résultats et les impacts.

Les études de cas nationales.

http://sephe.eu/fileadmin/sephe/documents/sephe_d5_final-report_appendix_2015-05-31_v1.0.pdf

Ces études présentent une description détaillées des 20 dispositifs d'éducation à l'entrepreneuriat du projet sepHE. Les pays concernés sont : la Roumanie, le Royaume-Uni, le Portugal, l'Irlande, la Lituanie, la Slovaquie, la Pologne, la Belgique, l'Autriche, la Slovénie, l'Allemagne, la Suède, la France, l'Italie, la Croatie, les Pays-Bas, le Danemark, la Finlande, l'Espagne.

Publications du projet européen SHIFT « Support Systems for Sustainable Entrepreneurship and transformation » - 2012-2016 - Site officiel : <http://www.shift-project.eu/>

A partir de l'étude de pays principalement européens, ce projet avait les objectifs suivants : analyser les dispositifs de soutien au développement de l'entrepreneuriat et les acteurs concernés ; observer comment ces dispositifs évoluent et s'adaptent pour favoriser l'émergence de projets d'éco-innovation ; formuler des recommandations pour concevoir des dispositifs favorisant les projets d'éco-innovation.

Dans le cadre de ce projet, deux rapports sont consacrés au rôle des universités. Ils présentent 42 dispositifs pouvant relever de bonnes pratiques en matière de promotion d'un entrepreneuriat durable :

Good Practice Collection: University Support for Sustainable Entrepreneurship.

http://www.shift-project.eu/uploads/2/5/6/0/25603894/shift2015_abstracts_broschuere_160111.pdf

Présentation synthétique des 42 dispositifs.

Good Practice Examples: Activities in Sustainable Entrepreneurship at Universities in Finland, Germany, Sweden, the United Kingdom and the United States (juillet 2015).

http://www.shift-project.eu/uploads/2/5/6/0/25603894/shift_wp_2_working_paper_good_practice_examples_long_2015_druck.pdf

Présentation détaillée des 42 dispositifs.

The availability and use of assistance for entrepreneurship to young people.

Parlement européen, 2015.

[http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/542200/IPOL_STU\(2015\)542200_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/542200/IPOL_STU(2015)542200_EN.pdf)

Ce rapport a pour objectif de dresser un état des lieux des politiques de promotion de l'entrepreneuriat auprès des jeunes dans les pays européens. Ont été plus particulièrement observés : la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Pologne et l'Espagne.

Autres publications internationales

Enterprise and Entrepreneurship Education: Guidance for UK Higher Education Providers.

Quality assurance agency for higher education (QAA), janvier 2018.

<http://www.qaa.ac.uk/en/Publications/Documents/Enterprise-and-entrepreneurship-education-2018.pdf>

Ce guide officiel vise à promouvoir l'éducation à l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur au Royaume-Uni.

Taking the future in their own hands: Youth work and entrepreneurial learning. Final report.

Commission européenne, 2017.

http://3s.co.at/sites/default/files/uploaded-documents/taking_the_future_into_their_own_hands.pdf

Ce rapport dresse un état des lieux de l'éducation à l'entrepreneuriat, en Europe, auprès des jeunes de 15 à 30 ans. Il traite des problématiques suivantes : la place de l'éducation à l'entrepreneuriat dans les politiques publiques ; la contribution du travail des jeunes au développement de compétences entrepreneuriales ; la contribution de l'éducation à l'entrepreneuriat à la résolution de problèmes sociaux (chômage des jeunes, exclusion sociale, protection de l'environnement) ; les moyens de l'évaluation et de la validation des compétences entrepreneuriales ; le rôle des programmes européens dans la promotion de l'esprit d'entreprendre et l'impulsion de projets chez les jeunes.

Publications de l'enquête GUESS « Global University Entrepreneurial Spirit Students' Survey ».

Site officiel : <http://www.guesssurvey.org/>

GUESS est un projet de recherche suisse sur l'entrepreneuriat étudiant porté par l'université de Saint-Gall et l'université de Bern.

Rapport global 2016

http://www.guesssurvey.org/resources/PDF_InterReports/GUESS_2016_INT_Report_final5.pdf

Cette 7^e édition de l'enquête GUESS, réalisée auprès des étudiants de 50 pays, analyse les représentations que les étudiants ont de l'entrepreneuriat ainsi que les profils d'étudiants engagés dans des dispositifs de sensibilisation ou de soutien à l'entrepreneuriat.

Rapports nationaux (certains rapports n'existent que dans la langue du pays)

<http://www.guesssurvey.org/publications/publications/national-reports.html>

Ressources du projet HEInnovate.

Commission européenne / OCDE.

<https://heinnovate.eu/en/resources>

HEInnovate produit des outils pour l'évaluation interne des établissements d'enseignement supérieur sur les points suivants : le leadership et la gouvernance ; les capacités organisationnelles ; l'éducation à l'entrepreneuriat ; le soutien aux entrepreneurs ; le partage des connaissances ; l'internationalisation ; les mesures d'impact.

Bilans et autres rapports d'activité concernant des dispositifs français

Le dispositif étudiant-entrepreneur en Ile-de-France : état des lieux et regards de 26 porteurs de projets.

Institut d'aménagement et urbanisme Ile-de-France, 2018.

https://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1430/L_entrepreneuriat_etudiant_VF.pdf

Rapport d'activité 2014-2015 du Hubhouse entrepreneuriat étudiant.

Université de Lille 3, 2015.

[https://ged.univ-](https://ged.univ-lille3.fr/nuxeo/site/esupintranets/file/8/2015/10%20CA%20DU%204%20SEPTEMBRE/Documents%20de%20travail/03%20-%20Rapport%20d%27activit%C3%A9s/rapport%20d%27activite%20HUBHO)

[lille3.fr/nuxeo/site/esupintranets/file/8/2015/10%20CA%20DU%204%20SEPTEMBRE/Documents%20de%20travail/03%20-%20Rapport%20d%27activit%C3%A9s/rapport%20d%27activite%20HUBHO](https://ged.univ-lille3.fr/nuxeo/site/esupintranets/file/8/2015/10%20CA%20DU%204%20SEPTEMBRE/Documents%20de%20travail/03%20-%20Rapport%20d%27activit%C3%A9s/rapport%20d%27activite%20HUBHO)

Regards croisés sur le statut d'étudiant-entrepreneur (SNEE).

CSA Research/MENESR, 2015.

https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/42/0/CSA_pour_le_MENESR_-_Regards_croises_sur_le_statut_d_etudiant-entrepreneur_-_Synthese_finale_578420.pdf

PEPITE : quels équivalents en Allemagne ?

Le fédéralisme allemand et le fait que l'enseignement supérieur et la recherche soient de la compétence des *Länder*, rend difficile l'élaboration d'une réelle vue d'ensemble sur toutes les questions relatives. Les politiques et règles diffèrent effectivement d'un Land à l'autre. Voici néanmoins les principaux éléments donnant un aperçu des politiques menées en Allemagne qui soient équivalentes aux PEPITE, avec leurs points fondamentaux.

EXIST : Existenzgründungen aus der Wissenschaft

Programme de soutien du **Ministère fédéral de l'Economie et de l'Energie** (BMWi) et cofinancé par le **Fonds Social européen** (FSE) (un des 5 fonds structurels de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale et principal levier financier de l'Union Européenne pour la promotion de l'emploi).

EXIST a vocation à favoriser un meilleur climat entrepreneurial dans les établissements de l'enseignement supérieur (via la mise en place d'incubateurs de qualité) et instituts de recherche extra-universitaires afin d'augmenter le nombre des nouvelles entreprises dans les domaines techniques et scientifiques, et de faire en sorte qu'elles soient viables.

Le programme soutient les diplômés, les universitaires tout comme les étudiants dans le lancement de leur projet d'entreprise. EXIST repose sur trois axes :

1. **EXIST-Gründungskultur** vise à soutenir les établissements dans l'élaboration d'une stratégie globale de soutien à la création d'entreprises (21 établissements sélectionnés).
2. **EXIST-Gründerstipendium** soutient les étudiants (1 000€/mois), diplômés (2 500€/mois) et chercheurs (doctorants : 3 000€/mois) à préparer leur projet d'entreprise via des bourses. De 2007 à 2016, 3 331 boursiers-fondateurs ont poursuivi 1 163 projets de fondation dans 155 établissements d'enseignement supérieur et 21 instituts de recherche extra-universitaires. Presque tous sont des jeunes diplômés ou des jeunes chercheurs. La subvention pour préparer le lancement de l'entreprise mobilise entre 70 et 100 k€ par projet.
3. **EXIST- Forschungstransfer** s'assure que le lien entre l'aspect théorique de la création d'entreprise (élaboration du projet) et son aspect pratique (lancement, mise en œuvre) soit correctement établi afin d'en garantir la faisabilité

Il se concentre essentiellement sur des projets entrepreneuriaux dans le domaine de la recherche. Le soutien financier est ouvert à la technologie en général mais est particulièrement attractif pour les domaines de la biotechnologie, technique médicale, technologie laser, technologie optique ou des matériaux.

Le projet EXIST I débute en 1998 avec un appel à candidature à destination des établissements d'enseignement supérieur en coopération avec des partenaires du monde scientifique, économique ou politique. Cinq régions pilotes sont sélectionnées sur 200 candidatures. Deux ans plus tard est lancé le programme « EXIST-SEED », lequel prévoit de promouvoir des projets entrepreneuriaux innovants pendant un an dans les établissements d'enseignement supérieur. En 2005 Exist Seed est étendu à l'ensemble du territoire fédéral.

En 2006, le programme EXIST III encourage l'autonomie entrepreneuriale dans les établissements d'enseignement supérieur et s'étend aux instituts de recherche extra-universitaire. Alors qu'EXIST II (2002) s'agrandissait à 10 réseaux d'entreprises, EXIST III en comptabilise 47.

En 2007 le programme EXIST-Gründerstipendium prend la suite de EXIST-SEED et délivre des bourses entrepreneuriales pour la durée d'un an. La bourse est individuelle et prend en charge les coûts de personnel. Un budget distinct pour les ressources matérielles et le coaching est délivré aux équipes entrepreneuriales.

2007 : le programme Exist-Forschungstransfer soutient les projets de création d'entreprise basés sur la recherche.

2010 : EXIST IV : « Wettbewerb 'EXIST-Gründungskultur – Die Gründerhochschule“ : soutient 22 établissements d'enseignement supérieur pour le développement et la mise en place de stratégies universitaires pour le profilage d'entreprises (*Gründungsprofilierung*), qui travaillent à améliorer leur management entrepreneurial et à se positionner en tant qu'université à caractère entrepreneurial.

De manière générale, le taux de création d'entreprises est réparti de manière assez homogène entre les Länder. Au sein de chaque Land cependant, celles-ci se concentrent autour de grandes villes économiques comme Berlin (22,7 % des fondations d'entreprise) et Munich (12,9%).

Les créations d'entreprises peuvent également être soutenues par les établissements d'enseignement supérieur, non seulement par des moyens financiers mais aussi à travers diverses initiatives, essentiellement régionales. Souvent cela prend la forme de services de conseil à travers la fusion d'Universités et d'autres organismes.

L'hétérogénéité de la répartition par Land des principaux projets de soutien à la fondation d'entreprise en partenariat avec une université s'explique par deux facteurs, à savoir la taille du Land et le nombre d'universités sur son territoire. Ainsi le Bade-Wurtemberg concentre environ 9 projets de ce type, la Bavière en compte 7, Berlin 6, Brandebourg 2, Brême 2, Hambourg 4, Hesse 4, Mecklembourg-Poméranie-Occidentale 2, Basse-Saxe 2, Rhin du Nord-Westphalie 18, Rhénanie-Palatinat 4, Sarre 1, Saxe 4, (cf en Annexe).

Etude de cas : Berlin

A Berlin, capitale de la création d'entreprises en Allemagne, le gouvernement régional (Sénat) soutient depuis 2005 les entrepreneurs en provenance des établissements d'enseignement supérieur. Pour ce faire, il leur apporte une aide financière pour couvrir la phase de démarrage et met à leur disposition des espaces de travail, lesquels se situent dans l'incubateur de l'université Beuth pour les sciences appliquées (*Beuth Hochschule für Technik*). La bourse prend en charge pendant 18 mois, avec maximum 4000 €/mois/équipe les frais de la vie courante du fondateur. En plus de cela, les bénéficiaires de la bourse se voient assurer un lieu de travail, un coaching individuel et un soutien financier pour les salons et foires commerciales ainsi que le développement de prototypes. Actuellement, 98 équipes avec au total 205 fondateurs ont déjà bénéficié de cet incubateur; lequel n'est pas restreint aux étudiants de la Beuth Hochschule mais est ouvert à la famille et aux jeunes diplômés d'autres établissements allemands ou étrangers à condition que leur domicile se trouve à Berlin durant le temps de soutien. Le taux de réussite est de 70%.

De manière générale, la ville de Berlin est très engagée dans la création d'entreprises. Outre le soutien mis en place par le Sénat, le Land s'investit par exemple particulièrement auprès des entités qui délivrent des crédits. Il existe par ailleurs à Berlin d'autres initiatives en lien avec des universités, qui sont regroupées au sein du réseau d'incubateurs des universités berlinoises : B!GRÜNDET. Ce dernier aide les futurs entrepreneurs à formuler une demande de soutien

financier notamment auprès du programme EXIST jusqu'à ce que leur entreprise soit fondée. En voici les membres avec les principaux services proposés par leur incubateur :

- **Freie Universität Berlin (FU)** : compétition de l'entrepreneuriat, espaces de travail gratuits pour les entrepreneurs, 6^e place dans le classement entrepreneurial de la Stifterverband.
- **Hochschule für Technik und Wirtschaft Berlin (HTW)**: organisation d'évènements inclus dans les temps d'études mais également en-dehors de ces plages horaires afin de garantir un accès aux compétences entrepreneuriales, université d'été dédiée aux start-ups, espaces de travail disponibles pour un loyer de 95€/mois
- **Hochschule für Wirtschaft und Recht Berlin (HWR)**: programme dédié à la création d'entreprises (Gründungseinstieg), espace entrepreneurial, Bachelor „Unternehmensgründung und Unternehmensnachfolge“ (i.e Création d'entreprises et relève entrepreneuriale).
- **Humboldt Universität zu Berlin (HU)** : Concentration sur les Spin-offs économiques, Spin-off School pour l'entrée dans le monde entrepreneurial, Start-up Camp annuel sur le campus de la HU
- **Technische Universität Berlin (TU)**: Etablissement du supérieur bénéficiant du programme EXIST, bureaux gratuits mis à disposition pendant 12 mois dans l'atelier entrepreneurial de la TU, Start-up School

De plus, la construction d'un incubateur et centre d'innovation a été lancée cette année à Berlin-Dahlem : le **FUBIC (Business and Innovation Center next to Freie Universität Berlin)**. A destination des Start-ups technologiques et des jeunes entrepreneurs, les domaines principaux concernés seront : Sciences de la vie, gestion de santé ainsi que les technologies de l'information et de la communication. Les investissements annoncés sont à hauteur de 80 Millions d'Euros.

Université technique de Munich (TUM)

Se définissant explicitement comme "The Entrepreneurial University", la TUM est un des premiers établissements à avoir été désigné « Université d'Excellence » en Allemagne.

Selon le classement allemand *Gründungsradar* 2013, la TUM est le meilleur endroit pour les nouvelles start-ups pour obtenir à la fois un suivi et des financements. En 2016, plus de 800 start-ups étaient de ce fait originaires de la TUM.

L'université a ainsi mis en place un programme (StarTUM – The Integrated TUM Entrepreneurship Education Approach) à destination des étudiants de tous niveaux ainsi que des scientifiques et des professionnels. Elle bénéficie aussi de l'expertise de son propre institut en recherche entrepreneuriale (TUM ERI : TUM Entrepreneurship Research Institute), qui réunit une vingtaine de scientifiques issus de différents horizons. L'UnternehmerTUM GmbH quant à lui aide à l'élaboration d'un projet d'entreprise et à sa mise en pratique.

En lien avec l'Université Ludwig Maximilian (LMU), celle de la Bundeswehr (UniBW) et celle de Sciences Appliquées (HM), la TUM a également mis en place l'Académie de l'entrepreneuriat social, qui offre des formations sur les questions de motivation et de qualification, de communauté et de patronage des entrepreneurs sociaux.

University Start-Up Factory

Le programme de coopération entre les universités berlinoises (FU, HU, TU, Charité) « University Start-up Factory » a pour objectif d'aider la création de start-ups sur les campus universitaires. Le programme lancé en 2016 a été reconduit en mars 2018 avec un budget de 4,3 millions d'euros. Les étudiants sélectionnés recevront une bourse de 2000€/mois sur une période de 6 mois (prolongeable de 6 mois supplémentaires).

Ce programme permet la mise en commun des services (notamment de conseil) et des équipements de ces quatre établissements au bénéfice des élèves : un étudiant de la TU a ainsi la possibilité d'utiliser un laboratoire de la FU comme incubateur pour son entreprise.

Présentation du projet en 2016:

<https://www.fu-berlin.de/en/sites/profund/gruendungsservice/foerderprogramme/usf/index.html>

Communiqué de presse de la TU Berlin pour le lancement de la nouvelle édition en 2019 :

http://www.pressestelle.tu-berlin.de/menue/tub_medien/publikationen/medieninformationen/2018/maerz_2018/medieninformation_vom_13_maerz_2018/

Vivatech

Le Salon Vivatech de l'entrepreneuriat en France su attirer cette année l'intérêt de l'Allemagne, puisque s'y est tenu un stand franco-allemand sur l'industrie du futur, qui a réuni le Karlsruhe Institut de Technologie, l'Université Technique de Munich, l'Université de Passau, l'Institut Mines-Télécom, l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers ainsi que l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon. Des start-ups soutenues par les universités étaient aussi présentes sur le salon et ont présenté leurs projets aux grands groupes industriels sur place.

ANNEXE

Liste des principaux projets de soutien à la fondation d'entreprise en partenariat avec une université (répartition par Land) :

Baden-Württemberg:

1. TTI Stuttgart der Universität Stuttgart
2. PUSH!
3. CONTACT-AS e.V. der HfT Stuttgart
4. Startup Center der HdM Stuttgart
5. Heidelberg Startup Partners
6. Gründerverbund für Mannheim und Heilbronn
7. Thinc! e.V. der Universität Mannheim
8. PionierGarage vom KIT
9. KIT Gründerschmiede

Bayern:

10. Entrepreneurship Center der LMU München
11. Social Entrepreneurship Akademie
12. Strasczeg Center for Entrepreneurship der Hochschule München
13. UnternehmerTUM der TU München
14. HOCHSPRUNG
15. START Erlangen-Nürnberg
16. Scientrepreneur

Berlin:

17. Gründerwerkstatt der Beuth Hochschule für Technik Berlin
18. profund der FU Berlin
19. Sommeruni der HTW Berlin
20. Gründerzentrum der HWR Berlin
21. Humboldt-Innovation GmbH der Humboldt-Universität zu Berlin
22. Centre for Entrepreneurship der TU Berlin

Brandenburg:

23. Brandenburgische Institut für Existenzgründung und Mittelstandsförderung
24. Technologie- und Gründerzentrum Brandenburg an der Havel

Bremen:

25. Technologiepark Uni Bremen
26. Bremer Technologie- und Gründerzentren

Hamburg:

27. GründungsService der HAW Hamburg
28. Hep - Hamburger Existenzgründungs Programm
29. TuTech Innovation
30. Gründerhaus Hamburg

Hessen:

31. Route A 66
32. FS Vencube der Frankfurt School
33. Goethe-Unibator der Goethe-Universität Frankfurt
34. House of Logistics & Mobility

Mecklenburg-Vorpommern:

35. INFEX
36. Technologiezentrum Vorpommern

Niedersachsen:

37. Leuphana Business Connect
38. Technologie-Centren Niedersachsen e.V.

Nordrhein-Westfalen:

39. steps2startup
40. hochschulgruendernetz cologne e.V.
41. Entrepreneurs Club Cologne der Universität zu Köln
42. Düsseldorfer Innovations- und Wissenschaftsportal
43. Center for Entrepreneurship Düsseldorf der Heinrich-Heine-Universität Düsseldorf
44. Life Science Center Düsseldorf
45. FH Durchstarter
46. tu>startup der TU Dortmund
47. Gründungsservice der Hochschule Bochum
48. GründerCampus Ruhr
49. STARTERCENTERS
50. StartUP-Büro der Universität Duisburg-Essen
51. UDE-Transfer Gründungsnetzwerk
52. GRIID
53. Venture Club Münster
54. Technologieförderung Münster
55. Gründerzentrum RWTH Aachen
56. Aachener Entrepreneurship Team e.V.

Rheinland-Pfalz:

57. Gründungsbüro Mainz
58. Gründungsbüro Trier
59. Gründungsbüro Kaiserslautern
60. Gründungsbüro Koblenz

Saarland:

61. Gründer-Campus Saar

Sachsen:

62. dresden|exists
63. HighTech Startbahn
64. SMILE
65. SAXEED

Les aspects internationaux : comparaisons internationales et actions internationales

L'équivalent du dispositif national de l'entrepreneuriat étudiant dans d'autres pays n'existe pas en tant que tel même si de nombreux programmes sont recensés¹.

L'entrepreneuriat étudiant a fait l'objet de nombreux rapports, notamment européens, la mission note le rapport de la commission européenne publié en 2017 intitulé « Taking the future into their own hands , youth work and entrepreneurial learning » qui compile 28 études nationales, présente 12 études de cas et a répertorié 114 bonnes pratiques.

En résumé, ce rapport dresse un état des lieux de l'éducation à l'entrepreneuriat, en Europe, auprès des jeunes de 15 à 30 ans. Il traite des problématiques suivantes : la place de l'éducation à l'entrepreneuriat dans les politiques publiques ; la contribution du travail des jeunes au développement de compétences entrepreneuriales ; la contribution de l'éducation à l'entrepreneuriat à la résolution de problèmes sociaux (chômage des jeunes, exclusion sociale, protection de l'environnement) ; les moyens de l'évaluation et de la validation des compétences entrepreneuriales ; le rôle des programmes européens dans la promotion de l'esprit d'entreprendre et l'impulsion de projets chez les jeunes.

Au-delà de ces rapports et études, la mission s'est intéressée plus particulièrement à la duplication du dispositif PEPITE à l'international (1) au dispositif développé en Allemagne (2) ainsi qu' au programme ERASMUS entrepreneurs (3), enfin elle a relevé des actions des PEPITE tournées vers l'international (4).

1. La duplication du dispositif PEPITE à l'international

Sur le site de PEPITE FRANCE² il est indiqué dans la partie réservée à l'international que le statut national Étudiant Entrepreneur (SNEE) commence à s'exporter. Les pays cités sont les suivants : la Belgique, le Maroc, la Tunisie et le Liban. Le dispositif a également été présenté en Bulgarie, au Canada et en Hongrie ainsi qu'au Sénégal et d'autres pays africains en 2017 et 2018.

S'agissant de la Belgique, PEPITE France a transféré le dispositif des PEPITE et le statut national Étudiant-Entrepreneur (SNEE) à la région de Wallonie pour les établissements de six sites d'enseignement supérieur.

Le conseil des ministres de la Belgique a d'ailleurs approuvé la création d'un statut juridique Étudiant-Entrepreneur, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Ce statut est destiné aux moins de 25 ans, qui sont inscrits à des cours dans un établissement d'enseignement en vue d'obtenir un diplôme reconnu par une autorité compétente en Belgique

- **Concernant le Maroc, la Tunisie et le Liban**, la mission a rencontré l'agence universitaire de la francophonie (AUF)³ acteur et partenaire du dispositif PEPITE qui a structuré et dupliqué le dispositif PEPITE dans ces pays.

¹ Source documentaire de la mission en annexe.

² <https://www.pepите-france.fr>

³ www.auf.org

Ainsi le projet SALEEM⁴ (structuration et accompagnement de l'entrepreneuriat étudiant au Maghreb) a été lancé en 2017.

Il doit favoriser l'entrepreneuriat au Maroc et en Tunisie par la mise en place d'un dispositif national au sein des systèmes d'enseignement supérieur des deux pays et la création de pôle d'accompagnement des étudiants entrepreneurs au sein d'établissements de l'enseignement supérieur de quatre villes pilotes.

Ce dispositif s'inspire des pratiques développées en France notamment du dispositif PEPITE. Coordonné par l'AUF le projet est mis en place par un consortium composé de 14 partenaires (du Maroc, Tunisie, Belgique, Roumanie, et de la France, dont fait partie PEPITE France) et bénéficie d'un cofinancement du programme Erasmus+ de l'Union Européenne et de l'ensemble des partenaires.

Ce programme est la première opération d'internationalisation du dispositif PEPITE, le montage du projet a démarré en 2016 financé à hauteur de 750 000 euros par l'Union européenne, Erasmus+ et l'AUF. Après huit mois de mise en œuvre les premiers retours sont intéressants.

La mission souligne notamment la mise à disposition de personnel par l'agence nationale pour l'emploi au Maroc et en Tunisie (équivalent de Pôle emploi) pour co-animer les pôles et aider à la création d'entreprises.

Cet élément est relevé par la mission qui le considère comme un apport intéressant notamment compte tenu des difficultés de ressources humaines que peuvent avoir les PEPITE allié à la compétence des personnels des agences nationales pour l'emploi en terme de soutien à la création d'entreprise. La mission a d'ailleurs eu un contact avec Pole Emploi sur ces aspects.

Un autre projet a vu le jour au Liban, le DEEL (développement de l'entrepreneuriat étudiant au Liban) fortement inspiré également du dispositif PEPITE, treize universités sont engagées dans ce programme déclinée en trois axes : la mise en place d'un statut national étudiant entrepreneur ; la création d'une plateforme collaborative mutualisant les ressources sur l'entrepreneuriat ; l'ouverture et l'animation d'un espace de coworking.

Pour finir, plusieurs PEPITE ont évoqué ces projets et ou participé à ces programmes dans leur documents d'activités. Par exemple le PEPITE Bourgogne Franche Comté qui est impliqué sous la forme d'expertise dans des actions de partage d'expérience et de formation de formateurs avec l'AUF au Maghreb et au Liban.

2. Les équivalents du dispositif PEPITE en Allemagne.

En Allemagne, compte tenu du fédéralisme, une vue d'ensemble n'est pas aisée tant les politiques et règles diffèrent d'un land à l'autre.

Ce que l'on peut néanmoins retenir du système allemand c'est l'existence d'un programme de soutien intitulé EXIST débuté en 1998, qui a évolué par étape. Il se caractérise par des montants de financement très importants et des durées d'accompagnement significatives (Ainsi par exemple à Berlin la prise en charge a lieu pendant 18 mois avec un maximum de 4 000 euros par mois par équipe) avec en plus un lieu de travail assuré, un coaching individuel et un soutien financier pour les salons et les foires commerciales ainsi que le développement de prototype. Le taux de réussite affiché dans ces conditions est de 70 %.

⁴ <https://www.auf.org/nos-actions/toutes-nos-actions/structuration-accompagnement-de-lentrepreneuriat-etudiant-maghreb-saleem/>

C'est un programme initié par le ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie cofinancé par le FSE décliné en trois axes : soutien des établissements dans l'élaboration d'une stratégie globale de soutien à la création d'entreprises, soutien financier mensuels des étudiants, diplômés et chercheurs ; on estime à 70 et 100 keuros de subvention par projet. Le soutien financier est ouvert à la technologie mais en général reste plus attractif sur les domaines de la recherche.

Le projet EXIST a évolué au fil des années et s'étend désormais aux instituts de recherche extra universitaire et comprend de plus en plus de réseaux d'entreprises.

La mission remarque une hétérogénéité de la répartition par Land de tels projets de soutien selon la taille du land et le nombre d'universités sur son territoire. Le taux de création d'entreprises est néanmoins réparti de manière assez homogène même si les créations d'entreprise se concentrent autour des grandes villes économiques comme Berlin et Munich.

Ce que la mission retient dans le cas allemand c'est un niveau de financement très important et des accompagnements sur du long terme.

3. Le dispositif Erasmus Entrepreneurs

Erasmus pour jeunes entrepreneurs est un programme européen⁵ qui permet à des jeunes entrepreneurs (entreprise de moins de 3 ans) ou des porteurs de projet de participer à un programme d'échange et d'aller séjourner pour une durée de 1 à 6 mois dans une entreprise implantée dans un autre pays. Une aide financière est allouée mensuellement couvrant les frais de voyage et de subsistance, elle varie selon les pays sans pouvoir dépasser 1 100 euros par mois (830 euros pour l'Allemagne).

Les étudiants entrepreneurs ne sont pas visés en tant que tels mais rien ne leur interdit l'accès à ce programme pour lequel il n'existe pas de limite d'âge.

Les points de contacts locaux par pays participants au programme (8 en France dont la CCI Région IDF que la mission a rencontrée) sont des acteurs sélectionnés par la Commission européenne et qui constituent le principal contact des participants au programme (aide au dépôt de candidature ,formulaire en ligne, évaluation de la candidature, une fois la candidature acceptée aide à la recherche de l'entreprise d'accueil et assistance locale pendant la durée du séjour).

La mission souligne le fait qu'aucune université ne fait partie des points de contacts locaux français alors que dans d'autres pays cela peut être le cas. La communication sur ce programme auprès des étudiants constituerait un axe d'amélioration, on pourrait imaginer un relai d'information des points de contacts auprès des PEPITE, ce type de programme pouvant compléter le parcours entrepreneurial de certains étudiants entrepreneurs tout en sachant que ce programme ne peut constituer une validation de stage.

Dans une logique « gagnant gagnant » ce programme amène une dimension internationale et l'acquisition de savoir-faire utiles au jeune entrepreneur ou au porteur de projet, les effectifs concernés restent toutefois très faibles (Lot de 26 bourses géré par la CCI région Ile de France par un poste à mi-temps en équivalent temps plein). Un nouveau programme doit être lancé sur la période 2019-2022.

La mission regrette qu'il n'y ait pas de données chiffrées disponibles concernant le nombre d'étudiants entrepreneurs qui auraient participé à ce programme.

Plusieurs PEPITE ont néanmoins évoqué ce programme dans leurs documents d'activité.

⁵ www.erasmus-entrepreneurs.eu

4. Les stratégies internationales des PEPITE

La mission a relevé certaines actions spécifiques des PEPITE tournées vers l'international qui vont de la veille stratégique, à des séminaires d'échanges jusqu'aux partenariats de mobilité formalisés.

Ainsi le **PEPITE ETENA**⁶ a mis en place une veille de stratégie internationale, participé à des séminaires internationaux d'échanges et a mis en place en octobre 2015 le projet EBB « Entrepreneurship Beyond Borders financé par le PIA. Ce projet a amené une ouverture transfrontalière et internationale aux actions en matière d'entrepreneuriat.

Autre action **du PEPITE Val de Loire**⁷ : la participation de la coordinatrice à un programme ERASMUS (mai 2017/ Université d' Emden en Allemagne) a permis d'établir des premiers contacts à l'international et de présenter à différentes universités européennes les activités du PEPITE.

Le PEPITE Beelys⁸ a initié pendant l'année 2017 un programme de mobilité internationale, ainsi a été élaboré un programme d'échanges avec un accélérateur de création d'entreprises technologiques de Sherbrooke au Canada. Par ailleurs, des bourses de mobilité sont attribuées par la région pour favoriser les programmes d'accélération à l'international (5 canadiens venus à Lyon et 6 lyonnais partis au Canada). Il est prévu que ce programme soit étendu et des partenariats noués avec la Suisse, le Maroc, l'Amérique du Nord et la Chine.

Le PEPITE Lille Nord de France⁹ participe aussi à un projet intitulé TRANSFIRM, il s'agit d'un INTERREG portant sur « les entrepreneurs sans frontière ». L'objectif du projet est de favoriser l'entrepreneuriat transfrontalier et la création d'activités par des étudiants labellisés « Etudiants entrepreneurs »notamment dans les filières technologiques, scientifiques, en économie sociale et solidaire. Un partenariat a été noué entre la COMUE et des universités et des écoles belges.

⁶ Plan d'actions 2017-2019 ETENA

⁷ Bilan qualitatif Année 2017

⁸ Beelys, Comité Stratégique, note du commentaire réalisé 2017 et du budget prévisionnel 2018

⁹ Missions et Activités 2017 PEPITE Lille Nord de France

Tableau des PEPITE et des établissements membres

Régions	Nom du PEPITE	Dénomination dans rapport	Établissements membres
Auvergne-Rhône-Alpes	Pôle entrepreneuriat étudiant Auvergne	Auvergne (PEEA)	Université Clermont Auvergne VetAgro Sup École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand AgroParisTech École Supérieure d'Art de Clermont Métropole France Business School Campus de Clermont SIGMA Clermont
	PEPITE oZer	Grenoble Alpes (oZer)	Université Grenoble Alpes École nationale supérieure d'architecture de Grenoble École supérieure d'art de Grenoble Grenoble École de Management
	BEELYS Université de Lyon	Lyon St-Etienne (Beelys)	Université de Lyon
Bourgogne-Franche-Comté	PEPITE Bourgogne Franche-Comté	Bourgogne-Franche-Comté	Université de Bourgogne Université de Franche-Comté École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques Université de technologie de Belfort-Montbéliard Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement École nationale supérieure d'arts et métiers École supérieure de commerce de Dijon
Bretagne Pays de la Loire	PEPITE UBL	Bretagne Pays de la Loire	Université Bretagne Loire
Centre-Val de Loire	PEPITE Centre-Val de Loire	Centre Val de Loire	Université d'Orléans Université François-Rabelais (Tours) Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire École supérieure de commerce et de management
Corse	PEPITE Corse	Corse	Université de Corse Pasquale Paoli
Grand Est	Pôle entrepreneuriat étudiant de Lorraine - PEPITE by PEEL	Lorraine (PEEL)	Université de Lorraine
	Étudiants entreprenants en Alsace - ETENA	Alsace (ETENA)	Université de Strasbourg Université de Haute-Alsace Institut national des sciences appliquées de Strasbourg Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg
	PEPITE Champagne-Ardenne	Champagne-Ardenne	URCA, UTT, Groupe ESC Troyes, EPF Troyes, ESAD Reims, ENSAM de Châlons, IRTS Champagne - Ardenne
Guadeloupe Guyane Martinique	PEPITE Antilles-Guyane	Antilles Guyane	Université des Antilles Université de Guyane
Hauts-de-France	Pôle Étudiants Picard pour l'Innovation le Transfert et l'Entrepreneuriat	Picardie	Université de technologie de Compiègne Université de Picardie Jules-Verne École supérieure de commerce d'Amiens Institut polytechnique LaSalle Beauvais École supérieure de chimie organique et minérale École supérieure d'art et de design d'Amiens École supérieure d'ingénieurs en électronique et

			électrotechnique d'Amiens ELISA Aerospace Conservatoire national des arts et métiers
	PEPITE Lille Nord de France	Lille Nord de France	Université Lille Nord de France
Ile-de-France	Pôle entrepreneuriat innovation Paris-Saclay	Paris Saclay (PEIPS)	Université Paris-Saclay
	Entrepreneuriat étudiant dans l'Est Francilien	Paris Est (3EF)	Comue Université Paris-Est Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne Université Paris-Est Marne-la-Vallée École des Ponts ParisTech ESIEE Paris École d'architecture de la ville et des territoires à Marne-la-Vallée École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie
	heSam Entreprendre	Paris HESAM Entreprendre	Arts et Métiers ParisTech Centre Michel Serres Conservatoire National des Arts et Métiers École du Louvre École nationale d'administration École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette École nationale supérieure de création industrielle ESCP Europe Institut national d'histoire de l'art Institut national du patrimoine Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne Centre national de la recherche scientifique Institut national d'études démographiques
	Paris Ouest Nord	Paris Ouest Nord (PON)	Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis Université Paris Ouest Nanterre La Défense Institut de l'Internet et du Multimédia École de management Léonard de Vinci EDC Paris Business School École supérieure d'ingénieurs Léonard-de-Vinci Institut Catholique de Paris EPF École d'ingénieur-e-s ISG International Business School IÉSEG School of Management
	PEPITE Paris Centre	Paris Centre (Sorbonne U)	Sorbonne Universités
	PSL-PEPITE	Paris PSL	Paris Sciences et Lettres - Quartier latin
	CréaJ IDF	Paris CréaJ IDF	Université Paris 13 - Paris Nord Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 Université Paris Descartes Université Paris Diderot Institut d'études politiques de Paris Institut national des langues et civilisations orientales Institut de physique du globe École des hautes études en santé publique ISC Paris Novancia PSB Paris School of Business École de Commerce du Sport Business École d'ingénieur généraliste en informatique et technologies du numérique
	Normandie	PEPITE Vallée de Seine	Vallée de Seine
La Réunion	Pôle de l'entrepreneuriat étudiant de La Réunion	La Réunion (P2ER)	Université de La Réunion École de gestion et de commerce de La Réunion

Nouvelle-Aquitaine	PEPITE Limousin Poitou-Charentes	Limousin Poitou-Charentes	Université de Poitiers Université de La Rochelle Université de Limoges École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges
	Entrepreneuriat Campus Aquitaine	Aquitaine (ECA)	Communauté d'universités et établissements d'Aquitaine
Occitanie	PEPITE Languedoc-Roussillon	Languedoc-Roussillon	Université de Montpellier Université Montpellier 3 - Paul-Valéry Université de Nîmes Université de Perpignan - Via Domitia École nationale supérieure de chimie de Montpellier École des mines d'Alès Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques Montpellier Business School
	Entreprendre, créer, reprendre, innover	Toulouse Midi-Pyrénées (ECRIN)	Université de Toulouse
Provence-Alpes-Côte d'Azur	PEPITE Aix-Marseille PACA-OUEST	PACA Ouest	Aix-Marseille université École centrale de Marseille Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse Rectorat d'Aix-Marseille École nationale supérieure d'arts et métiers
	PEPITE Cré@tude PACA-EST	PACA Est	Université du Sud Toulon - Var Université Nice - Sophia-Antipolis

Source : site web du MESRI – mise à jour du 16.04.2018

Régions	Nom du PEPITE	Dénomination dans rapport
Auvergne-Rhône-Alpes	Pôle entrepreneuriat étudiant Auvergne	Auvergne (PEEA)
	PEPITE oZer	Grenoble Alpes (oZer)
	BEELYS Université de Lyon	Lyon St-Etienne (Beelys)
Bourgogne-Franche-Comté	PEPITE Bourgogne Franche-Comté	Bourgogne-Franche-Comté
Bretagne Pays de la Loire	PEPITE UBL	Bretagne Pays de la Loire
Centre-Val de Loire	PEPITE Centre-Val de Loire	Centre Val de Loire
Corse	PEPITE Corse	Corse
Grand Est	Pôle entrepreneuriat étudiant de Lorraine - PEPITE by PEEL	Lorraine (PEEL)
	Étudiants entreprenants en Alsace - ETENA	Alsace (ETENA)
	PEPITE Champagne-Ardenne	Champagne-Ardenne
Guadeloupe Guyane Martinique	PEPITE Antilles-Guyane	Antilles Guyane
Hauts-de-France	Pôle Étudiants Picard pour l'Innovation le Transfert et l'Entrepreneuriat	Picardie
	PEPITE Lille Nord de France	Lille Nord de France
Ile-de-France	Pôle entrepreneuriat innovation Paris-Saclay	Paris Saclay (PEIPS)
	Entrepreneuriat étudiant dans l'Est Francilien	Paris Est (3EF)
	heSam Entreprendre	Paris HESAM Entreprendre
	Paris Ouest Nord	Paris Ouest Nord (PON)
	PEPITE Paris Centre	Paris Centre (Sorbonne U)
	PSL-PEPITE	Paris PSL
	CréaJ IDF	Paris CréaJ IDF
Normandie	PEPITE Vallée de Seine	Vallée de Seine
La Réunion	Pôle de l'entrepreneuriat étudiant de La Réunion	La Réunion (P2ER)
Nouvelle-Aquitaine	PEPITE Limousin Poitou-Charentes	Limousin Poitou-Charentes
	Entrepreneuriat Campus Aquitaine	Aquitaine (ECA)
Occitanie	PEPITE Languedoc-Roussillon	Languedoc-Roussillon
	Entreprendre, créer, reprendre, innover	Toulouse Midi-Pyrénées (ECRIN)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	PEPITE Aix-Marseille PACA-OUEST	PACA Ouest
	PEPITE Cré@tude PACA-EST	PACA Est

Source : site web du MESRI – mise à jour du 16 avril 2018



Paris, le 24 OCT. 2018

N/Réf. : 18 -ND-MAP-948

Monsieur le Président,

Depuis de nombreuses années, la Caisse des Dépôts finance les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises notamment en fonctionnement et en dotant financièrement les dispositifs mobilisés par les Réseaux (garantie, prêts d'honneur, micro-crédit...) et en structurant des écosystèmes locaux (Fabriques à entreprendre et Cités Lab...).

L'Agence France Entrepreneur porte quant-à-elle des missions de sensibilisation, d'orientation et de préparation des créateurs, repreneurs et cédants. Elle accompagne également les Régions et les Réseaux par le biais d'outils numériques, de formation et de subventions de fonctionnement. Elle contribue en outre au rapprochement des acteurs de l'écosystème notamment dans les territoires fragiles.

Enfin, Bpifrance, au service du financement et du développement des entreprises, agit en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les Régions. Partenaire des Réseaux d'accompagnement à la création, Bpifrance intervient à vos côtés en soutien à la création notamment par le biais de la garantie, afin de faciliter l'accès au crédit des créateurs d'entreprises.

Dans le cadre de l'annonce par les pouvoirs publics du renforcement de l'offre de soutien aux entreprises en particulier dans les « quartiers » et de la création de la Banque des Territoires, il est apparu nécessaire de renforcer la lisibilité et l'efficacité de l'ensemble de ces interventions. L'ensemble des missions assurées par l'Agence France Entrepreneur et par la Caisse des Dépôts en matière de soutien aux entreprises et à l'entrepreneuriat seront ainsi transférées à Bpifrance à compter du 1^{er} janvier 2019. Bpifrance assurera donc le suivi et le financement des Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise.

Ainsi, alors que la Banque des Territoires va déployer une large palette d'offres et de services d'accompagnement et de financement des acteurs territoriaux, des grands projets structurants, de l'habitat ainsi qu'un renforcement de son action dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, Bpifrance quant à elle assurera au sein du groupe Caisse des Dépôts l'ensemble des actions de soutien aux entreprises à tous les stades de leur développement notamment au travers des réseaux d'accompagnement.

Monsieur Michel BON
Président du réseau FNEGE

2 avenue Foche
75008 Paris

Dans ce cadre, Bpifrance sera votre partenaire pour le développement de vos actions. Le soutien à la création d'entreprises et aux TPE sur l'ensemble du territoire devient ainsi un élément structurant de la stratégie que Bpifrance souhaite mettre en œuvre à vos côtés. L'ensemble des moyens financiers nécessaires au développement de ces nouvelles missions seront mobilisés. Le réseau de Bpifrance sera renforcé par le recrutement d'un responsable création entrepreneuriat dédié par région, interlocuteur privilégié de vos équipes localement.

Marie ADELIN-PEIX, directrice exécutive de Bpifrance en charge des partenariats régionaux et de l'action territoriale et Jean-Marc DUCIMETIERE, directeur Création et Entrepreneuriat, prendront prochainement contact avec vous afin d'échanger sur le partenariat avec votre Réseau.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Eric LOMBARD



Directeur général
de la Caisse des Dépôts

Nicolas DUFOURCQ



Directeur général
de Bpifrance

Dominique RESTINO



Président de l'Agence
France Entrepreneur

Les dix PEPITE des PEPITE récompensées lors du salon VivaTech le 23 mai 2018

Centimeo, Benjamin Dupays

Utiliser ses « pièces rouges » de 1, 2 et 5 centimes pour acheter chewing-gum et monodoses de gel antibactérien dans des distributeurs automatiques.

Finoptim, Baptiste Ploquin et David Lépiney

Fabrication de cheminées à foyer ouvert et à haut rendement.

Icare technologies, Jérémy Neyrou et Fabien Raiola

Système d'identification personnel sans contact et sécurisé. Paiement ou ouverture d'une voiture grâce à une bague connectée.

Ornikar, Benjamin Gagnault et Flavien Le Rendu

Auto-école en ligne qui propose un permis de conduire moins cher, sans contrainte et plus rapide.

Privateaser, Raphaël Kolm, Nicolas Furlani, Alexandre Paepegaey

Réserver gratuitement un bar ou une salle pour des anniversaires, afterworks ou pots d'entreprise.

Riminder, Mouhidine Seiv

Utilisation du deep learning pour exploiter le potentiel des données RH pour permettre à chacun de révéler ses talents.

Rhinov, Bastien Paquereau

Réaménagement 3D créé à partir d'une photo et avant/après interactif avec 14 styles de décorations.

The Keepers, François Jaubert

Après un service de consignes pour casques moto, l'entreprise propose un vestiaire connecté dans les centres commerciaux, aéroports, stades et salles de concert.

Workwell, Marie Schneegans

Never eat alone propose l'application Workwell, une plate-forme qui centralise tous les services au bureau comme l'accès aux salles de réunion, la conciergerie, le covoiturage.

Yespark, Thibaut Chary et Charles Pfister

12 000 places de parking souterrain, sans caution et sans préavis.

Définitions des indicateurs d'activité
Information / Sensibilisation / Spécialisation / Formation / Pré-accompagnement
Entrepreneuriat Enseignement Supérieur
(MESR, MINEFI, CDC et CPEJ-APCE)

Recensement exhaustif des actions sur votre site (périmètre de votre PEE, de votre établissement) en distinguant ce qui relève de l'initiative ou pas des PEE. Cette information est demandée à l'ensemble des référents entrepreneuriat soit pour les encourager à les communiquer au PEE de rattachement pour centralisation sur leur site, soit pour les transmettre directement à nous même quand ne sont pas membres d'un PEE.

Potentiel (ouvert à x% du cycle) / réalisé (effectifs constatés) : prenons l'exemple d'un module en entrepreneuriat ouvert en option à 100 étudiants, mais 40 seulement le choisissent. Il s'agit de mesurer à combien de jeunes on s'est adressé et combien ont participé au programme.

Il est par exemple important de pouvoir dire : nous avons 2M d'étudiants, 1M d'étudiants ont potentiellement accès à des programmes, 0,3 M les ont suivi. Il est aussi important de mesurer quelles actions font l'objet d'ECTS.

Sur le fichier Excel, les sous-totaux en vert sont indispensables. Par ailleurs, il est tout aussi important que vous détailliez les programmes conduits en fonction des établissements (en précisant quand ils sont transversaux), car ces informations vous seront probablement demandées par vos structures de gouvernance.

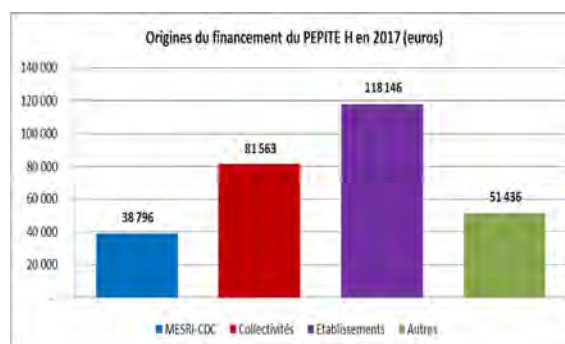
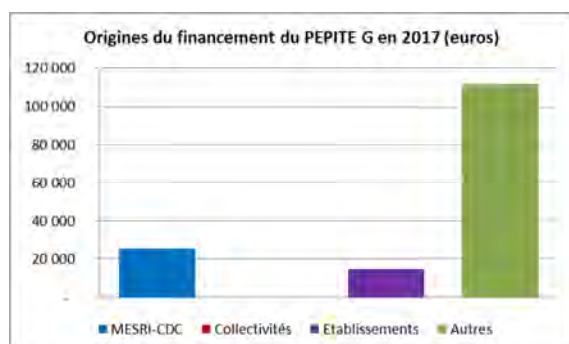
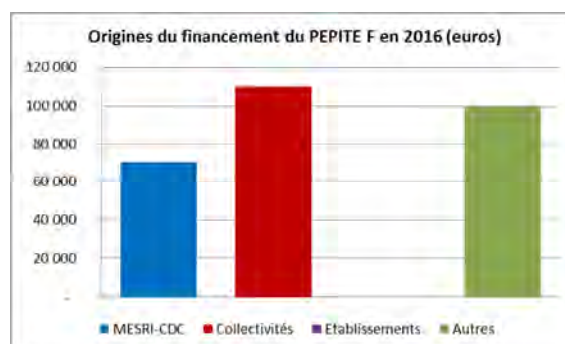
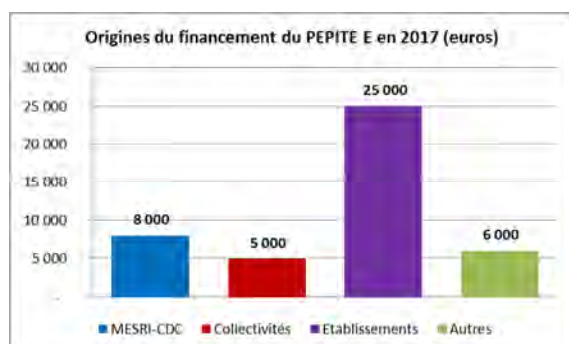
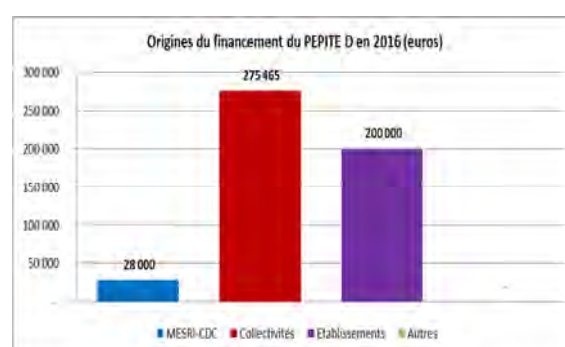
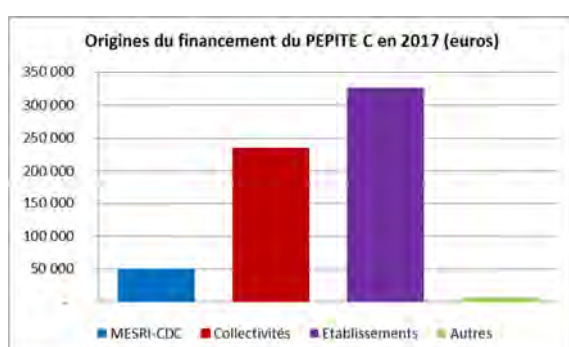
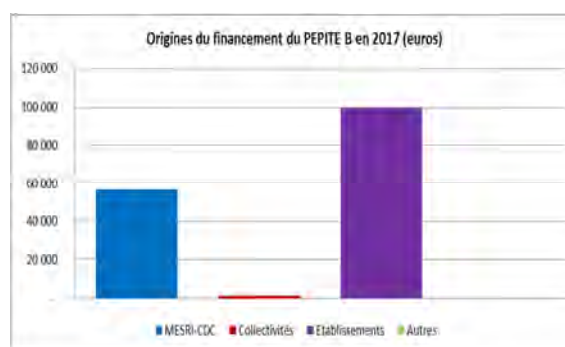
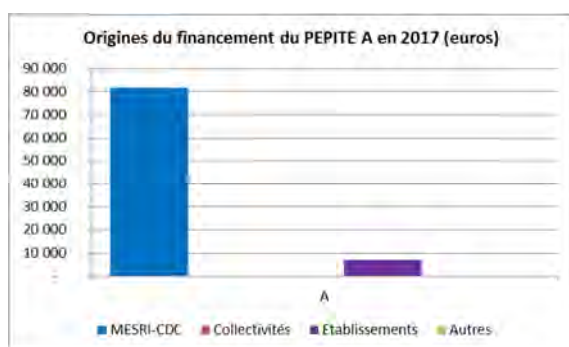
Le MESR, le MINEFI et la CDC attendent des chiffres consolidés sur le plan d'action afin de pouvoir les communiquer. Cette information conditionnera la pérennité des financements au-delà de ce premier plan d'action.

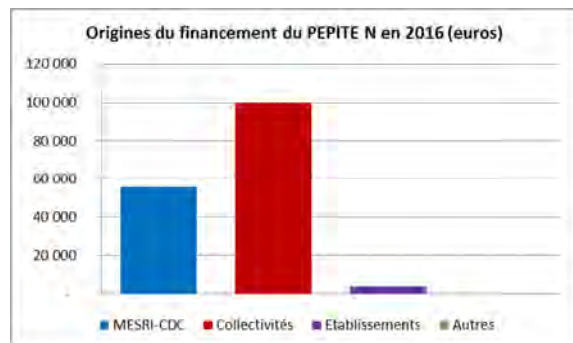
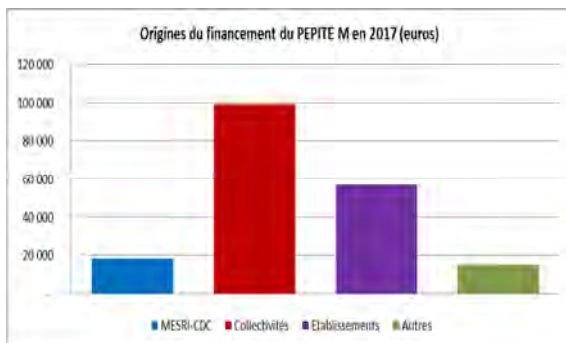
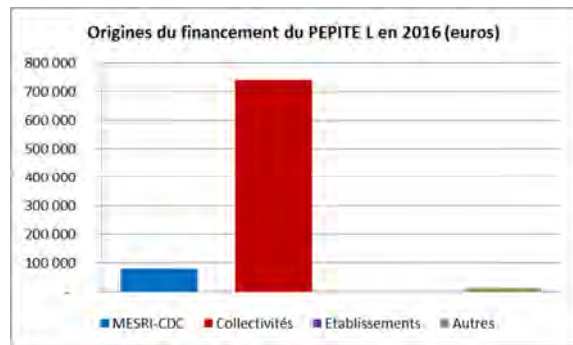
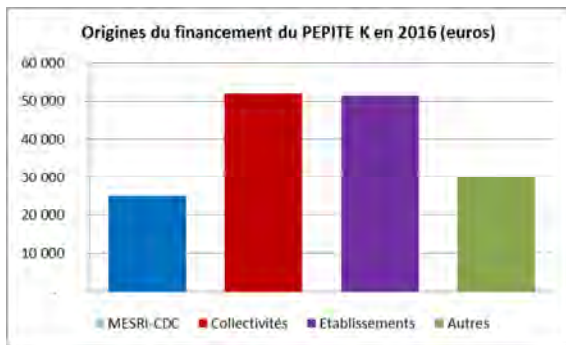
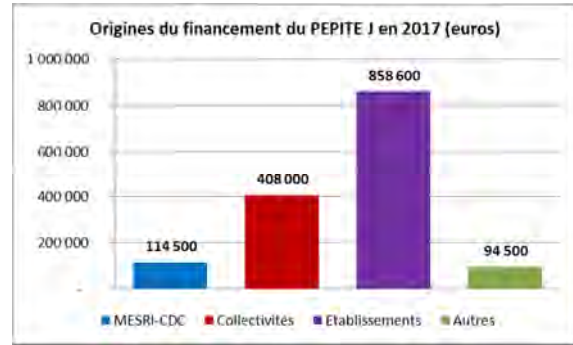
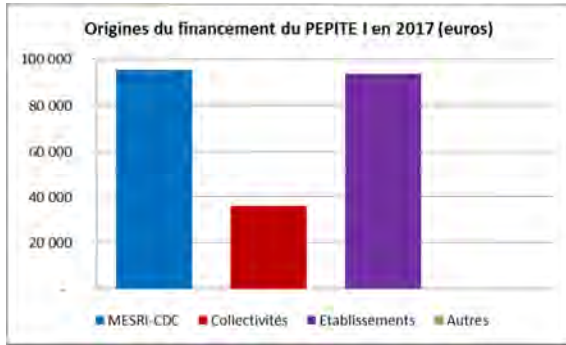
Thème	Définition	Indicateurs	Exemples typiques	Niveau d'étude	Type d'établissement
Information	Action consistant à parler d'entrepreneuriat à des étudiants sur une durée réduite (quelques heures) et éventuellement ponctuelle ou de répondre à des questions de leur part, conférences, événementiel autour de l'entrepreneuriat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'heures de l'action • Nombre d'actions • Nombre de jeunes touchés (potentiel/réalisé) <p>Il est important par ex de montrer qu'une formation, qu'une conférence, est ouverte à 100% des étudiants même si un effectif est réduit, en d'autres mots, les établissements ouvrent-ils les possibilités aux étudiants de s'inscrire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conférences • Rencontres jeunes-dirigeants • Séance d'information collective • Accueil lors d'un salon, événement • Événementiel • « JDE » Journées de l'Entrepreneur 	<ul style="list-style-type: none"> • L1 • L2 • L3 • Master I • Master II • Doctorat 	<ul style="list-style-type: none"> • Université • IUT • Ecole de commerce • Ecole d'ingénieurs

Sensibilisation	Modules de sensibilisation type création d'activité, L'objectif est davantage de donner de l'appétence sur la création d'idées que sur les fondamentaux d'un plan d'affaires, temps limité, peu de pré-requis (voir référentiel de compétences en entrepreneuriat et esprit d'entreprendre)	Idem	<ul style="list-style-type: none"> • Jeu CKILEBOSS, PEE Nord Pas-de-Calais, PRISME • Challenge 30H pour créer, PEE Nord Pas-de-Calais, PRISME • 24H Chrono, PEE Paris Cité, CREAJ-IDF • CREA'Campus, PEE Orléans, Tours, EPI Centre • Masteriales et Doctoriales, PEE Grenoble Alpes • Jeu Solidarisk, PEE Limousin Poitou Charente • Séminaire « Entrepreneuriat & Création d'entreprise innovante », Université Paris-Dauphine, PEE Paris Grand Ouest, PEEGO 	<ul style="list-style-type: none"> • L1 • L2 • L3 • Master I • Master II • Doctorat 	<ul style="list-style-type: none"> • Université • IUT • Ecole de commerce • Ecole d'ingénieurs
Spécialisation	Modules de spécialisation type plan d'affaires (création ou reprise d'entreprise), L'objectif est davantage de respecter les fondamentaux d'un plan d'affaires avec généralement une durée des modules plus longues dans le temps ou avec plus de travail personnel et s'appuyant sur des pré-requis. (voir référentiel de compétences en entrepreneuriat et esprit d'entreprendre)	idem	<ul style="list-style-type: none"> • Les Journées Plug & Start Campus © , PEE Troyes (YEC) • IDéO© : Concevoir et Evaluer une Opportunité, PEE Lorraine • Jeu W de simulation de reprise-transmission d'entreprise, PEE Grenoble Alpes • Modèle d'affaires et incubateurs étudiants, PEE Entrepreneuriat Campus Aquitaine • Passeport « Création et compétences », PEE Limousin Poitou Charentes • Permis d'entreprendre©, PEE Pays de la Loire, CREER 	<ul style="list-style-type: none"> • L1 • L2 • L3 • Master I • Master II • Doctorat 	<ul style="list-style-type: none"> • Université • IUT • Ecole de commerce • Ecole d'ingénieurs
Diplôme	Diplôme dans le domaine de l'entrepreneuriat, de l'innovation ou des TPE-PME : DU, DUT, BTS, Licence, Master,			<ul style="list-style-type: none"> • L2 • L3 • Master I • Master II • Doctorat 	<ul style="list-style-type: none"> • Université • IUT • Ecole de commerce • Ecole d'ingénieurs

Pré- accompagnement et accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • Concours nationaux type Innovons ensemble, Petit Poucet • Concours de site en distinguant projets réels ou projets fictifs • Pré-accompagnement et accompagnement de projets <p>Mise à disposition de ressources physiques de conseil en appui à la formalisation d'un projet de création d'entreprise jusqu'à sa réalisation ; mentorat et post-accompagnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers reçus / sélectionnés • Nombre de dossiers reçus / sélectionnés • Nombre de projets accompagnés et de jeunes concernés 	<ul style="list-style-type: none"> • Concours Innovons ensemble • Trophée de l'entrepreneuriat • Accompagnement au montage d'un projet de création d'entreprise • Financement de projets par structure d'accompagnement ; business angels • Club Etudiants Entrepreneurs • Junior Entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • L1 • L2 • L3 • Master I • Master II • Doctorat 	<ul style="list-style-type: none"> • Université • IUT • Ecole de commerce • Ecole d'ingénieurs
Formation de formateurs	<p>Formation d'intervenants dans les modules, diffusion outils pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'heures de l'action • Nombre d'actions • Nombre d'intervenants touchés • (potentiel/réalisé) 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion et transfert outils pédagogiques • Formation module création d'entreprise fictive • Formation module jeu de simulation de reprise d'entreprise 	<p style="text-align: center;">-</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Université • IUT • Ecole de commerce • Ecole d'ingénieurs

Origine du financement de quatorze PEPITE (dont les bilans financiers sont exploitables)

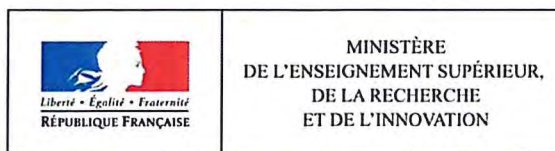




Source : bilan financiers fournis par les PEPITE

**Témoignages des sociétés Remix Community et WeWork
sur leur conception des espaces de coworking**

Remix Community	WeWork
<p>Selon Hanane El Jamali et Anthony Gutman, fondateurs de REMIX COMMUNITY, deux phénomènes reconfigurent le travail et les espaces de travail : (i) l'émergence (ou la réémergence) de communautés et (ii) les des utopies interstitielles (nous passons de grandes utopies politiques, philosophiques de nouvelles utopies plus modestes, à taille humaine : les utopies interstitielles).</p> <p>Le coworking REMIX COMMUNITY a été créé afin de répondre à ces deux phénomènes. En ce moment, on assiste à une tendance chez les acteurs du coworking qui consiste à travailler les espaces de sorte à les rendre plus rentables, donc avec plus de bureaux privés et moins d'espaces ouverts. Le métier de REMIX, c'est bâtir une communauté, réunir des gens, leur faire partager des moments, leur fabriquer des souvenirs.</p> <p>Le lieu n'est qu'un moyen. REMIX a l'intention d'explorer tous les interstices sociétaux où il y a des nouvelles attentes : une des prochaines étapes pour REMIX, est de créer des lieux hybrides, avec des espaces de travail, des espaces de vie, des espaces de loisirs, des espaces de fabrication.</p>	<p>En quelques années, WeWork a créé la communauté d'entrepreneurs et d'entreprises la plus dynamique au monde. Plus de 270 000 membres ont déjà choisi nos espaces pour créer de la valeur, et 50 % d'entre eux le font au sein même de la communauté.</p> <p>C'est l'essence de notre modèle : valoriser la création de liens humains au cœur d'un écosystème dynamique, construire un environnement favorable à la créativité et l'épanouissement.</p> <p>Une étude réalisée aux États-Unis montre qu'un entrepreneur qui choisit WeWork pour créer sa première entreprise à 12 % de chance supplémentaire de réussir.</p> <p>WeWork est un garde-fou à l'isolement de l'entrepreneur, c'est le terrain de jeu de celui qui veut tester un nouveau marché, rencontrer ses futurs collaborateurs et bâtir des relations d'affaires essentielles au succès de son entreprise.</p> <p>WeWork propose enfin une offre flexible qui permet à tous d'avoir un bureau partout dans le monde, au mois le mois et au fil de ses déplacements professionnels.</p>



CONVENTION PLURIANNUELLE

Entre

L'Etat, à savoir le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation représenté par Frédéric Forest, chargé des fonctions de Directeur général de l'Enseignement supérieur et de l'Insertion Professionnelle par intérim, et désigné sous le terme « l'Administration », d'une part

Et

La Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises/FNEGE, Fondation reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 15 mai 1968, dont le siège social est situé, 2 avenue Hoche 75008 Paris, représentée par son Président, Bruno LAFONT, représentant dûment mandaté, et désigné sous le terme « la Fondation », d'autre part,
N° SIRET 784 855 553 00029

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant le projet initié et conçu par la Fondation de développer la culture entrepreneuriale des étudiants et l'accompagnement des projets entrepreneuriaux des étudiants, conforme à son objet statutaire ;

Considérant le « Programme Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat » piloté par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

Considérant que le projet ci-après présenté par la Fondation s'inscrit dans cette politique.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la Fondation s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'intérêt économique général suivant précisé en annexe I à la présente convention : Renforcement de la structuration et de la diffusion du Programme Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et de l'Entrepreneuriat.

L'Administration contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de 4 années.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

3.1 Le coût total éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à 800.000 EUR conformément au budget prévisionnel en annexe III et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels éligibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

3.3 Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :
 - sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe 3 ;
 - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
 - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
 - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
 - sont dépensés par « la Fondation » ;
 - sont identifiables et contrôlables ;

- et le cas échéant, les coûts indirects (ou « frais de structure ») éligibles sur la base d'un forfait de 10% du montant total des coûts directs éligibles.

3.4 Lors de la mise en œuvre du projet, la Fondation peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle n'excède pas 20 % au regard du coût total estimé éligible visé à l'article 3.1.

La Fondation notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel conformément à l'article 5.2 ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par l'Administration de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 10 % du total des coûts éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

4.1 L'Administration contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 800.000 EUR, au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de 800.000 EUR, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.2 Pour l'année 2017, l'Administration contribue financièrement pour un montant de 200.000 EUR.

4.3 Pour les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières de l'Administration s'élèvent à :

- pour l'année 2018 : 200.000 EUR (euros),
- pour l'année 2019 : 200.000 EUR (euros),
- pour l'année 2020 : 200.000 EUR (euros),

4.4 Les contributions financières de l'Administration mentionnées au paragraphe 4.3 ne sont applicables que sous réserve du respect des trois conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits en loi de finances pour l'État ;
- Le respect par la Fondation des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 6 à 11 sans préjudice de l'application de l'article 13 ;
- La vérification par l'Administration que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 11.

ARTICLE 5- MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

5.1 Pour l'année 2017, l'Administration verse 200.000 euros à la notification de la convention.

5.2 Pour les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de l'Administration, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement en loi de finances, est versée selon les modalités suivantes :

- Une avance avant le 31 mars de chaque année, sans préjudice du contrôle de l'Administration conformément à l'article 11, dans la limite de 50% du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 4.3 pour cette même année ;
- Le solde annuel sous réserve du respect des conditions susmentionnées à l'article 4.4 et, le cas échéant, l'acceptation de la notification prévue à l'article 3.4.

5.3 La subvention est imputée sur les crédits du programme 150.

5.4 La contribution financière est créditée au compte de la Fondation selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de :

FONDAT NATION ENSEIGNEM ENTREP

N° IBAN |F|R|3|1| |3|0|0|0| |2|0|4|8| |3|9|0|0| |0|0|0|6| |0|4|7|3| |F|8|9|

BIC |C|R|L|Y|F|R|P|P|X|X|X|

Voir RIB en annexe

L'ordonnateur de la dépense est le

Le comptable assignataire du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Les partenaires de PEPITE France

Source : site web de PEPITE France

Les partenaires financeurs

Financeurs publics

- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Groupe Caisse des Dépôts
- Ministère de l'Économie et des Finances / Agence France Entrepreneur
- Commissariat Général aux Investissements - Investissement d'avenir

Financeurs privés

- Banque Populaire
- ENGIE
- In Extenso
- La Fédération de la Plasturgie

Partenariats nationaux

- Association des Juniors Entreprises - AJE
- Association nationale des Directeurs des Ressources Humaines - ANDRH
- Banque Populaire
- Bpifrance
- Business & Professionnal Women France - BPW France
- Centre des Jeunes Dirigeants – CJD
- Engie
- In Extenso
- Initiative France
- KisskissBankbank
- Pacte PME
- Schoolab
- Union des Couveuses - UCE

ARTICLE 6 – JUSTIFICATIFS

La Fondation s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n°15059). Ce document est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre l'Administration et la Fondation. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée.
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel ;
- Le rapport d'activité.

ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS

7.1 La Fondation informe sans délai l'Administration de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, la Fondation en informe l'Administration sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.3 La Fondation s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

ARTICLE 8 - SANCTIONS

8.1 En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par la Fondation sans l'accord écrit de l'Administration, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir entendu ses représentants.

8.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 6 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

8.3 L'Administration informe la Fondation de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – COMITE DE SUIVI

Ce comité de suivi sera une instance d'information et de dialogue. Il sera composé de 6 personnes désignées à parité par l'Administration et la FNEGE. Il se réunira au minimum deux fois par an sur convocation de l'Administration.

Il est informé de la programmation et de la mise en œuvre des actions.

ARTICLE 10 - ÉVALUATION

9.1 L'évaluation contradictoire porte notamment sur la réalisation du projet d'intérêt économique général et, le cas échéant, sur son impact au regard de l'intérêt général.

9.2 La Fondation s'engage à fournir, au moins trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet dans les conditions précisées en annexe II de la présente convention.

9.3 L'Administration procède à la réalisation d'une évaluation contradictoire avec la Fondation, de la réalisation du projet auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

ARTICLE 11 - CONTROLE DE L'ADMINISTRATION

11.1 Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'Administration. La Fondation s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

11.2 L'Administration contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, l'Administration peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 12 - CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 10 et aux contrôles de l'article 11.

ARTICLE 13 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'Administration et la Fondation. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 14 - ANNEXES


Les annexes I, II et III font partie intégrante de la présente convention.


ARTICLE 15 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 16 - RECOURS

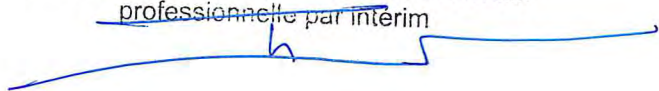
Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Paris.


Pour la Fondation
Bruno LAFONT, Président



Le

Pour la ~~pour le~~ ~~Ministère~~ ~~délegation~~
Le chargé des fonctions de directeur général
de l'enseignement supérieur et de l'insertion
~~professionnelle~~ par intérim


Frédéric FOREST

ANNEXE I : LE PROJET

Obligation :

La Fondation s'engage à mettre en œuvre le projet suivant comportant des « obligations de service public » destinées à permettre la réalisation du projet visé à l'article 1^{er} de la convention :

Projet : Renforcement de la structuration et de la diffusion du Programme Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat

Charges du projet	Subvention du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	Somme des financements publics (affectés au projet)
800.000 EUR	800.000 EUR	800.000 EUR

a) Objectif(s) :

La FNEGE aura pour rôle d'assurer l'animation nationale du dispositif PEPITE pour renforcer les capacités d'action des pôles.

b) Publics visés :

- Chargés de mission des 29 Pôles Etudiants Pour l'Innovation, le transfert et l'Entrepreneuriat
- Correspondants dédiés à l'entrepreneuriat des établissements
- Etudiants et étudiants-entrepreneurs

c) Localisation : territoire métropolitain et outre-mer.

d) Moyens mis en œuvre : outils, méthodologie, etc. (cf. ci-dessous)

Au titre de l'animation nationale du dispositif PEPITE sur l'année universitaire 2017-2018 et les 3 années suivantes, la FNEGE sera en charge de :

1. L'homogénéisation des pôles PEPITE et de leur offre

- Créer une charte (valeurs, philosophie et engagements du dispositif, développement de la logique insertion professionnelle avec référentiels de compétences, appui au développement des TPE/PME, positionnement sur la chaîne de l'accompagnement etc.) qui donnerait de la lisibilité et de la légitimité au dispositif ;
- contribuer à l'homogénéisation de l'offre des pôles ;
- contribuer plus largement à la construction d'une identité PEPITE forte et la construction d'une communauté. La mise en œuvre de cet axe s'appuiera sur la charte nationale, la définition d'une identité de l'étudiant entrepreneur, la mise à disposition d'éléments de langage et de supports de communication pour déployer l'image de marque, d'outils communs, l'alimentation du site internet national etc.

2. Faire vivre un système de mutualisation et de partage d'expériences

LA FNEGE sera en charge d'identifier, mettre en commun et capitaliser sur les bonnes pratiques de certains PEPITE, les centraliser nationalement et bâtir des compétences/des outils à destination des PEPITE sur des problématiques communes. Afin de rendre chaque pôle plus efficient, LA FNEGE organise le partage de savoirs et expériences entre pôles. Ce système est basé sur des cycles de visio conférences, des journées de rencontre d'échanges de savoirs des membres des PEPITE. Il permet la fluidité et la réactivité des échanges entre pôles, les réflexions collaboratives, la montée en

compétence des équipes, la confrontation des idées et expériences et l'arbitrage de mise en œuvre des axes de mutualisation.

Des exemples d'axes de mutualisation (liste indicative et non-exhaustive) : le tutorat, le mécénat de compétence, le suivi des étudiants, la définition des indicateurs de suivi (nombre de projets incubés ou accompagnés par un réseau, etc.), la formation des formateurs, la mise en place d'un processus qualité, les outils pédagogiques (MOOC, vidéos, tutoriels), le schéma d'accompagnement, le modèle économique du Diplôme étudiant-entrepreneur (D2E), maquette et contenu du D2E, nombre de crédits des D2E, la certification de compétences, la mise en place et l'animation des espaces de coworking, etc.

3. Renforcer les actions de coordination avec les réseaux partenaires et rechercher des nouveaux partenaires financiers et opérationnels

La FNEGE apportera un appui pour :

- Renforcer la coopération avec les autres acteurs de la création d'entreprise, dans le but de mieux se connaître et mieux se coordonner. Ces collaborations pourront prendre diverses formes : signature de partenariats nationaux avec déclinaisons locales, partage de bonnes pratiques entre les pôles PEPITE sur des coopérations locales réussies, mise en œuvre des coopérations nationales renforcées entre les réseaux d'accompagnement et de financement ;
- Aider les pôles PEPITE dans leur recherche de financements complémentaires, auprès des banques, collectivités territoriales, etc. Une offre de mécénat sera déployée par la tête de réseau nationale, déclinable localement, pour élargir le champ des possibilités en matière de partenariat avec les entreprises.

4. Piloter et évaluer les pôles PEPITE

La FNEGE devra assurer :

- la relation avec les pôles ;
 - la définition et la communication des orientations clés des pôles ;
 - la coordination des pôles PEPITE en s'appuyant sur les axes développés ci-dessus ;
 - le suivi au fil de l'eau et l'évaluation des actions conduites par les 29 pôles PEPITE ;
- La centralisation et les restitutions des données quantitatives et qualitatives relatives aux pôles, pour procurer à l'Etat les métriques et éléments de suivi de l'avancement des actions programmées et tous éléments de pilotage pertinents, en vision individuelle (par pôle) et consolidée (nombre d'étudiants, sources de financement des pôles PEPITE, actions déployées, nombre de projets accompagnés, impacts en termes de quartiers prioritaires de la ville, d'entrepreneuriat féminin, et autres indicateurs à définir, cf. 2/).

ANNEXE II

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Conditions de l'évaluation :

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 6 des présentes est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Au moins trois mois avant le terme de la convention, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par l'association comme prévu par l'article 9 des présentes fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

Dans le cadre de l'évaluation prévue par l'article 9 des présentes un comité de pilotage comprenant la DGEIP et d'éventuels autres financeurs de l'Etat se réunissent deux fois par an.

Dans le cadre de l'évaluation prévue par l'article 9 des présentes et subséquente à la communication du bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif susmentionné, l'administration informe la Fondation de son évaluation par lettre recommandée avec accusé de réception et lui indique, le cas échéant, le délai pour présenter ses conclusions contradictoires assorties des justificatifs nécessaires. L'administration informe l'association de ses conclusions finales par lettre recommandée avec accusé de réception après avoir préalablement entendu ses représentants.

Indicateurs quantitatifs :

Projet	Objectifs	Indicateurs associés à l'objectif	Valeurs cibles			
			2017	2018	2019	2020
Structuration offre des PEPITE et mutualisation des pratiques	Structuration offre PEPITE	Charte PEPITE		1		
		Charte EE		1		
	Mutualisation des pratiques	Actions mutualisées		2	6	6
		Séminaires	1	2	3	4
Renforcer réseaux partenaires publics et privés ; pilotage des pôles	Renforcer réseaux partenaires publics	Conventions structures publiques		2 à 5	4 à 8	5 à 10
		Conventions structures privées		2	4	8
	Pilotage des pôles	Etudiants sensibilisés	120000	130000	150000	180000
		Etudiants-entrepreneurs	2400	2600	3000	3500
		Immatriculations	1000	1200	1400	1800

ANNEXE III BUDGET GLOBAL DES PROJETS OU PAR PROJET
Année ou exercice 2017 (Dupliqué autant de fois que nécessaire)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) MESRI	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
		-	
62 - Autres services extérieurs		Intercommunalité(s) : EPCI	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	50000	-	
Publicité, publication		Commune(s) :	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres			
		Organismes sociaux (détailler) :	
63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		L'Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-)	
Rémunération des personnels	150000	Autres établissements publics	
Charges sociales			
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL	200000	TOTAL	200000
La subvention de 200000 EUR représente100...% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100.			

ANNEXE III BUDGET GLOBAL DES PROJETS OU PAR PROJET
Année ou exercice 2018 (Dupliqué autant de fois que nécessaire)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) MESRI	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
		-	
62 - Autres services extérieurs		Intercommunalité(s) : EPCI	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	50000	-	
Publicité, publication		Commune(s) :	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres			
		Organismes sociaux (détailler) :	
63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		L'Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-)	
Rémunération des personnels	150000	Autres établissements publics	
Charges sociales			
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL	200000	TOTAL	200000
La subvention de 200000 EUR représente100...% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100.			

ANNEXE III BUDGET GLOBAL DES PROJETS OU PAR PROJET
Année ou exercice 2019 (Dupliqué autant de fois que nécessaire)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) MESRI	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
		-	
62 - Autres services extérieurs		Intercommunalité(s) : EPCI	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	50000	-	
Publicité, publication		Commune(s) :	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres			
		Organismes sociaux (détailler) :	
63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		L'Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-)	
Rémunération des personnels	150000	Autres établissements publics	
Charges sociales			
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL	200000	TOTAL	200000
La subvention de 200000 EUR représente100...% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100.			



ANNEXE III BUDGET GLOBAL DES PROJETS OU PAR PROJET
Année ou exercice 2020 (Dupliqué autant de fois que nécessaire)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) MESRI	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
		-	
62 - Autres services extérieurs		Intercommunalité(s) : EPCI	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	50000	-	
Publicité, publication		Commune(s) :	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres			
		Organismes sociaux (détailler) :	
63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		L'Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-)	
Rémunération des personnels	150000	Autres établissements publics	
Charges sociales			
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL	200000	TOTAL	200000
La subvention de 200000 EUR représente100...% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100.			



Imprimé le mercredi 14 juin 2017 - 11h36 par Mme Pascale RIBEYRE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
<p><small>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc.). This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc.).</small></p>				
IDENTIFICATION NATIONALE / DOMESTIC IDENTIFICATION				
Code Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	04839	0000060473F	89	BDI SDC PARIS 4
IDENTIFICATION INTERNATIONALE / INTERNATIONAL IDENTIFICATION				
IBAN			BIC / Adresse Swift	
FR31 3000 2048 3900 0006 0473 F89			CRLYFRPPXXX	
TITULAIRE DU COMPTE : FONDAT NATION ENSEIGNEM ENTREP				

Libellé complémentaire:

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
<p><small>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc.). This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc.).</small></p>				
IDENTIFICATION NATIONALE / DOMESTIC IDENTIFICATION				
Code Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	04839	0000060473F	89	BDI SDC PARIS 4
IDENTIFICATION INTERNATIONALE / INTERNATIONAL IDENTIFICATION				
IBAN			BIC / Adresse Swift	
FR31 3000 2048 3900 0006 0473 F89			CRLYFRPPXXX	
TITULAIRE DU COMPTE : FONDAT NATION ENSEIGNEM ENTREP				

Libellé complémentaire:

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
<p><small>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc.). This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc.).</small></p>				
IDENTIFICATION NATIONALE / DOMESTIC IDENTIFICATION				
Code Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	04839	0000060473F	89	BDI SDC PARIS 4
IDENTIFICATION INTERNATIONALE / INTERNATIONAL IDENTIFICATION				
IBAN			BIC / Adresse Swift	
FR31 3000 2048 3900 0006 0473 F89			CRLYFRPPXXX	
TITULAIRE DU COMPTE : FONDAT NATION ENSEIGNEM ENTREP				



Charte nationale d'engagement des Étudiants-Entrepreneurs détenteurs du Statut National Étudiant-Entrepreneur

Préambule :

Depuis septembre 2014, le Statut National Étudiant-Entrepreneur (SNEE) permet à des étudiants d'être accompagnés pendant leurs études ou post-diplôme par leur Pôle Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PÉPITE) de rattachement et suivis par un tuteur académique et un tuteur professionnel. Ce double accompagnement leur permet de mener à bien un projet entrepreneurial. Le SNEE est également accessible à des jeunes diplômés conduits à se réinscrire dans l'enseignement supérieur via le Diplôme d'établissement Étudiant-Entrepreneur (D2E).

L'annexe 1 revient sur le fonctionnement général du SNEE et D2E.

Cette charte définit le cadre national de l'accompagnement des Étudiants-Entrepreneurs, des avantages que confèrent ce Statut mais également les engagements qui y sont liés. Cette charte doit être signée entre l'Étudiant-Entrepreneur et le PÉPITE en début d'année universitaire. À défaut, l'étudiant ne recevra pas sa attestation de labellisation Etudiant-Entrepreneur.

Les principes de cette charte sont communs et appliqués à tous les PÉPITE. Selon son fonctionnement et son environnement, chaque PÉPITE pourra mettre en place des règles spécifiques en plus qui ont vocation à être mutualisées à l'échelle nationale.

Les avantages du SNEE :

L'Étudiant(e)-Entrepreneur(e) labellisé(e) par un PÉPITE et inscrit ou non au D2E dispose des avantages suivants pendant toute l'année universitaire :

- Co-accompagnement par deux tuteurs : tuteur académique (de la formation d'origine pour l'étudiant en cours d'étude) et tuteur professionnel (entrepreneur, chargé de mission de structures d'accompagnement, de financement en entrepreneuriat ou autres) ;
- Selon les PÉPITE, accès à l'espace de coworking dédié de sa zone géographique ;
- Possibilité de faire un contrat C.A.P.E (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise, portage du projet par une structure juridique tiers notamment les couveuses) ;
- Possibilité de procéder à des aménagements dans le programme de formation initiale pour les étudiants en cours d'étude (substitution du stage par le projet entrepreneurial, autre validation de crédits ECTS) au cas par cas et en accord avec le responsable de la formation initiale via le tuteur académique ;
- Formations à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise : ateliers, conférences, MOOC, ... ;
- Participation aux événements de l'écosystème et aux événements du PÉPITE ;
- Mise en réseau avec des experts de l'écosystème, structures d'accompagnement et de financement de l'entrepreneuriat ;
- Mise en réseau des Étudiants-Entrepreneurs au niveau du territoire, de la région ou de la nation, en particulier, lorsqu'elle sera opérationnelle, avec l'association des Étudiants-Entrepreneurs Pépité Factory ;

- Selon les PÉPITE, possibilité de participer à des programmes nationaux comme :
 - o La certification de compétences entrepreneuriales, Pépité Skills ;
 - o Le programme d'accélération de projets Pépité Starter ;
 - o Le programme de mise en réseau avec des entreprises et grands comptes, Pépité France Challenge ;
- Accès à des concours de financement spécifiques Étudiant-Entrepreneur et aide aux financements notamment les Prix PÉPITE en région et national ainsi qu'à la Bourse Création de Pépité Factory (couvrant les frais d'immatriculation) lorsqu'elle sera effective.

Les engagements :

1. La posture

En tant qu'Étudiant(e)-Entrepreneur(e), je m'engage à :

- Être assidu(e) à tous les ateliers, formations et évènements obligatoires ;
- Tenir informé l'équipe PÉPITE en cas d'empêchement ;
- Répondre aux mails et aux sollicitations du PÉPITE et de mes tuteurs dans le cadre de mon accompagnement ;
- Respecter les lieux et les ressources matérielles mis à ma disposition.

2. L'accompagnement

Tout au long de mon accompagnement par le PÉPITE, je m'engage à :

- Planifier et réaliser les rendez-vous réguliers (minimum 3 par an) avec mes tuteurs et rédiger des comptes-rendus de ces rencontres via le fichier de suivi des Étudiants-Entrepreneurs ;
- Tenir informé mes tuteurs et l'équipe du PÉPITE des avancées, des difficultés et des réussites du projet (participation à des concours, immatriculation, difficultés rencontrées, etc.) ;
- Solliciter le PÉPITE en cas de besoin ;
- Me rendre disponible pour procéder en fin d'année universitaire à un bilan ou une évaluation dans le cadre du SNEE et du D2E.

3. Être ambassadeur

En contrepartie de la visibilité sur mon projet réalisée par le PÉPITE qui communiquera sur mon projet par différents canaux, je m'engage à :

- Communiquer sur mon projet en citant le PÉPITE (en apposant le logo du PÉPITE sur les supports de communication ou la mention « soutenu par le PÉPITE... ») ;
- Rappeler avoir obtenu le Statut National Étudiant-Entrepreneur ;
- Rester en contact avec le PÉPITE au moins 3 ans après l'obtention du SNEE et/ou du D2E en répondant notamment aux enquêtes de suivi des anciens Étudiants-Entrepreneurs.

4. Être acteur et impliqué dans la promotion d'Étudiants-Entrepreneurs

En tant que membre de la promotion des Étudiants-Entrepreneurs, et conscient de l'importance du réseau dans le processus d'entrepreneuriat, je m'engage à :

- Respecter la confidentialité des autres projets ;
- Témoigner sur le Statut National Étudiant-Entrepreneur ;
- Contribuer aux évènements du PÉPITE qui visent la promotion des projets des Étudiants-Entrepreneurs ;
- Être dans l'animation de la promotion via l'entraide, la proposition d'évènements et d'animations, en diffusant des informations au collectif, ...

En cas de non-respect de ces engagements, le PÉPITE considère que l'Étudiant(e)-Entrepreneur(e) a renoncé aux bénéfices des différentes activités proposées dans le cadre de son accompagnement. L'Étudiant(e)-Entrepreneur(e) s'expose aux sanctions suivantes :

- Exclusion du Statut National Etudiant-Entrepreneur et donc du D2E le cas échéant ;
- Incidence sur les équivalences de crédits ECTS et transfert de note,
- Incidence sur la note au de Diplôme Etudiant-Entrepreneur (note d'engagement dans le projet) ;
- Incidence sur la participation au programme Pépité Starter ou autre programme d'accompagnement ;
- Non possibilité de renouveler le Statut National Étudiant-Entrepreneur.

Fait à , le

Nom et signature de l'Étudiant-entrepreneur,

Signature du PÉPITE

Annexe 1 : Fonctionnement général du SNEE et D2E

Le Statut National Étudiant-Entrepreneur est né en 2014 et fait suite à un fort développement de l'entrepreneuriat dans le milieu étudiant. Il s'adresse aux étudiants et diplômés à partir du bac et sans limite d'âge. Tout bachelier est donc susceptible d'obtenir le Statut National Étudiant-Entrepreneur par un PÉPITE, sous réserve d'être inscrit ensuite dans un établissement d'enseignement supérieur. Il permet de construire et de développer un projet entrepreneurial et de bénéficier d'un accompagnement que l'élève que soit la démarche entrepreneuriale (individuelle, collective, à finalité économique et/ou sociale, innovante ou non, technologique ou non, avec création d'activités ou reprise d'entreprise, compatible avec toute structure juridique). Ce Statut, mis en œuvre par un réseau de 30 PÉPITE sous l'égide du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), donne une esbature, une posture et apporte une crédibilité à l'étudiant entreprenant auprès de ses interlocuteurs.

En complément de ce Statut, un Diplôme Étudiant Entrepreneur (D2E) est accessible via les PÉPITE sur tous les sites de l'enseignement supérieur. Il permet aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur de retrouver le statut social étudiant et les avantages liés (sécurité sociale, bourse, logement social notamment). Diplôme d'Établissement, le D2E est une formation tout à fait unique. En effet, il n'y a pas de cours obligatoire ou d'emploi du temps figé mais des propositions à la carte et adaptées aux besoins de l'entrepreneur ; le tutorat individualisé y occupe une place prépondérante.

Le D2E nécessite, pour un étudiant, une inscription supplémentaire à l'établissement porteur du diplôme. L'obtention du Statut National Étudiant-Entrepreneur se déroule en six étapes :

1. L'étudiant, le bachelier ou le jeune diplômé intéressé doit tout d'abord remplir un dossier de candidature sur la plateforme nationale de candidature mise en place par le MESRI : <https://snee.esr.gouv.fr/> ;
2. Le MESRI délègue à chaque PÉPITE l'instruction du dossier pour instruire la demande de SNEE. Un comité d'engagement est alors organisé localement. Le jury de ce comité est composé à parité des établissements membres du PÉPITE et d'acteurs de l'écosystème entrepreneurial territorial (chambres consulaires, structures d'accompagnement et de financement de l'entrepreneuriat, publiques ou privées) ;
3. Le candidat est alors invité à présenter son projet en 5 minutes et répond ensuite à 10 minutes de questions du jury. Selon les 3 critères suivants : Motivation du porteur de projet, réalisme du projet, ambition du projet. Le jury décide de délivrer ou non le Statut National Étudiant-Entrepreneur au candidat. Le jury évalue d'abord l'engagement et la motivation de l'étudiant et non la qualité d'avancement du projet. Le SNEE est précisément un élément facilitateur pour l'étudiant afin de s'engager dans son projet ;
4. Dans le cas d'une validation de l'obtention du Statut National Étudiant-Entrepreneur, l'étudiant est alors invité à faire un choix : Statut seul ou Statut + D2E ; le D2E a d'abord été créé pour les diplômés afin de se réinscrire dans l'enseignement supérieur et conserver un statut social étudiant ;
5. Si l'étudiant choisit de s'engager dans le D2E, il s'inscrit dans cette formation via l'établissement porteur du D2E, paye des frais de scolarité supplémentaire (variable selon les établissements). Pour les étudiants de moins de 28 ans, le MESRI demande à ce que les frais d'inscription ne dépassent pas 500 euros. Le D2E s'adresse d'abord aux diplômés. Il peut être conduit en parallèle des études mais le risque est alors de ne pouvoir s'inscrire à ce diplôme par la suite pour continuer à bénéficier du SNEE, post-diplôme ;
6. Le jeune diplômé doit obligatoirement s'inscrire au D2E après que le PÉPITE lui ait signifié son acceptation au SNEE, sinon il perd le SNEE.

Cette inscription lui donne donc droit aux avantages suivants :

- Un double tutorat : tuteur enseignant et tuteur « entreprise » ;
- Un accès à l'espace de coworking ;
- Un accès à des formations entrepreneuriales avec des structures partenaires ;
- Une dispense de stage de fin d'étude et des aménagements d'études (si souhaitée et encore avec la formation initiale) pour travailler sur le projet de création ;
- L'accès à des rencontres individuelles avec des professionnels.